



PGPC/REDD+

Projet de Gestion durable des Paysages
Communaux pour la REDD+



Commune de Ouarkoye

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+)

Comune de Ouarkoye
Province du Mouhoun / Région de
la Boucle du Mouhoun

**Approuvé le 14 juillet 2023
en session du Conseil de Collectivité**

Lancement : Juillet 2023
Clôture : Juillet 2025



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES CARTES	4
LISTE DES FIGURES.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
1. INFORMATIONS GENERALES	7
2. BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE :	8
3. BREVE DESCRIPTION DES ESPACES DE CONSERVATION RETENUS POUR LE PDIC/REDD+.....	10
3.1. La forêt communale de Ouarkoye	10
3.2. La forêt villageoise de Mounkuy	13
4. DESCRIPTION DU PDIC/REDD+.....	16
4.1. Financement initial.....	16
4.1.1. « Contraintes » auxquelles le PDIC REDD + répond :	16
4.1.2. Description globale du PDIC / REDD +	17
4.1.3. Description détaillée des activités du PDIC REDD +.....	18
4.1.4. Budget des activités retenues par espace de conservation	52
4.2. Financement additionnel	73
4.2.1 « contraintes » auxquelles le PDIC REDD + répond :.....	73
4.2.2. Description globale du PDIC / REDD +	73
4.2.3 Description détaillée des activités du PDIC REDD +.....	74
4.2.4 Budget des activités retenues par espace de conservation	89
5. RESULTATS ATTENDUS	103
5.1. Financement initial.....	103
5.1.1. Résultats attendus en termes de séquestration de carbone et/ou de réduction des émissions suite à la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+.....	110
5.1.2. Résultats attendus en termes de Co-Bénéfices.....	113
5.2. Financement additionnel	116
5.2.1. Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+	116
5.2.2 Résultats attendus en termes de séquestration de carbone et/ou de réduction des émissions suite à la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+.....	118
6. PRINCIPAUX RISQUES GLOBAUX ET MESURES D'ATTENUATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PDIC/REDD+	124
6.1. Financement initial.....	124
6.2. Financement additionnel	127
ANNEXES	130

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Centroides de l'EC-1	12
Tableau 2: Centroides de l'EC-2.....	14
Tableau 3: Budget des activités ordinaires de EC1	52
Tableau 4: Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC 1.....	61
Tableau 5: Budget des activités ordinaires de EC2.....	64
Tableau 6: Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC 2.....	69
Tableau 7: Budget récapitulatif	71
Tableau 8 : Budget détaillé des activités de l'espace de conservation 1	90
Tableau 9: Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC 1.....	94
Tableau 10: Budget détaillé des activités de l'espace de conservation 2.....	96
Tableau 11: Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC 2.....	100
Tableau 12: Récapitulatif financement additionnel	102
Tableau 13: Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+	103
Tableau 14: Résultats détaillés du bilan carbone de la commune de Ouarkoye	111
Tableau 15: Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+	116
Tableau 16: Résultats détaillés du bilan carbone de la commune de Ouarkoye	119
Tableau 17: Principaux risques globaux et mesures d'atténuation du financement initial	124
Tableau 18: Principaux risques globaux et mesures d'atténuation du financement additionnel	127

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation de la commune de Ouarkoye	9
Carte 2 : Présentation de la forêt communale de Ouarkoye	12
Carte 3: Présentation de forêt villageoise de Mounkuy	15
Carte 4 : Localisation des espaces de conservation de la commune de Ouarkoye.....	16
Carte 5 : Investissement de l'espace de conservation de Ouarkoye.....	37
Carte 6 : Investissement de l'espace de conservation de Mounkuy	50
Carte 7: Investissements des deux espaces de conservation	51

LISTE DES FIGURES

Figure n° 1: Bilan carbone global du PDIC/REDD+ de la commune de Ouarkoye (Budget initial)	110
Figure n° 2: Bilan carbone global du PDIC/REDD+ de la commune de Ouarkoye (budget additionnel).....	118

SIGLES ET ABREVIATIONS

N°	SIGLE	DÉFINITION
1	AG	Assemblée Générale
2	AGR	Activités génératrices de revenus
3	CCCo	Cadre de concertation communal
4	COGES	Comité de gestion
5	CVD	Conseil villageois de développement
6	EC	Espace de conservation
7	Ha	Hectare
8	PDIC/REDD+	Projet de développement intégré communal pour la REDD+
9	PDS	Président de la délégation spéciale
10	PFNL	Produits forestiers non ligneux
11	PIF	Programme d'investissement forestier
12	PGPC/REDD+	Projet de gestion durable des paysages communaux pour la REDD+
13	PV	Procès-verbal
14	REDD+	Réduction des émissions des gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
15	STD	Services techniques déconcentrés

1. INFORMATIONS GENERALES

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Ouarkoye

Représentée par le : Président de la délégation spéciale (PDS), GANAME Idrissa

Contact(s) téléphonique (s) : 70 77 15 59

WhatsApp: 70 77 15 59

E-Mail : idrissaganame81@gmail.com

Montant du PDIC/REDD+ de la commune : Deux cents millions (200 000 000). Fr CFA

Il s'agit du financement initial

2. BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE :

La commune de Ouarkoye a été érigée en commune rurale en 2006. Elle compte en plus du chef-lieu de la commune (Ouarkoye) 23 villages, 25 hameaux de culture, 18 membres de la délégation spéciale. Elle s'étend sur une superficie de 1000,24km² et compte 44 596 habitants selon le RGPH de 2019. Elle jouit d'une bonne capacité de production agricole et d'élevage.

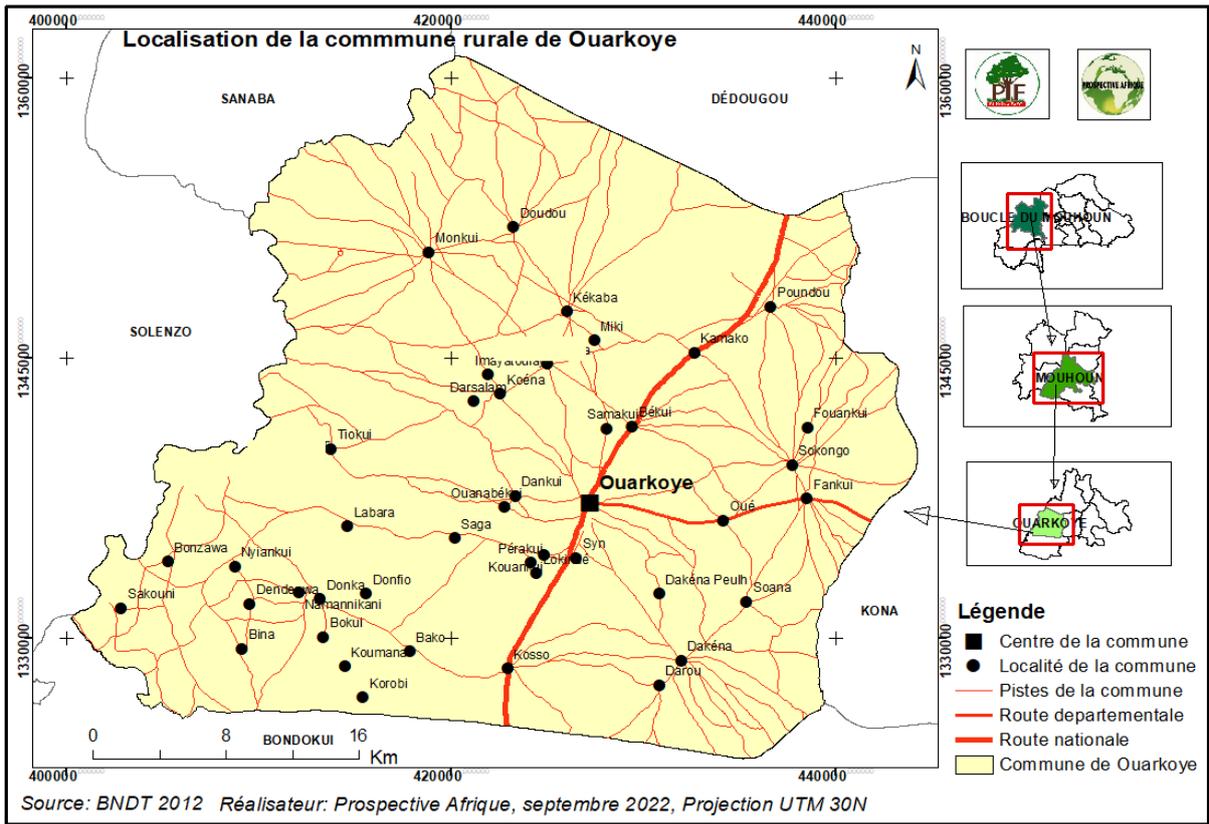
La population est jeune soit 48% de moins de 14 ans. Elle est composée des populations Bwaba, Dafing, Mossé peulh et Gourounsi, Samo. Les langues les plus parlées sont le dioula qui est la langue des affaires, le bwamu, le dafing, le moré, le san et le fulfuldé.

La commune est située dans la région de la Boucle du Mouhoun, dans la province du Mouhoun et est limitée à l'Est par la commune rurale de Kona, à l'Ouest par les communes rurales de Sanaba et Solenzo (dans la province des Banwa) et le fleuve Mouhoun, au Nord par la commune urbaine de Dédougou et, au Sud par la commune rurale de Bondokuy. Elle est traversée par la route nationale RN10 reliant Dédougou-Bobo-Dioulasso.

Ouarkoye a un potentiel forestier très important d'environ 42 578ha de forêt. Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont cueillis par les femmes. Les noix de karité s'exportent à l'extérieur de la commune. Cependant, les productrices manquent de moyens de stockage pour pouvoir transformer les noix. Le cheptel est important, mais confronté à différentes maladies et à l'insuffisance des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation.

La commune compte deux aires de pâture : à Fakéna (524 ha) et à Koéna -Mounhuy (680 ha) dont la partie se trouvant sur les terres de Mounkuy est balisée, aménagée depuis 2008 par le Programme d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA). En 2020, on estime à 30 834 têtes de bovins, à 42 211 têtes de caprins, à 25 977 têtes d'ovins et à 50 447 têtes de porcins les effectifs du cheptel de la commune. Depuis 2010, le bilan céréalier de la commune de Ouarkoye a toujours été excédentaire. Tout ceci prouve que la commune a un fort potentiel en production céréalière et animale. Les différentes forêts subissent d'énormes pressions et desempiètements qui sont dus à la déforestation, aux feux de brousse, à la coupe abusive du bois, au surpâturage, etc. Le sol se dégrade fortement et les défriches sont abondantes. De par sa position géographique et sa richesse en flore, Ouarkoye reçoit beaucoup de transhumants.

Elle accueille des migrants et des personnes déplacées internes.



Carte 1: Localisation de la commune de Ouarkoye

3. BREVE DESCRIPTION DES ESPACES DE CONSERVATION RETENUS POUR LE PDIC/REDD+

Deux (02) espaces de conservations ont été retenus pour la mise en œuvre du PDIC/REDD+ de Ouarkoye. Il s'agit de la forêt communale de Ouarkoye et de la forêt villageoise de Mounkuy.

3.1. La forêt communale de Ouarkoye

La forêt communale de Ouarkoye a vu le jour grâce à la volonté des populations des villages de Ouarkoye, de Miana et de Samakuy. Afin de lutter contre la déforestation des forêts villageoises de ces trois (03) villages, les autorités villageoises et communales ont décidé d'unifier ces trois forêts villageoises en une seule forêt appelée « forêt communale de Ouarkoye ». Un seul objectif est poursuivi : Protéger une forêt d'une superficie de 960ha des empiètements et pressions diverses. Elle a pour vocation à être un poumon vert de la ville de Ouarkoye, être une forêt naturelle, de conservation et de sauvegarde de la diversité biologique, être un espace d'éducation environnementale, de loisir et de détente et un cadre de renouvellement idéal des populations avec la nature.

La population des villages usagers de la forêt est estimée à 10 280 habitants, dont 4 480 à Ouarkoye, 799 à Miana, 492 à Samakuy, 1 185 à Dankuy, 2 570 à Koena et 754 à Bekuy. Cette population empiète sur la forêt. En saison des pluies, les activités pratiquées dans les villages sont l'agriculture et l'élevage. Les cultures de rente occupent une place de choix avec le coton, dont la culture nécessite de grandes surfaces. Les cultures vivrières sont : le maïs, le sorgho, le mil, le haricot. En saison sèche, l'activité principale est la coupe de bois, la culture maraîchère, l'élevage, l'apiculture et la fabrication de briques.

Plusieurs usagers exploitent la forêt communale. On peut retenir :

Les tradipraticiens : ce sont des personnes qui extraient des feuilles, des écorces et des racines de certaines plantes de la forêt afin de faire des remèdes contre certaines maladies. Ces pratiques ne sont pas de nature à détruire la forêt. Elles permettent d'accorder une valeur médicinale à la forêt donc à la protéger, la défendre et la valoriser. La forêt communale constitue une source d'approvisionnement des tradipraticiens.

Les exploitants de PFNL : ces exploitants sont constitués surtout des femmes et des jeunes. Ils parcourent la forêt à la recherche de liane, de néré, de karité et biens d'autres produits. Si

l'exploitation des PFNL n'est pas bien faite selon les prescriptions des services compétentes, cette exploitation peut devenir dangereuse pour la forêt.

Les exploitants de briques latéritiques : Pendant la saison sèche, certains jeunes creusent la terre latéritique et extraient des briques latéritiques. Ils font ainsi de gros trous qu'on retrouve dans la forêt communale et dans la piste à bétail.

Les chasseurs et braconniers : Selon les services de l'environnement et les populations, la forêt communale abritait du gibier. Aujourd'hui, le gibier a presque disparu du fait de la chasse anarchique et du braconnage.

Les exploitants forestiers : Plusieurs personnes visent de l'exploitation de la forêt communale. Elles coupent le bois pour le revendre. Cependant, certaines espèces végétales sont protégées et interdites de la coupe à l'image du karité, du néré, du zanné, etc. On constate malheureusement que ces plantes sont aussi soumises à la coupe.

Certaines personnes déplacées internes s'adonnent aussi à la coupe puis à la vente du bois. D'autres personnes exploitent des branches pour la fabrication de chaises et de paniers. Tous ces exploitants tirent un revenu de l'exploitation de la forêt communale.

Les transhumants et autres éleveurs : Faute de piste à bétail, c'est la forêt qui sert de lieu de passage pour les transhumants et éleveurs pour relier les différents villages et communes. Faute d'aire de pâture, c'est aussi la forêt qui devient une aire de pâture pour les éleveurs pendant la saison hivernale. Cet état de fait détruit la forêt et empêche sa régénération.

Les apiculteurs : La forêt communale regorge de plantes mellifères. Les apiculteurs des villages environnant y déposent des ruches pour la production de miel. Certains projets accompagnent les producteurs villageois à moderniser leurs productions et à améliorer leurs revenus tout en protégeant la forêt.

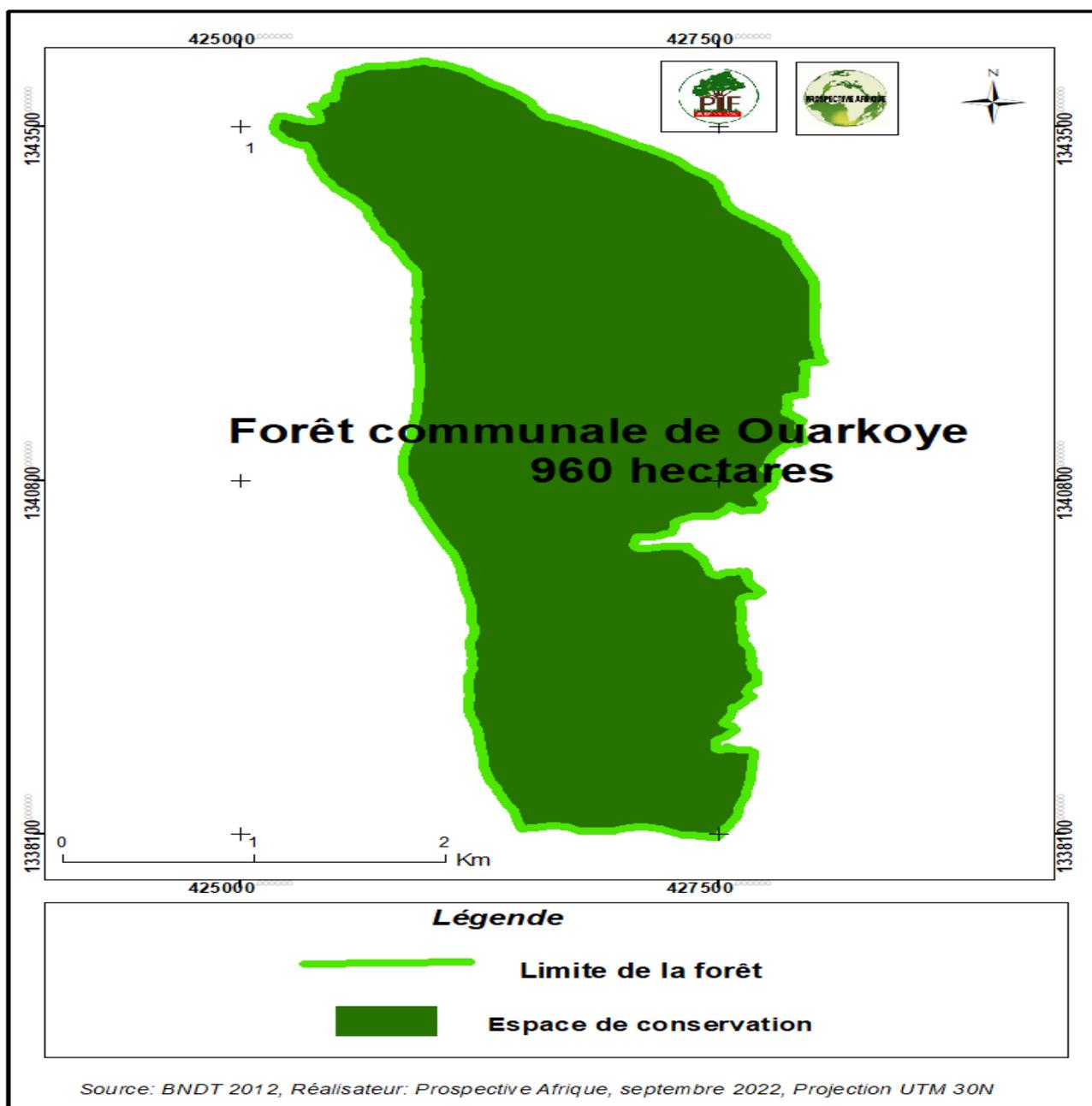
Les pratiques rituelles : Certaines pratiques rituelles sont réalisées dans la forêt par les autorités villageoises. Elles ne sont pas de nature à détruire la forêt ou à compromettre son existence.

La carbonisation illégale : Certaines personnes tuent expressément les arbres afin d'en carboniser le bois et vendre le charbon. Cette carbonisation vise surtout des plantes protégées

et producteurs de PFNL. En plus des services de l'environnement, il faut un engagement des populations à lutter contre ces pratiques nuisibles et néfastes à la forêt.

Tableau 1: Centroides de l'EC-1

Coordonnées du centroïde de la forêt communale	X	Y
	426250	1340800



Carte 2 : Présentation de la forêt communale de Ouarkoye

3.2.La forêt villageoise de Mounkuy

La forêt couvre une superficie de 828 ha. Huit (08) villages gravitent autour d'elle. Il s'agit des villages de Mounkuy, de Tiokuy, de Doudou et de Kekaba dans la commune de Ouarkoye, des villages de Bounkui et de Dinkiéna dans la commune de Solenzo et des villages de Jiga, de Gomingtenga et de Dio, dans la commune de Sanaba. Elle abrite une diversité d'animaux sauvage et reçoit des oiseaux migrateurs.

La forêt villageoise est traversée par deux (02) marigots poissonneux où on y pratique la pêche. Cette forêt est à l'image de celle de la forêt communale de Ouarkoye. Elle est victime de la déforestation et de toute sorte de pressions. Cette forêt reçoit un nombre important de transhumants. La population du site est estimée à 9 471 habitants, dont 3 069 à Mounkuy, 1 179 à Tiokuy, 3 917 à Doudou et 1 306 à Kekaba.

Les femmes de Mounkuy y prélèvent les PFNL (« mougouna », « zamnin », karité, raisin sauvage, baobab, liane, goyine, détarium, néré). Les tradipraticiens y prélèvent des écorces.

Il y a des Personnes déplacées internes (PDI) dans les villages autour du site. Elles ont accès à de petits lopins de terre, souvent insuffisants pour couvrir leurs besoins.

Plusieurs usagers exploitent la forêt villageoise. On peut retenir :

Les tradipraticiens : ce sont des personnes qui extraient des feuilles, des écorces et des racines de certaines plantes de la forêt afin de faire des remèdes contre certaines maladies. Ces pratiques ne sont pas de nature à détruire la forêt. Elles permettent d'accorder une valeur médicinale à la forêt donc à la protéger, la défendre et la valoriser. La forêt communale constitue une source d'approvisionnement des tradipraticiens.

Les exploitants de PFNL : ces exploitants sont constitués surtout des femmes et des jeunes. Ils parcourent la forêt à la recherche de liane, de néré, de karité et biens d'autres produits. Si l'exploitation des PFNL n'est pas bien faite selon les prescriptions des services compétentes, cette exploitation peut devenir dangereuse pour la forêt.

Les Producteurs de briques latéritiques : Certains jeunes s'adonnent à la production de briques latéritiques dans la forêt communale et sur certaines parties de la piste à bétail.

Les chasseurs et braconniers : Selon les services de l'environnement et les populations, la forêt communale abritait du gibier. Aujourd'hui, le gibier a presque disparu du fait de la chasse anarchique et du braconnage.

Les exploitants forestiers : Plusieurs personnes visent de l'exploitation de la forêt villageoise. Elles coupent le bois pour le revendre. Cependant, certaines espèces végétales sont protégées et interdites de la coupe à l'image du karité, du néré, du zammé, etc. On constate malheureusement que ces plantes sont aussi soumises à la coupe.

Certaines personnes déplacées internes s'adonnent aussi à la coupe puis à la vente du bois.

D'autres personnes exploitent des branches pour la fabrication de chaises et de paniers. Tous ces exploitants tirent un revenu de l'exploitation de la forêt villageoise.

Les transhumants et autres éleveurs : Faute de piste à bétail, c'est la forêt qui sert de lieu de passage pour les transhumants et éleveurs pour relier les différents villages et communes. Faute d'aire de pâture, c'est aussi la forêt qui devient une aire de pâture pour les éleveurs pendant la saison hivernale. Cet état de fait détruit la forêt et empêche sa régénération.

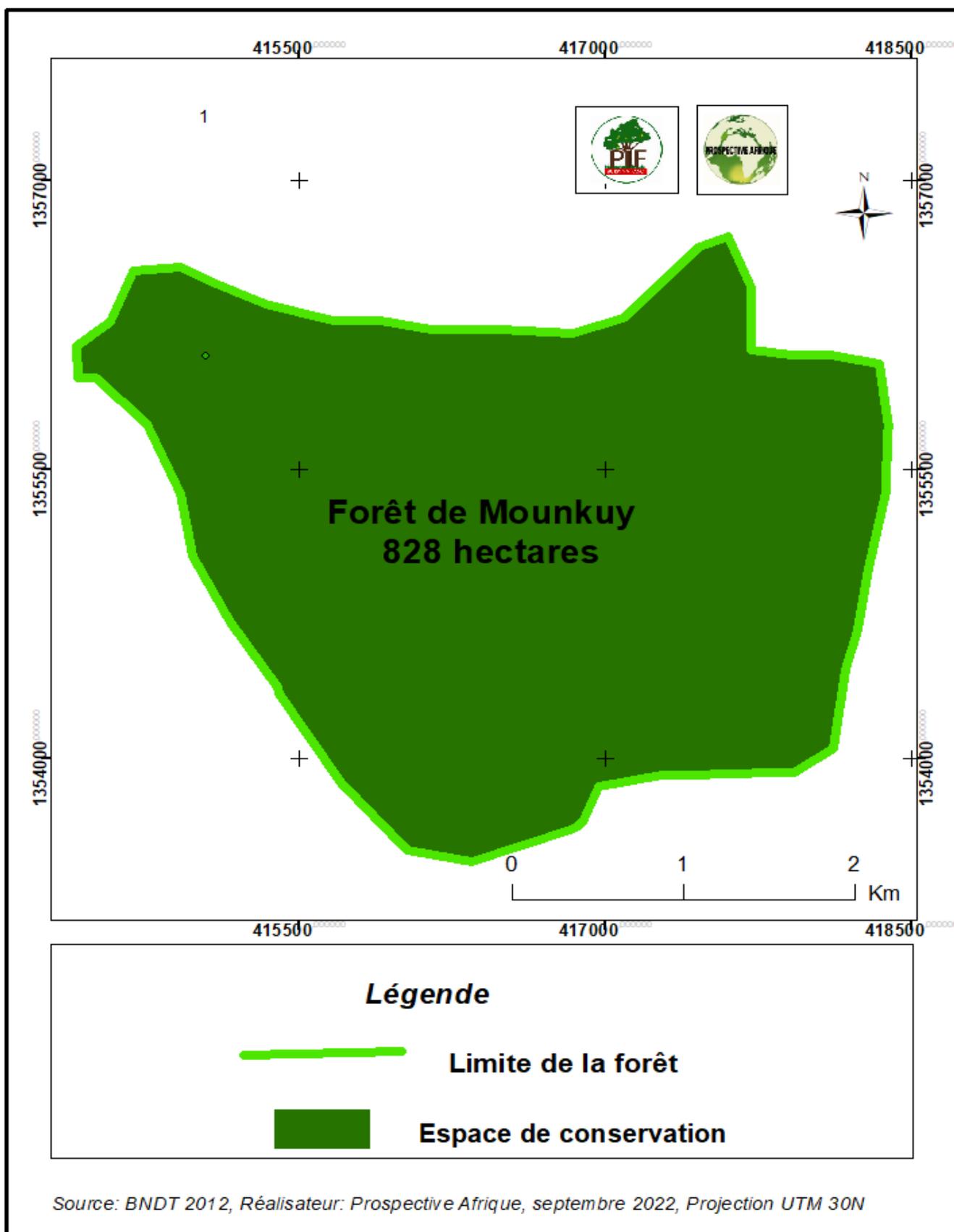
Les apiculteurs : La forêt villageoise regorge de plantes mellifères. Les apiculteurs des villages environnant y déposent des ruches pour la production de miel. Certains projets accompagnent les producteurs villageois à moderniser leurs productions et à améliorer leurs revenus tout en protégeant la forêt.

Les pratiques rituelles : Certaines pratiques rituelles sont réalisées dans la forêt par les autorités villageoises. Elles ne sont pas de nature à détruire la forêt ou à compromettre son existence.

La carbonisation illégale : Certaines personnes tuent expressément les arbres afin d'en carboniser le bois et vendre le charbon. Cette carbonisation vise surtout des plantes protégées et producteurs de PFNL. En plus des services de l'environnement, il faut un engagement des populations à lutter contre ces pratiques nuisibles et néfastes à la forêt.

Tableau 2: Centroides de l'EC-2

Coordonnées du centroïde de la forêt villageoise de Mounkuy	X	Y
	416250	1354750

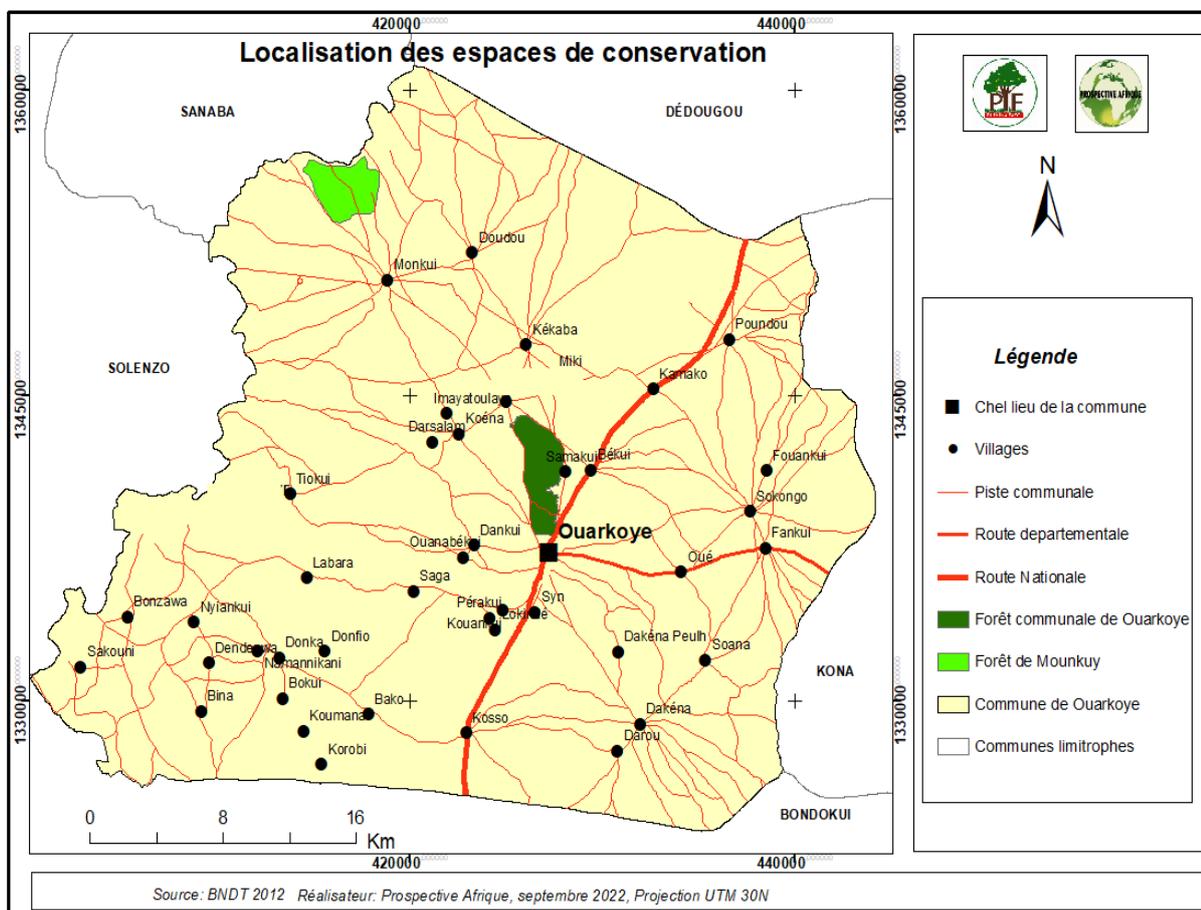


Carte 3: Présentation de forêt villageoise de Mounkuy

Ces deux (02) forêts revêtent un grand intérêt pour les villages environnants et pour la commune de Ouarkoye. Elles sont à la fois un « magasin de stockage » de plantes médicinales, un

réserve d'animaux sauvages à préserver, un poumon purificateur des gaz à effet de serre, en un mot, un patrimoine à préserver.

Ces forêts ont à la fois un intérêt écologique, économique, social et culturel.



Carte 4 : Localisation des espaces de conservation de la commune de Ouarkoye

4. DESCRIPTION DU PDIC/REDD+

4.1. Financement initial

4.1.1. « Contraintes » auxquelles le PDIC REDD + répond :

Le Projet de développement intégré communal pour la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (PDIC/REDD+) de la commune de Ouarkoye vise à protéger, défendre et valoriser le patrimoine forestier de la commune. Il existe une volonté affichée des populations à protéger ces forêts. Les contraintes majeures auxquelles le PDIC/REDD + répond sont essentiellement de trois ordres à savoir :

- La diminution de la biomasse dans les terroirs et l'augmentation des émissions carbonées ;
- L'absence d'une réponse appropriée aux facteurs de déforestation ;
- La faiblesse des actions de conservation des ressources naturelles.

En effet, la commune de Ouarkoye est soumise à de nombreux facteurs entraînant la déforestation et la dégradation des ressources naturelles (forêts, terres, eaux, air) et des espaces de conservation (zones sacrées, interdites). Ces principales contraintes auxquelles les PDIC-REDD+ ambitionnent de répondre sont :

- L'expansion des champs de culture dans les espaces de conservation ;
- La divagation des animaux mettant en péril les actions de reforestation ;
- La persistance des feux de brousse entraînant la dégradation du couvert végétal ;
- La réduction de la faune en raison de la destruction de son habitat naturel ;
- La pauvreté de la population entraînant une forte pression sur la zone boisée ;
- La pression anthropique (le système cultural traditionnel transformant de façon continue la végétation en parc arboré) ;
- La dégradation continue de la végétation due aux aléas climatiques et à la pression foncière qui se manifeste par de nouvelle défriche ;
- La coupe abusive du bois, l'utilisation des produits ou intrants chimiques/prohibés.

4.1.2. Description globale du PDIC / REDD +

L'objectif général du PDIC/REDD+ est d'améliorer la séquestration du carbone et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Les objectifs spécifiques se déclinent en trois (03) points qui sont :

1. Renforcer le potentiel de séquestration du carbone de la commune,
2. Réduire les pressions sur les espaces de conservation,
3. Améliorer les revenus des citoyens.

Les résultats attendus sont :

1. Le potentiel de séquestration de carbone s'est renforcé d'au moins 567.16 ha et sont sécurisé d'ici la fin du projet ;
2. Les pressions sur les espaces de conservation sont réduites par la création de piste à bétail, la mise en place de comité des gestions des forêts et des comités de lutte contre les feux de brousse et la valorisation des PFNL ;
3. Les revenus des citoyens sont améliorés à travers une exploitation rationnelle des forêts et des aménagements hydroagricoles ;
4. L'atteinte de ces résultats passe par la réalisation d'activités connexes et complémentaires dans les espaces de conservation et dans les villages qui les jouxtent.

4.1.3. Description détaillée des activités du PDIC REDD +

Le PGPC/REDD+ peut accompagner les braves hommes et femmes désireux de protéger et de sauvegarder les ressources forestières et d'en faire une exploitation rationnelle. Cet accompagnement pourrait se faire à travers trois types d'activités. La forêt communale de Ouarkoye est contiguë à six (06) villages et celle de Mounkuy à trois (03) villages.

4.1.3.1. Espace de conservation (EC) 1 : la forêt communale de Ouarkoye

Activités de type 1 : elles visent à contribuer directement à la séquestration de carbone et à la restauration/préservation des espaces de conservation. Il s'agit :

A1.1. Reboisement d'une surface dégradée de 16 ha dans la forêt communale de Ouarkoye

Contexte : La forêt communale est déboisée par endroit. Elle a des surfaces dégradées. La forêt est victime du surpâturage et des coupes anarchiques du bois. Les plants retenus par les populations et les services techniques pour le reboisement sont : le teck (150 plants), le caïlcédrat (150 plants), le neem (150 plants), le karité (150 plants), le néré (100 plants), *Acacia nilotica* (100 plants), *Adansonia digitata* (100 plants), *Acacia macrostachya* (100 plants), *Parkia biglobosa* (150 plants), *Bombax costatum* (100 plants), *Detarium* (100 plants), *Tamarindus indica* (100 plants), *Lannea microcarpa* (100 plants), *le Ziziphus mauritania* (150) et d'autres plantes encore auprès des pépiniéristes de la commune et du service de l'environnement. En termes d'impacts environnementaux et sociaux, la forêt est dégradée du fait des feux de brousse. En effet, il n'y a pas été aménagé de pare-feu. On y pratique la coupe abusive du bois.

Objectif et résultats : L'objectif du reboisement est d'augmenter le couvert végétal et d'améliorer la séquestration de carbone. Le reboisement permettra de lutter contre la déforestation et la dégradation de la forêt. Elle aura aussi un caractère économique pour les femmes et les jeunes par l'exploitation adéquate des PFNL et du bois mort. Le résultat à atteindre est de reboiser seize (16) hectares de la forêt avec des plantes productrices de PFNL. Les COGES contribueront aux cotés des services techniques à lutter la coupe abusive du bois.

Risques et impacts environnementaux et sociaux : on peut énumérer la pollution du site par les sachets plastiques (pots) et les risques d'accidents lors des travaux de reboisement. Des mesures de sécurité et d'hygiènes seront adoptées à cet effet.

Sous activités : Pour atteindre ces résultats, il faut :

- Identifier les parties dégradées à reboiser ;
- Identifier les sites de production de plants et assurer le suivi de la production ;
- Acquérir des plants et des grilles de protection ;
- Transporter les plants sur site ;
- Acquérir de petit matériel pour la trouaison (pioche, pelle, coupe-coupe) ;
- Faire le Piquetage ;
- Faire la Trouaison ;
- Planter et poser des grilles de protection ;
- Suivre l'activité par le service Départemental de l'Environnement ;
- La matérialisation des limites de la forêt avec au moins deux (02) panneaux d'indication en béton armé au niveau de chaque village soit un total de 12 panneaux ;
- L'acquisition de grilles de protection individuelle.

Les bénéficiaires directs : Ce sont les populations des six (06) villages environnants de la forêt communale. Cette population s'élève à plus de 8090 personnes selon le RGPH de 2019. Elle est composée d'environ 3985 hommes et de 4105 femmes et 1941 jeunes. Selon les données de la CONASUR, à la date du 28 février 2023, il y avait 237 personnes déplacées internes à Ouarkoye. Le reboisement va particulièrement profiter aux tradipraticiens qui sont très nombreux (environ 200), aux producteurs artisanaux (environs 500) et aux femmes exploitantes des PFNL.

Moyens financiers : Cette activité va mobiliser **la somme de neuf millions deux cent quatre-vingt mille (9 280 000) Francs CFA**. Elle sera entièrement financée par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Quatorze (14) espèces d'arbres ont été retenus pour un total de mille six cent (1600) plants qui seront mis en terre à raison de 100 plants par hectares avec un intervalle de 10m par plant.

Au nombre des plants retenus, il y a, le teck (125 plants), le caïlcédrat (125 plants), le neem (150 plants), le karité (150 plants), le néré (100 plants), Acacia nilotica (100 plants), Adansonia digitata (100 plants), Acacia macrostachya (100 plants), Parkia biglobosa (100 plants), Bombax costatum (100 plants), Detarium (100 plants), Tamarindus indica (100 plants), Lannea microcarpa (100 plants), le Ziziphus mauritania (150) et d'autres plantes encore auprès des pépiniéristes de la commune et du service de l'environnement. Elle sera entièrement financée par le PGPC/REDD+. Elle sera réalisée sous la direction des services départementaux de l'environnement. Il y aura une mobilisation générale de la jeunesse pour creuser les trous devant recevoir les plants. Chaque village sera mobilisé pour creuser la portion de sa forêt dégradée.

Aux dates retenues pour les plantations, la même mobilisation sera faite pour la plantation des plants.

La mise en œuvre de cette activité contribuera à améliorer la séquestration de carbone et à améliorer les conditions de vie des populations grâce aux PFNL.

A1.2. La plantation d'alignement de bois d'énergie

Contexte : La plantation d'arbre vise à lutter contre la déforestation et à l'amélioration de la séquestration des gaz à effet de serre. Cette plantation de bois d'énergie obéit à la volonté de renforcer le couvert végétal. Elle sera faite le long des voies principales de la commune.

Risques et impacts environnementaux et sociaux : il faut retenir la possibilité de pollution du site par les sachets plastiques (pots), les risques d'accidents lors des travaux de reboisement. Les mesures sont proposées à cet effet.

Objectif et résultats : L'objectif est de planter au moins 1460 plants à un intervalle de 10m sur les 2 sens des voies principales de la commune sur une distance de 7.3km. Les principales plantes retenues sont le peltophorum (300 plants), l'azadirachta indica (Neem) (300 plants), le teck (300 plants), l'eucalyptus (200 plants), le baobab (300 plants), autres plants (60).

Sous activités : Les principales sous activités sont :

- Acquisition des plants et transport sur les sites
- Acquisition des grilles de protection individuelles ;
- Piquetage ;
- Trouaison ;
- Plantation et pose des grilles de protection ;
- Suivi de l'activité par le service Départemental de l'environnement

N.B. : Le petit matériel (pioche, pelle, coupe-coupe) acquis pour le reboisement de la forêt communale sera utilisé pour la plantation d'arbre.

Les bénéficiaires directs : les bénéficiaires directs sont les ménages riverains, les boutiques et ateliers qui sont au long des voies. Or, selon la notice communale, il y a environ six (06) personnes par ménage. Il faut aussi prendre en compte les usagers des voies. Sur une estimation de trois cent (300) ménages sur les deux (02) sens des voies ont obtient au moins mille huit cent (1800) bénéficiaires directs comprenant 884 hommes, 916 femmes et 435 jeunes

Moyens financiers : Le cout de cette activité est de **six millions trois cent soixante-huit mille (6 378 000) Fr CFA**. Elle sera entièrement financée par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Il y aura d'abord le piquetage, les trouaisons et les plantations des arbres. Les concessions riveraines des voiries concernées seront mobilisées pour les trouaisons et les plantations. La plantation d'alignement de bois d'énergie sera réalisée sous la supervision des services techniques de l'environnement.

A.1.3. Réalisation de pare feux de 25 km de long et 8 m de large dans la forêt communale

Définition : Les pares-feux sont des techniques de lutte contre les feux de brousse qui ravage les forêts. Ils permettent de lutter contre les feux de brousse et ainsi réduire considérablement leurs effets néfastes. Réalisé sur les limites de la forêt, le pare feu contribue à sécuriser la forêt. Quand il est réalisé à l'intérieur de la forêt, il contribue aussi à faciliter la mobilité des populations riveraines.

Objectifs et résultats : La réalisation des pares-feux permettra de lutter contre les feux de brousse et ainsi de réduire la déforestation et la dégradation de la forêt communale. Elle favorisera une régénération de la forêt. A terme, un pare feu de 25km sur 8m sera réalisé afin de protéger la forêt des feux de brousse.

Sous activités : Pour atteindre ces résultats, les sous activités suivantes seront réalisées :

- Acquisition de cent (100) coupe-coupe,
- Repas communautaire pendant 14 jours (café, eau de boisson, repas) durant les travaux de délimitation ;
- Délimitation du pare-feu par les services en charge de l'environnement ;
- Suivi des services techniques

Les bénéficiaires directs : Les principaux bénéficiaires sont les populations des villages riverains à la forêt d'une part et les éleveurs transhumants et autochtones d'autre part. la population des villages environnant est estimée à plus de 8090 personnes selon le RGPH de 2019. Ensuite, il y a les éleveurs transhumants pour lesquels il n'y a pas de données statistiques mais dont le nombre est significatif.

Moyens financiers : Le coût estimatif de cette activité est de **deux millions six cent quarante mille (2 640 000) Fr CFA**. Elle sera entièrement financée par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Le pare sera réalisé à l'intérieur et sur le pourtour de la forêt communale. Il a une longueur de 25 km et une largeur de 8m. Pour atteindre ce résultat, les jeunes seront mobilisés par village et le pare feu repartis entre les villages par le COGES.

Environ 300 jeunes seront mobilisés pendant la durée de l'activité. Les services de l'environnement traceront le pare-feu afin de faciliter sa réalisation et assureront le contrôle technique et la supervision de l'activité afin de s'assurer sa bonne exécution.

Activités de type 2 : Elles sont des activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier.

A.2.1. La mise en place et la formation du COGES de la forêt communale dans les villages de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy

Contexte : L'objectif de la création de ce comité est de participer aux côtés des services techniques de l'environnement, au traçage, au balisage, à la lutte contre les feux de brousse et à la protection de la forêt. Le renforcement des capacités du COGES a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion de la forêt. Les thèmes de formations concernent les techniques d'exploitation du bois, de plantation, de semis direct, de lutte contre les feux de brousse, d'application des feux précoces et de la régénération naturelle assistée. La mise en place de ces comités devrait permettre de mieux protéger la forêt et de la valoriser. Dans chaque village, il sera mis en place un comité de 9 membres à travers l'organisation d'assemblées villageoises.

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de conflit communautaire dans la mise en place des COGES si le processus n'est pas transparent et participatif.

Objectif et résultats : Mettre en place un COGES mixte (au moins 3 femmes) reconnu dans chaque village qui va travailler à la protection, la restauration et la sauvegarde de la forêt communale. En termes de résultats attendus, un COGES mixte est mis en place et ses capacités sont renforcées. Chaque forêt disposera ainsi d'une équipe de surveillance de proximité dans chaque village.

Sous activités : on peut d'abord énumérer :

- La tenue des assemblées villageoises de désignation des membres du COGES dans chaque village ;
- La tenue d'une assemblée communale de désignation des membres du COGES communal de la forêt ;

- La formation des six (06) COGES sur leurs rôles et missions ;

Les bénéficiaires : Les bénéficiaires directs sont les jeunes et les femmes des villages de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy. Chaque comité sera composé de neuf (09) membres soit 54 comprenant au moins 18 femmes et 36 jeunes et 9 jeunes. La formation concerne les 54 membres. Chaque comité villageois désignera 2 représentants pour constituer le comité communal de gestion de la forêt communale.

Moyens financiers : La mise en place et la formation des comités seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant **d’Un million neuf cent cinquante mille (1 950 000) Fr CFA**. Les six assemblées villageoises de désignation des membres des COGES est de neuf cent mille (900 000) FCFA et la formation des six (06) COGES est de neuf cent mille (900 000) FCFA. La tenue de l’assemblée communale est de cent cinquante mille (150 000) Fr CFA.

Stratégie de mise en œuvre : Les comités seront désignés suite à des assemblées villageoises dirigées par les autorités communales avec l’appui techniques des services départementaux de l’environnement. Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de chartes foncières.

A2.2. Elaboration de charte foncière locale de la forêt communale de Ouarkoye

Définition : Les chartes foncières locales sont des conventions foncières locales inspirées des coutumes, usages ou des pratiques foncières locaux, élaborés au niveau local et visant à prendre en considération la diversité des contextes écologiques, économiques, sociaux et culturels en milieu rural.

Objectifs et résultats :

- 1) Etablir de commun accord avec les populations riveraines de la forêt et les exploitants forestiers d’une ligne de conduite dans la gestion et l’exploitation de la forêt ;
- 2) Favoriser la responsabilisation des populations locales et des structures de gestion des ressources forestières dans la gestion des ressources naturelles, dans la protection et la restauration de la forêt communale,
- 3) Favoriser l’exploitation rationnelle des ressources forestières par les communautés des villages riverains de la forêt ;

- 4) Contribuer à la promotion d'activités génératrices de revenus basées sur l'exploitation rationnelle des ressources forestières ;
- 5) Prévenir et gérer les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles dans la forêt,
- 6) Créer un cadre formel d'évaluation des mesures de protection et de restauration de la forêt villageoise.

Le résultat attendu est l'élaboration et l'adoption d'une charge foncière acceptée par toute la population des villages exploitants de la forêt communale.

Sous activités : il faut mettre en place un comité d'initiative pour l'élaboration de la charte foncière locale en collaboration avec les services chargé de l'environnement et recruter un consultant pour l'élaboration de la charte foncière locale. La charte ainsi élaborée sera soumise à validation en assemblée générale dans chaque village et à la validation du Conseil municipal ou de la Délégation Spéciale Communale.

Les bénéficiaires : il y a d'abord le COGES de la forêt communale. Ensuite, il s'agit des chefs coutumiers et des chefs de terre, des CVD, des leaders d'opinion, des exploitants forestiers, des femmes et des jeunes, en un mot des populations des 6 villages qui entourent la forêt. Ces bénéficiaires sont estimés à plus de 8090 personnes dont 3985 sont des hommes et 4105 des femmes.

Les moyens financiers : Cette activité va coûter **cinq million neuf cent mille (5 900 000) Fr CFA** et prend en compte les honoraires du consultant pour l'élaboration de la charte quatre million cinq cent mille (4 500 000) Fr, l'atelier de validation de la charte cinq cent mille (500 000) Fr et les Assemblées générales villageoises d'un montant de neuf cent mille (900 000) Fr Le financement est totalement assuré par le PGPC/REDD+

Stratégie de mise en œuvre : la mairie va recruter un consultant sur la base de termes de référence qui va réaliser la charte foncière. Cette charte sera soumise à l'approbation des leaders locaux.

A2.3. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) de la piste à bétail passant par Ouarkoye, Dankuy, Koéna et Mounkuy

Objectifs et résultats : L'objectif de la mise en place du COGES est de doter la piste à bétail d'un organe de gestion, de coordination et de suivi des activités qui y seront menées. Le résultat recherché est la création, la protection et la pérennisation de la piste à bétail. Le comité va

participer aux coté des services techniques chargés de l'élevage, au traçage, au balisage et à la protection de la piste de bétail.

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de conflit communautaire dans la mise en place des COGES si le processus n'est pas transparent et participatif.

Sous activités : il y a la tenue d'assemblées villageoise pour la désignation des membres du COGES. Ensuite, il y aura la formation du COGES.

Les bénéficiaires : ils sont composés des femmes et des jeunes des villages de Ouarkoye, Dankuy, Koéna et Mounkuy. Dans chaque village, il y aura un COGES villageois de 9 membres dont au moins 3 femmes et 3 jeunes, soit un total de 36 membres. Chaque COGES villageois désignera 2 personnes pour constituer le COGES de la piste à bétail qui comprendra 08 membres.

Moyens financiers : La mise en place et la formation des comités seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant d'un **million cinq cent cinquante mille (1 550 000) Fr CFA** ainsi composé :

- **Six cent mille (600 000) Fr CFA** à raison de 150 000 Fr par village pour les assemblées villageoises de désignation des membres du COGES ;
- **Trois cent cinquante mille (350 000) Fr CFA pour la tenue de l'assemblée communale**
- La formation des trente-six (36) membres sur leur rôle et missions, la gestion pacifique des conflits pendant deux (02) jours sans les délais de route, l'organisation et la prise en charge des participants coûteront **Six cent mille (600 000) Fr CFA**

Stratégie de mise en œuvre : Les comités seront désignés suite à des assemblées villageoises dirigées par les autorités communales avec l'appui techniques des services départementaux de l'environnement-l'élevage, et de l'agriculture. Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de cahier de charges.

A2. 4. Elaboration de cahier de charge de la piste à bétail de 20km allant de Ouarkoye à Mounkuy

Définition : L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante. La piste à bétail va de Ouarkoye à Monkuy en passant par Dankuy et Koéna.

Objectifs et résultats attendus : c'est l'élaboration d'un cahier de charge pour la piste à bétail pour une meilleure gestion de la piste

Sous activités : il y a le recrutement d'un consultant, l'atelier de validation du cahier de charge et la prise d'un arrêté de création de la piste à bétail.

L'arrêté de création de la piste à bétail a pour objectif de sécuriser la piste dans ses limites et les investissements qui y seront réalisés. Sur la base du PV de délimitation, un arrêté de création de la piste à bétail sera élaboré et soumis à la signature du Maire de la commune ou du PDS. Les services compétents appuieront les communautés dans cette tâche.

Les bénéficiaires : Dans un premier temps, il y a les membres des COGES soit 36 personnes dont 12 femmes et 24 hommes. Ensuite, il y a les transhumants qui se dénombrent par centaines (419 transhumants au moins chaque année) et enfin les éleveurs des villages différents villages dont le cheptel est estimé à plus de 30834 têtes de bovins en 2020. Selon les données collectées à la mairie, la population des 4 villages s'élève à 11304 personnes.

Moyens financiers : L'élaboration des cahiers de charge va coûter la somme d'un million cinq cent mille (1 500 000) Fr CFA.

Stratégie de mise en œuvre : Le consultant fera des rencontres de travail avec les COGES de la piste à bétail. Ensuite, il élaborera le cahier de charge qui sera validé à un atelier. Les services départementaux de l'élevage apporteront un appui technique. Un arrêté municipal créant la piste à bétail sera pris par les premières autorités communales.

A2.5. La mise en place et la formation du comité de gestion du jardin maraicher de Samakuy

Objectifs et résultats : L'objectif de la mise en place du COGES est de doter le jardin maraicher d'un organe de gestion, de coordination et de suivi des activités qui y seront menées. Le résultat recherché est la création, la protection et la pérennisation du jardin maraicher. Le comité va participer aux côtés des services techniques, au traçage, au balisage et à la protection du jardin maraicher.

Sous activités : il y a la tenue d'une assemblée villageoise pour la désignation des membres du COGES. Ensuite, il y aura la formation du COGES.

Les bénéficiaires : ils sont composés de femmes et de jeunes. Le COGES sera composé de 9 membres dont au moins 3 sont des femmes et 3 jeunes.

Moyens financiers : La mise en place et la formation de comité seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant de **Trois cent mille (300 000) Francs CFA**.

Stratégie de mise en œuvre : Le comité sera désigné suite à une assemblée villageoise dirigée par les autorités communales avec l'appui techniques des services départementaux de l'agriculture. Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de cahier de charges.

A.2.6. Elaboration du cahier de charge du jardin maraicher de Samakuy

Définition : L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les droits et les obligations de chaque partie prenante.

Objectifs et résultats attendus : Elaborer un cahier de charge pour le jardin maraicher de Samakuy.

Sous activités : il y a le recrutement d'un consultant, l'atelier de validation du cahier de charge et la prise d'un arrêté de création du jardin maraicher.

L'arrêté de création a pour objectif de sécuriser le jardin maraicher dans ses limites et les investissements qui y seront réalisés. Sur la base du PV de délimitation, un arrêté de création du jardin maraicher sera élaboré et soumis à la signature du Maire de la commune. Les services compétents appuieront les communautés dans cette tâche.

Les bénéficiaires : Les premiers bénéficiaires sont les 9 membres du COGES. Ensuite, il y a les producteurs du jardin maraicher qui sont estimés à environ 1650 producteurs par an.

Moyens financiers : L'élaboration des cahiers de charge va coûter la somme d'un **million deux cent mille (1 200 000) Fr CFA**. L'atelier de validation va coûter 300 000 Fr CFA et les honoraires du consultant, neuf cent mille (900 000) Fr CFA.

Stratégie de mise en œuvre : Le consultant fera des rencontres de travail avec le COGES, les notables, les chefs et autorités coutumières et les leaders d'opinion du village de Samakuy. Ensuite, il élaborera le cahier des charges qui sera validé à un atelier. Les services départementaux de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage apporteront un appui technique. Un arrêté municipal créant le jardin maraicher sera pris par les premières autorités communales.

A2.7. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral du parc de vaccination N°2 de Ouarkoye

Objectifs et résultats : L'objectif de la mise en place du COGES est de doter le forage pastoral d'un organe de gestion, de coordination et de suivi des activités qui y seront menées. Le résultat recherché est la création, la protection et la pérennisation du forage pastoral.

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de conflit communautaire si le processus de mise en place n'est pas transparent et participatif.

Sous activités : il y a la tenue d'une assemblée villageoise pour la désignation des membres du COGES. Ensuite, il y aura la formation du COGES.

Les bénéficiaires : ils sont composés de femmes et de jeunes. Il sera composé de 9 membres dont au moins 3 sont des femmes.

Moyens financiers : La mise en place et la formation de comité seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant **de trois cent mille (300 000) Fr CFA**. La formation du COGES va porter sur ses rôles et missions, la gestion pacifique des conflits et des griefs.

Stratégie de mise en œuvre : Le comité sera désigné suite à une assemblée villageoise dirigée par les autorités communales avec l'appui techniques des services départementaux de l'élevage. Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de cahier de charges.

A2.8. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral de Dankuy

Objectifs et résultats : L'objectif de la mise en place du COGES est de doter le forage pastoral d'un organe de gestion. Le résultat poursuivi est la gestion rationnelle et la pérennisation du forage. Le comité va apporter son concours aux côtés des services techniques, au traçage, au balisage et à la protection de la piste à bétail.

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de conflit communautaire dans la mise en place des COGES si le processus n'est pas transparent et participatif.

Sous activités : il y a la tenue d'une assemblée villageoise pour la désignation des membres du COGES. Ensuite, il y aura la formation du COGES.

Les bénéficiaires : ils sont composés de femmes et de jeunes. Il sera composé de 9 membres dont au moins 3 sont des femmes et 3 jeunes.

Moyens financiers : La mise en place et la formation de comité seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant **de trois cent mille (300 000) Fr CFA**. La formation du COGES va porter sur ses rôles et missions, la gestion pacifique des conflits et des griefs.

Stratégie de mise en œuvre : Le comité sera désigné suite à une assemblée villageoise dirigée par les autorités communales avec l'appui techniques des services départementaux de l'élevage. Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de cahier de charges.

A2.9. Elaboration du cahier de charge du forage pastoral du parc de vaccination N°2 de Ouarkoye

Définition : L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les droits et les obligations de chaque partie prenante.

Objectifs et résultats attendus : Elaborer un cahier de charge pour le forage pastoral du parc de vaccination N°2 de Ouarkoye.

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de conflit communautaire dans la mise en place des COGES si le processus n'est pas transparent et participatif.

Sous activités : il y a le recrutement d'un consultant, l'atelier de validation du cahier de charge et la prise d'un arrêté municipal.

L'arrêté municipal a pour objectif de sécuriser le forage pastoral contre les appropriations.

Les bénéficiaires : Les premiers bénéficiaires sont les 9 membres du COGES composés d'au moins 3 sont des femmes et 3 jeunes.

Moyens financiers : L'élaboration des cahiers de charge va coûter la somme d'un **million cinq cent mille (1 200 000) Fr CFA**. L'atelier de validation va coûter 300 000 Fr CFA et les honoraires du consultant, neuf cent mille (900 000) Fr CFA.

Stratégie de mise en œuvre : Le consultant fera des rencontres de travail avec le COGES, les notables, les chefs et autorités coutumières et les leaders d'opinion du village de Ouarkoye.

Ensuite, il élaborera le cahier des charges qui sera validé à un atelier. Les services départementaux de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage apporteront un appui technique.

A2.10. Elaboration du cahier de charge du forage pastoral de Dankuy

Définition : L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les droits et les obligations de chaque partie prenante.

Objectifs et résultats attendus : Elaborer un cahier de charge pour le forage pastoral de Dankuy

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de conflit communautaire dans la mise en place des COGES si le processus n'est pas transparent et participatif.

Sous activités : il y a le recrutement d'un consultant, l'atelier de validation du cahier de charge et la prise d'un arrêté municipal.

L'arrêté municipal a pour objectif de sécuriser le forage pastoral contre les appropriations.

Les bénéficiaires : Les premiers bénéficiaires sont les 9 membres du COGES composés d'au moins 3 sont des femmes et 3 jeunes.

Moyens financiers : L'élaboration des cahiers de charge va coûter la somme d'un **million deux cent mille (1 200 000) Fr CFA**. L'atelier de validation va coûter 300 000 Fr CFA et les honoraires du consultant, neuf cent mille (900 000) Fr CFA.

Stratégie de mise en œuvre : Le consultant fera des rencontres de travail avec le COGES, les notables, les chefs et autorités coutumières et les leaders d'opinion de Dankuy. Ensuite, il élaborera le cahier des charges qui sera validé à un atelier. Les services départementaux de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage apporteront un appui technique.

Activités de type 3 : Ce sont des activités permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts. Il s'agit des (i) Activités liées à l'amélioration des productions agrosylvo-pastorales, (ii) Activités génératrices de revenus et (iii) Activités d'amélioration des conditions de vie des populations :

A.3.1 La réalisation d'un jardin maraîcher de 3ha à Samakuy équipé d'un système d'exhaure solaire

Contexte : La forêt communale subit de fortes pressions du fait de la coupe du bois et de l'extension tous azimuts des champs. Les jeunes, les femmes et les personnes déplacées internes ont demandé la réalisation d'un jardin maraîcher d'une superficie de 3 ha. L'objectif est de réduire les pressions sur la forêt en donnant une autre source de revenu à la population à travers la production maraîchère de contre saison.

Objectif et résultats : L'exploitation du jardin maraîcher constitue une autre source de revenu pour les populations. Elle constitue une activité génératrice de revenu et améliore les conditions de vie des populations.

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de conflit dans la répartition des planches ; d'utilisation de produits chimiques, d'accidents dû aux travaux, de refus de céder la terre pour une exploitation communautaire, d'accaparement du site en fin de projet

Sous activités :

- Acquisition de semence,
- Réalisation d'une clôture
- Réalisation d'un forage positif, avec pompe immergée, et château d'eau de 10 000 litres,
- Réalisation du champ solaire et raccordement électrique,
- Pose des conduites et raccordement de plomberie,
- Construction de 12 bassins d'eau.

Les bénéficiaires : Les bénéficiaires directs sont les PDI, les jeunes et les femmes à travers leurs sociétés coopératives et les associations de productions. Une estimation de 400m² par groupe de 5 personnes ou SCOOP donne 82 groupes. Par production, il y aura donc 413 bénéficiaires à chaque campagne de 3 mois. De façon rotative, en une année, il y aura 1650 personnes qui auront exploité au plus une fois par an. Les principaux bénéficiaires doivent être accompagnés pour la production maraîchère et équipés en matériels de production.

Moyens financiers : Le budget total de cette activité s'élève à **vingt-trois million deux cent cinq mille (23 205 000) Fr CFA**. Il est entièrement financé par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Le jardin maraîcher doit être protégé avec du grillage dans un premier temps puis avec une haie vive. Après la réalisation du forage à haut débit équipé d'un château d'eau, les bénéficiaires vont apporter des pierres sauvages pour la délimitation et le

renforcement du grillage. Il y aura ensuite, l'aménagement du jardin, la réalisation de 12 bassins de stockage d'eau. Enfin, il y a l'appui technique des services de l'agriculture pour la réalisation des planches et du maraichage. Il faut souligner que la réalisation des investissements doit être confié à un seul prestataire qui aura la charge de l'entière réalisation.

A.3.2. Formation en technique d'apiculture moderne et dotation en matériel de production du miel au profit de 5 jeunes dans chaque village de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy

Contexte : Il y a des jeunes qui exploitent du miel dans la forêt communale et dans la forêt de Mounkuy. Ils tirent un revenu de l'existence de la forêt et sont des acteurs de lutte contre les feux de brousse. Cette activité consiste à renforcer les capacités techniques des apiculteurs pour leur permettre de mieux produire le miel et augmenter ainsi les quantités produites par la maîtrise des techniques améliorées de production, de traitement, conditionnement et conservation du miel.

Objectif et résultats : L'objectif est d'améliorer leurs revenus et d'augmenter le nombre d'apiculteurs et faire d'eux des agents de protection des forêts. Il s'agit d'équiper cinq (05) jeunes de chaque village d'un kit composé de 3 ruches, un fut en plastique de 80l, un enfumoir, un lève cadre, une paire de gant, la combinaison, etc. Pour réussir ce projet, il faut former les jeunes à la production apicole et les équiper du matériel de production.

Risque et impact environnementaux et sociaux : la distribution des ruches ne doit pas être discriminatoire et ne doit pas être source de conflit. Les ruchers seront des acteurs de la protection de la flore.

Les bénéficiaires : Les bénéficiaires directs sont les jeunes apiculteurs traditionnels des villages de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy qui seront au nombre de trente (30).

Moyens financiers : Le budget total de cette activité s'élève à **neuf millions trois mille (9 300 000) Fr CFA**. Il est entièrement financé par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Il y aura d'abord une séance de formation des acteurs puis la dotation en équipement. La formation sera assurée par un spécialiste du domaine. Il sera assisté par le STD élevage. Un suivi des bénéficiaires, après formation, sera assuré par le STD élevage. Par l'intermédiaire des COGES et des CVD, les bénéficiaires seront sélectionnés puis dotés en kits et enfin formés pour la production du miel. L'acquisition des kits se fera par la Mairie.

A3.3. Appui à la réalisation de foyers améliorés pour la production de dolo dans les villages de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna, Bekuy, Mounkuy, Kékaba

Contexte : Il existe des femmes productrices de bière de sorgho dans les villages. La production de la bière est une activité qui consomme beaucoup de bois et constitue une des causes de la coupe du bois. Or avec l'avènement des foyers améliorés, cette technologie permet de réduire par 10 la consommation de bois.

Objectif et résultat : L'objectif est de réduire la pression sur les forêts et améliorer les revenus des femmes par la diminution de leurs dépenses en bois, limiter la pression sur les ressources ligneuses de la forêt,

Risques et impacts potentiels : les foyers améliorés sont un moyen de réduction de la consommation du bois. Alors que la production du dolo consomme beaucoup de bois. Dans la mise en œuvre du PDIC/REDD+, il faut éviter que le choix des bénéficiaires soit une source de conflit.

Bénéficiaires : Les bénéficiaires directs sont les femmes productrices de bière de sorgho (dolo). Elles sont au nombre de 90.

Moyens financiers : Le budget total de cette activité s'élève à trois million quatre cent cinquante (3 450 000) Fr CFA.

Stratégie de mise en œuvre : Pour chaque village, quinze (15) femmes seront bénéficiaires soit au total 90 femmes pour les 6 villages. Chaque femme apporte ses jarres et le projet apporte le ciment et prend en charge le formateur.

A3.4. Délimitation/balisage d'une piste à bétail de 20km de Ouarkoye à Mounkuy

Contexte : La commune connaît plusieurs conflits entre agriculture et éleveurs du fait du manque de piste à bétail. Pendant la saison des pluies, le nombre de conflits entre agriculteur et éleveur est important du fait de la divagation des animaux.

Risques et impacts environnementaux et sociaux : il faut considérer les risques d'accidents pendant les travaux et la perte d'actifs de production.

Objectif et résultats : L'objectif est de réduire les empiètements d'animaux dans les forêts et permettre la pousse et la régénération des forêts. Aussi, la piste à bétail permettra de réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Sous activités :

L'aménagement d'une piste à bétail est généralement précédé des séances d'information/sensibilisation des leaders d'opinion et des chefs coutumiers. Ensuite, il y a la matérialisation physique à la peinture des limites de la piste à bétail avec les propriétaires terriens et les chefs coutumiers. Ces actions préliminaires seront réalisées par les services de la mairie, les services techniques et les propriétaires terriens.

Ensuite, la mairie va recourir aux compétences d'un consultant pour les levées topographiques et l'élaboration de la carte de la piste.

- 200 balises seront faites en béton armé dosé à 350 kg/m³ et auront une hauteur de 2 m dont 0.5 m enfouit dans le sol ;
- L'intervalle entre deux balises doit être de 200 à 250 m. Les balises seront placées des deux côtés de la piste (soit 4 à 5 balises par km).

L'aménagement des pistes à bétail inclus :

- Un levé topographique (positionnement des balises, délimitation),
- La pose des balises,
- L'élaboration de la carte de la piste,
- Suivi de l'activité par le service Départemental de l'élevage.

Les bénéficiaires : Les principaux bénéficiaires sont les éleveurs de la commune et les transhumants. Ouarkoye, chef-lieu de commune compte environ .480 éleveurs et 95 Transhumants dont 287 jeunes. Le cheptel est estimé à plus de 30834 têtes de bovins en 2020.

Moyens financiers : Le cout total de l'activité est estimé à **dix-sept millions cent cinquante mille (17 150 000) Fr CFA**. Elle sera entièrement financée par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Les séances d'information/sensibilisation, négociation/délimitation des limites. la mairie va faire appel aux services d'un prestataire qui sera chargé de réaliser la confection et la pose des balises.

A3. 5. Réalisation d'un forage pastoral d'au moins 3m³/h équipé d'un système d'exhaure solaire à proximité du parc de vaccination de Dankuy

Contexte : Dankuy est un village satellite à la forêt communale de Ouarkoye. Dankuy abrite déjà un parc à vaccination qui jouxte la piste à bétail. La réalisation d'un forage positif pastoral est une infrastructure complémentaire nécessaire pour l'abreuvement des animaux en transhumance. Il

sera réalisé au niveau du parc à vaccination. Dans les systèmes d'élevages dominants (systèmes pastoraux), la mobilité du cheptel permet à l'éleveur de rapprocher son troupeau des points d'eau et des pâturages.

Objectifs : La réalisation du point d'eau pastoral au niveau du parc à vaccination sur l'itinéraire de la piste à bétail vise à faciliter l'abreuvement des animaux en transhumance et facilite l'administration des soins à leur bétail.

Risques et impacts environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des conflits liés à l'utilisation des infrastructures pastorales. Aussi, il peut avoir la production de déchets et de nuisances sonores lors des travaux.

Sous activités : On retient :

- Implantation géophysique,
- Foration dans les formations d'altération,
- Fourniture et pose de tuyauterie,
- Fourniture et pose de massif filtrant de gravier calibré
- Mise en place d'un parker,
- Fourniture et pose d'un bouchon de pied,
- Essai de pompage selon la méthode CIEH,
- Analyse physico-chimique,
- Construction de 3 abreuvoirs distantes les uns des autres,
- Fourniture et pose de la pompe immergée de 3m³/h,
- Equipement en 6 plaques solaires au moins de 250 W,
- Equipement d'un château d'eau de 5000 litres.

Les bénéficiaires directs : Ce sont surtout les éleveurs du village. Ils sont au nombre de 575 éleveurs avec environ 287 jeunes. Il faut ajouter les transhumants qui se chiffre à 419, avec un cheptel qui se compte en des milliers de tête, et les éleveurs des villages environnants.

Moyens financiers : Le forage pastoral tel que décrit va couter la somme de **dix million neuf cent soixante-douze mille cinq cent (10 972 500) Fr CFA**. Cette somme sera financée par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Pour l'atteinte de ce résultat, la mairie va recruter une entreprise qualifiée pour la réalisation de l'investissement et un contrôleur des travaux.

A3.6. Réalisation d'un forage positif pastoral d'au moins 3m³/h équipé d'un système d'exhaure solaire au parc de vaccination N°2 de Ouarkoye

Contexte : Le forage positif pastoral à réaliser sur l'itinéraire de la piste à bétail est une infrastructure complémentaire nécessaire pour l'abreuvement des animaux en transhumance. Il sera réalisé au niveau du parc à vaccination. Dans les systèmes d'élevages dominants (systèmes Le forage pastoral fait partie des infrastructures d'accompagnement de la piste à bétail pastoraux), la mobilité du cheptel permet à l'éleveur de rapprocher son troupeau des points d'eau et des pâturages.

Objectifs : La réalisation du point d'eau pastoral au parc à de vaccination N°2 de Ouakoye sur l'itinéraire de la piste à bétail vise à faciliter l'abreuvement des animaux en transhumance et facilite l'administration des soins.

Risques et impacts environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des conflits liés à l'utilisation des infrastructures pastorales. Le forage peut être une source de pollution de l'environnement dû à l'accumulation des déchets. Certaines personnes pourraient vouloir s'accaparer du forage pour en faire leur propriété à la fin du projet.

Sous activités : On retient :

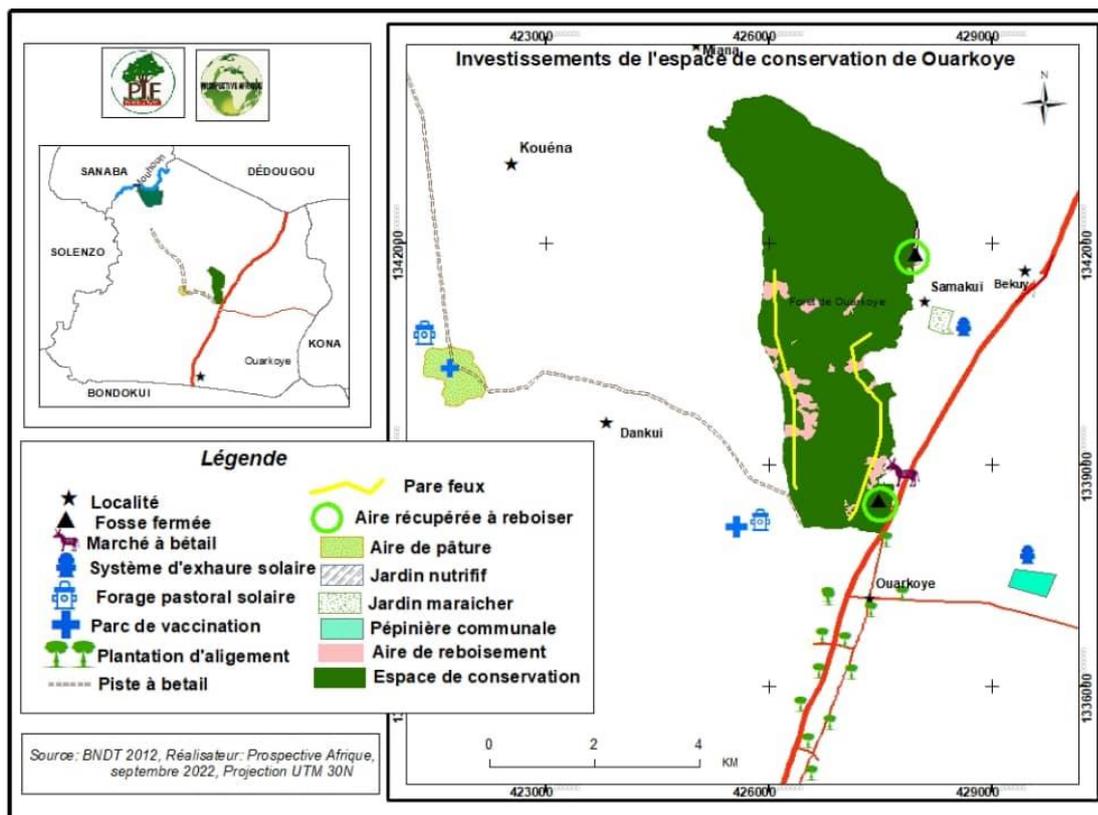
- Implantation géophysique,
- Foration dans les formations d'altération,
- Fourniture et pose de tuyauterie,
- Fourniture et pose de massif filtrant de gravier calibré
- Mise en place d'un parker,
- Fourniture et pose d'un bouchon de pied,
- Essai de pompage selon la méthode CIEH,
- Analyse physico-chimique,
- Equipement en 6 plaques solaires au moins de 250 W
- Construction de 3 abreuvoirs distantes les uns des autres.
- Fourniture et pose de la pompe immergée de 3m³/h
- Equipement d'un château d'eau de 5000 litres ;

Les bénéficiaires directs : ce sont les éleveurs de la commune. Ils sont au nombre d'environ 575 éleveurs avec environ 287 jeunes. Il faut ajouter les transhumants (avec un cheptel qui se compte en des milliers de tête) et les éleveurs du village et des villages environnants.

Moyens financiers : Le forage pastoral tel que décrit va coûter la somme de **dix millions neuf cent soixante-douze mille cinq cents (10 972 500) francs CFA**. Ce budget sera financé par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Pour l'atteinte de ce résultat, la mairie va recruter une entreprise qualifiée pour la réalisation de l'investissement et un contrôleur des travaux.

Le budget global des investissements de l'espace de conservation 1 s'élève à Cent huit million quarante-huit mille (108 048 000) francs CFA



Carte 5 : Investissement de l'espace de conservation de Ouarkoye

4.1.4.2.Espace de conservation 2 : Forêt villageoise de Mounkuy

Activités de type 1 : activités liées à la restauration/préservation des espaces de conservation et qui contribuent directement à la séquestration de carbone.

A1.1. Réalisation de pare feux de 25 km de long et de 8m de large dans la forêt villageoise de Mounkuy

Définition : Les pares-feux sont des techniques de lutte contre les feux de brousse qui ravage les forêts. Ils permettent de lutter contre les feux de brousse et ainsi réduire considérablement leurs effets néfastes. Réalisé sur les limites de la forêt, le pare feu contribue à sécuriser la forêt. Quand il est réalisé à l'intérieur de la forêt, il contribue aussi à faciliter la mobilité des populations riveraines.

Objectifs et résultats : La réalisation des pares-feux permettra de lutter contre les feux de brousse et ainsi de réduire la déforestation et la dégradation de la forêt communale. Elle favorisera une régénération de la forêt. A terme, un pare feu de 25km sur 8m sera réalisé afin de protéger la forêt des feux de brousse.

Sous activités : Pour atteindre ces résultats, les sous activités suivantes seront réalisées :

- Acquisition de cent (100) coupe-coupe
- La délimitation du pare-feu par les services en charge de l'environnement ;
- Réalisation des pares-feux

Les bénéficiaires directs : Les principaux bénéficiaires sont les populations des 6 villages riverains à la forêt d'une part et les éleveurs transhumants et autochtones d'autre part. Ces bénéficiaires sont estimés à 8422. La réalisation des pare feu sera réalisée par les jeunes des villages mères et satellites et par les comités de lutte contre les feux de brousse.

Moyens financiers : Le coût estimatif de cette activité est de **deux millions cinq cent soixante mille (2 560 000) Fr CFA**. Elle sera entièrement financée par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Le pare sera réalisé à l'intérieur et sur le pourtour de la forêt communale. Il a une longueur de 25 km et une largeur de 8m. Pour atteindre ce résultat, les jeunes seront mobilisés par village et le pare feu repartis entre les villages par le COGES. Les services de l'environnement traceront le pare-feu afin de faciliter sa réalisation et assureront le contrôle technique et la supervision de l'activité afin de s'assurer sa bonne exécution.

Activités de type 2 : Elles sont des activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier

A2.1. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) du jardin maraicher de 2,4ha de Kékaba

Objectifs et résultats : L'objectif de la mise en place du COGES est de doter le jardin maraicher d'un organe de gestion, de coordination et de suivi des activités qui y seront menées. Le résultat recherché est la création, la protection et la pérennisation du jardin maraicher.

Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels : la mise en place du COGES peut être une source de conflits. Elle doit être participative, inclusive et transparente.

Sous activités : il y a la tenue d'une assemblée villageoise pour la désignation des membres du COGES. Ensuite, il y aura la formation du COGES.

Les bénéficiaires : ils sont composés de femmes et de jeunes de Kékaba. Il sera composé de 9 membres dont au moins 3 sont des femmes et 3 jeunes.

Moyens financiers : La mise en place et la formation de comité seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant **de trois cent mille (300 000) Fr CFA.**

Stratégie de mise en œuvre : Le comité sera désigné suite à une assemblée villageoise dirigée par les autorités communales avec l'appui techniques des services départementaux de l'agriculture. Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de cahier de charges.

A2.2. Elaboration du cahier de charge du jardin maraicher de Kékaba

Définition : L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les droits et les obligations de chaque partie prenante.

Objectifs et résultats attendus : Elaborer un cahier de charge pour le jardin maraicher de Kékaba.

Sous activités : il y a le recrutement d'un consultant, l'atelier de validation du cahier de charge et la prise d'un arrêté de création du jardin maraicher.

L'arrêté de création a pour objectif de sécuriser le jardin maraicher dans ses limites et les investissements qui y seront réalisés. Sur la base du PV de délimitation, un arrêté de création de l'aire sera élaboré et soumis à la signature du Maire de la commune. Les services compétents appuieront les communautés dans cette tâche.

Les bénéficiaires : Les principaux bénéficiaires sont d'abord les membres du COGES au nombre de 9 personnes dont 3 femmes au moins. Ensuite, il y a les producteurs du jardin qui

sont estimés à 1420 personnes en une production annuelle. De cet effectif, les femmes sont environ 845, les hommes 575 et les jeunes 750.

Moyens financiers : L'élaboration des cahiers de charge va coûter la somme d'un **million cinq cent mille (1 500 000) Fr CFA**. Cette activité sera financée par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Le consultant fera des rencontres de travail avec le COGES. Ensuite, il élaborera le cahier des charges qui sera validé à un atelier. Les services départementaux de l'agriculture apporteront un appui technique.

A2.3. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) de la forêt villageoise de Mounkuy

Objectifs et résultats : L'objectif de la mise en place du COGES est de doter la forêt villageoise de Mounkuy d'un organe de gestion, de coordination et de suivi des activités qui y seront menées. Le résultat recherché est la création, la protection et la pérennisation de la forêt.

Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels : la mise en place du COGES peut être une source de conflits. Elle doit être participative, inclusive et transparente.

Sous activités : il y a la tenue d'une assemblée villageoise pour la désignation des membres du COGES. Ensuite, il y a la désignation des membres du COGES communal de la forêt. Enfin, il y aura la formation du COGES.

Les bénéficiaires : ils sont composés de femmes et de jeunes des villages de Mounkuy, Tiokuy, Doudou et Kékaba. Il y aura un COGES de 9 membres par village soit un total de 36 membres. Chaque COGES comprendra au moins 3 femmes et 3 jeunes.

Moyens financiers : La mise en place et la formation de comité seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant **d'un million cinq cent cinquante mille (1 550 000) Fr CFA**. La formation du COGES va porter sur ses rôles et missions, la gestion pacifique des conflits et des griefs. La tenue des assemblées villageoises va coûter 600 000 Fr CFA dans les 4 villages. La mise en place du COGES communal va coûter 350 000 FR CFA. L'organisation de la formation et la prise en charge des participants d'élève à 600 000 Fr CFA. Ce budget sera financé par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Le comité sera désigné suite à une assemblée villageoise dirigée par les autorités communales avec l'appui techniques des services départementaux de l'agriculture. Après la mise en place des 4 comités villageois, une rencontre communale sera organisée à la mairie avec les 36 membres des 4 COGES. Chaque comité villageois désignera 2 représentants qui vont constituer le COGES communal de la forêt villageoise de Mounkuy.

Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de cahier de charges.

A2.4. Elaboration de charte foncière locale de la forêt villageoise de Mounkuy

Définition : Les chartes foncières locales sont des conventions foncières locales inspirées des coutumes, usages ou des pratiques foncières locaux, élaborés au niveau local et visant à prendre en considération la diversité des contextes écologiques, économiques, sociaux et culturels en milieu rural.

Objectifs et résultats : 1) Etablir de commun accord avec les populations riveraines de la forêt et les exploitants forestiers d'une ligne de conduite dans la gestion et l'exploitation de la forêt ; 2) Favoriser la responsabilisation des populations locales et des structures de gestion des ressources forestières dans la gestion des ressources naturelles, dans la protection et la restauration de la forêt communale, 3) Favoriser l'exploitation rationnelle des ressources forestières par les communautés des villages riverains de la forêt ; 4) Contribuer à la promotion d'activités génératrices de revenus basées sur l'exploitation rationnelle des ressources forestières ; 5) Prévenir et gérer les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles dans la forêt, 6) Créer un cadre formel d'évaluation des mesures de protection et de restauration de la forêt villageoise.

Le résultat attendu est l'élaboration et l'adoption d'une charte foncière acceptée par toute la population des villages exploitants de la forêt communale.

Sous activités : il faut mettre en place un comité d'initiative pour l'élaboration de la charte foncière locale en collaboration avec les services chargés de l'environnement et recruter un consultant pour l'élaboration de la charte foncière locale. La charte ainsi élaborée sera soumise à adoption en assemblée générale dans chaque village et à la validation du Conseil municipal ou de la Délégation Spéciale Communale.

Les bénéficiaires : il s'agit des chefs coutumiers et des chefs de terre, des CVD, des leaders d'opinion, des exploitants forestiers, des femmes et des jeunes, en un mot des populations des 3 villages qui entourent la forêt. Ces bénéficiaires sont estimés à plus de 5554 personnes dont 2728 sont des hommes et 2826 des femmes.

Les moyens financiers : Cette activité va coûter Cinq millions six cent mille (5 600 000) Fr CFA et prend en compte les honoraires du consultant pour l'élaboration de la charte quatre millions cinq cent mille (4 500 000) Fr, l'atelier de validation de la charte cinq cent mille

(500 000) Fr et les Assemblées générales villageoises d'un montant de six cent mille (600 000) Fr Le financement est totalement assuré par le PGPC/REDD+

Stratégie de mise en œuvre : la mairie va recruter un consultant sur la base de termes de référence qui va réaliser la charte foncière. Cette charte sera soumise à l'approbation des leaders locaux.

A2.5. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) du verger communautaire de Mounkuy

Objectifs et résultats : L'objectif de la mise en place du COGES est de doter le verger communautaire de Mounkuy d'un organe de gestion, de coordination et de suivi des activités qui y seront menées. Le résultat recherché est la création, la protection et la pérennisation du verger.

Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels : la mise en place du COGES peut être une source de conflits. Elle doit être participative, inclusive et transparente.

Sous activités : il y a la tenue d'une assemblée villageoise pour la désignation des membres du COGES, puis la formation du COGES.

Les bénéficiaires : ils sont composés de femmes et de jeunes des villages de Mounkuy,. Il y aura un COGES de 9 membres dont au moins 3 femmes et 3 jeunes.

Moyens financiers : La mise en place et la formation de comité seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant **de trois cent mille (300 000) Fr CFA**. La formation du COGES va porter sur ses rôles et missions, la gestion pacifique des conflits et des griefs. La tenue de l'assemblée villageoise va coûter 150 000 Fr CFA. L'organisation de la formation et la prise en charge des participants d'élève à 150 000 Fr CFA. Ce budget sera financé par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Le comité sera désigné suite à une assemblée villageoise dirigée par les autorités communales avec l'appui techniques des services départementaux de l'environnement. Après la mise en place du comité villageois, on procède à sa formation Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de cahier de charges.

A2.6. Elaboration du cahier de charge du verger communautaire de Mounkuy

Définition : L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les droits et les obligations de chaque partie prenante.

Objectifs et résultats attendus : Elaborer un cahier de charge pour le verger communautaire.

Sous activités : il y a le recrutement d'un consultant et l'atelier de validation du cahier de charge.

Les bénéficiaires : ce sont les membres du COGES au nombre de 9 personnes dont 3 femmes au moins. Ensuite il y a les autres exploitants du verger qui est estimé à plus de 500 personnes.

Moyens financiers : L'élaboration des cahiers de charge va coûter la somme d'un **million cinq cent mille (1 500 000) Fr CFA**. L'atelier de validation va coûter 300 000 Fr CFA et les honoraires du consultant, un million deux cent mille (1 200 000) Fr CFA. Il sera entièrement financé par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Le consultant fera des rencontres de travail avec le COGES du village, les leaders d'opinion et les chefs de terres et de villages. Ensuite, il élaborera le cahier des charges qui sera validé à un atelier. Les services départementaux de l'environnement apporteront un appui technique.

A2.7. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral de Mounkuy

Objectifs et résultats : L'objectif de la mise en place du COGES est de doter le forage pastoral de Mounkuy d'un organe de gestion. Le résultat recherché est la création, la protection et la pérennisation du forage.

Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels : la mise en place du COGES peut être une source de conflits. Elle doit être participative, inclusive et transparente.

Sous activités : il y a la tenue d'une assemblée villageoise pour la désignation des membres du COGES, puis la formation du COGES.

Les bénéficiaires : ils sont composés de femmes et de jeunes des villages de Mounkuy. Il y aura un COGES de 9 membres dont au moins 3 femmes et 3 jeunes.

Moyens financiers : La mise en place et la formation de comité seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant **de trois cent mille (300 000) Fr CFA**. La formation du COGES va porter sur ses rôles et missions, la gestion pacifique des conflits et des

griefs. La tenue de l'assemblée villageoise va coûter 150 000 Fr CFA. L'organisation de la formation et la prise en charge des participants d'élève à 150 000 Fr CFA. Ce budget sera financé par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Le comité sera désigné suite à une assemblée villageoise dirigée par les autorités communales avec l'appui techniques des services départementaux de l'environnement. Après la mise en place du comité villageois, on procède à sa formation Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de cahier de charges.

A. 2. 8. Elaboration du cahier de charge du forage pastoral de Mounkuy

Définition : L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les droits et les obligations de chaque partie prenante.

Objectifs et résultats attendus : Elaborer un cahier de charge pour le forage pastoral de Mounkuy.

Sous activités : il y a le recrutement d'un consultant, l'atelier de validation du cahier de charge et la prise d'un arrêté municipal.

L'arrêté municipal a pour objectif de sécuriser le forage pastoral contre les appropriations.

Les bénéficiaires : Les premiers bénéficiaires sont les 9 membres du COGES composés d'au moins 3 sont des femmes et 3 jeunes.

Moyens financiers : L'élaboration des cahiers de charge va coûter la somme d'un **milliondeux cent mille (1 200 000) Fr CFA**. L'atelier de validation va coûter 300 000 Fr CFA et les honoraires du consultant, neuf cent mille (900 000) Fr CFA.

Stratégie de mise en œuvre : Le consultant fera des rencontres de travail avec le COGES, les notables, les chefs et autorités coutumières et les leaders d'opinion de Mounkuy. Ensuite, il élaborera le cahier des charges qui sera validé à un atelier. Les services départementaux de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage apporteront un appui technique.

Activités de type 3 : Ce sont des activités permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts. Il s'agit des (i) Activités liées à l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales, (ii) Activités génératrices de revenus et (iii) Activités d'amélioration des conditions de vie des populations :

A3.1. La réalisation d'un jardin maraîcher de 2.5ha à Kékaba, équipé d'un système d'exhaure solaire

Contexte : La forêt villageoise de Mounkuy subit de fortes pressions du fait de la coupe du bois et de l'extension tous azimuts des champs. Les jeunes, les femmes et les personnes déplacées internes de Kékaba ont demandé la réalisation d'un jardin maraîcher d'une superficie de 2.5ha.

Objectif et résultat : L'objectif est de réduire les pressions sur la forêt en donnant une autre source de revenu à la population à travers la production maraîchère de contre saison. Elle constitue une activité génératrice de revenu et améliore les conditions de vie des populations. Au moins 310 personnes ont une autre source de revenu et ne dégradent plus la forêt.

Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels : il y a le risque d'accaparement du site s'il n'est pas immatriculé, le risque de pollution de l'environnement par l'usage de pesticides non homologués, les conflits pendant l'exploitation, etc.

Sous activités : Le jardin maraîcher équipé d'un système d'exhaure solaire, avec une pompe immergée et de plaques solaires. Il doit être protégé avec du grillage dans un premier temps puis avec une haie vive. Ensuite, il doit être immatriculé.

Après la réalisation du forage à haut débit, les bénéficiaires vont apporter des pierres sauvages pour la délimitation et le renforcement du grillage. Il y aura ensuite, l'aménagement du jardin, la réalisation de 10 bassins de stockage d'eau d'une capacité de 12 m³ chacun, l'installation de plaques solaires et d'une pompe immergée. Enfin, il y a l'appui technique des services de l'agriculture pour la réalisation des planches et du maraîchage.

Bénéficiaires : Les bénéficiaires directs sont les PDI, les jeunes et les femmes à travers leurs sociétés coopératives et les associations de productions. Une estimation de 400m² par groupe de 5 personnes ou SCOOP donne 62 groupes. Par production, il y aura donc 310 bénéficiaires à chaque campagne de 3 mois. De façon rotative, en une année, il y aura 1240 personnes qui auront exploité au plus une fois par an. Les principaux bénéficiaires doivent être accompagnés pour la production maraîchère et équipés en matériels de production

Moyens financiers : Le budget total de cette activité s'élève à **vingt-deux millions cinq cent dix mille (22 510 000) Fr CFA**. Il sera entièrement financé par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Après la réalisation du forage à haut débit équipé d'un château d'eau, les bénéficiaires vont apporter des pierres sauvages pour la délimitation et le renforcement du grillage. Il y aura ensuite, l'aménagement du jardin, la réalisation de 10 bassins de stockage d'eau d'une capacité de 12 m³ (4*2*1.5) chacun. Enfin, il y a l'appui technique

des services de l'agriculture pour la production du gombo, de la tomate, du poivron et de la pomme de terre. Il faut souligner que la réalisation des investissements doit être confié à un seul prestataire qui aura la charge de l'entière réalisation. Les travaux seront réalisés sous la supervision d'un contrôleur des travaux.

A3.2. La réalisation d'un verger communautaire de 3.5ha à Mounkuy

Contexte : Les habitants de Mounkuy et des villages environnants exercent une forte pression sur la forêt villageoise. Plusieurs y tirent un revenu conséquent du fait de la déforestation. Afin de réduire la pression sur la forêt, les jeunes et les femmes ont souhaité voir la réalisation d'un verger communautaire à Mounkuy. En attendant que le verger soit productif et qu'on puisse y cueillir des fruits, les populations souhaitent faire du jardinage et des cultures de contre saison dans les intervalles entre les plantes. Cette technique permet d'obtenir une plus-value du verger.

Objectif et résultat : L'objectif de la réalisation du verger est de donner une activité génératrice de revenu aux femmes et aux jeunes. Il s'agit d'une récupération de terres dégradées. Cette activité va contribuer à réduire la pression sur la forêt.

Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels : il y a le risque d'accaparement du site s'il n'est pas immatriculé, le risque de pollution de l'environnement par l'usage de pesticides non homologués, les conflits pendant l'exploitation, etc.

Sous activités : Le verger sera équipé de plaques solaires et d'une pompe immergée et de plaques solaires. Pour sa réalisation, il faut d'abord réaliser :

- Foration d'un forage positif d'au moins 5m³/h, équipe d'une pompe immergée, et de plaques solaires ;
- Aménagement du site (abattage des arbustes, arrachage des souches,
- Clôturer le verger, faire le piquetage, planter les plants, les arroser et entretenir,
- Réaliser 13 bassins d'une capacité de 12m³ sur chaque demi hectare ;
- Plantation de 150 manguiers, 100 tangelos, 50 citronniers, 50 goyaviers, 100 orangers ;
- Dotation de semence améliorée de niébé, de tomate, de piment et d'oignon ;
- Immatriculer le verger.

Bénéficiaires : Le principal bénéficiaire du verger est la population de Mounkuy. Elle est estimée 3069 avec 1562 femmes et 1507 hommes. Les principaux bénéficiaires des cultures des contres saisons sont les carbonisateurs (1/2 d'hectare sera réservé à environ 50 carbonisateurs), environ 200 femmes (environ deux hectares leur sera réservé) et environ 150 hommes. Les jeunes sont estimés à 300 personnes.

Moyens financiers : Le budget total de cette activité s'élève à **vingt-trois millions cent cinquante-sept mille cinq cent (23 157 500) Fr CFA**. Elle sera entièrement financée par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Il y aura en tout 150 pieds de manguiers sur un hectare et demi et 300 pieds composés de tangelo, de citronnier, d'orangers, de goyavier sur une surface de 2ha. Les manguiers seront plantés à des intervalles de 10m et les autres plantes à des intervalles de 5m. Cette méthode permet d'exploiter les intervalles entre les plantes par des cultures vivrières et du maraichage.

L'acquisition de la semence et le piquetage seront assurées par les services techniques. La mairie recrutera un technicien pour le suivi contrôle des travaux.

Les autorités communales, les services techniques de l'environnement et les CVD vont mobiliser les populations pour creuser les trous, planter les arbres et les entretenir. Cette activité sera entièrement réalisée par un entrepreneur qualifié.

A3.3. Formation en technique d'apiculture moderne et dotation en matériel de production du miel au profit des jeunes de Mounkuy, Tiokuy, Doudou et de Kékaba

Contexte : Il y a des jeunes qui exploitent du miel dans la forêt villageoise de Monkuy. Ils tirent un revenu de l'existence de la forêt et sont des acteurs de lutte contre les feux de brousse. Cette activité consiste à renforcer les capacités techniques des apiculteurs pour leur permettre de mieux produire le miel et augmenter ainsi les quantités produites par la maîtrise des techniques améliorées de production, de traitement, conditionnement et conservation du miel.

Objectif et résultats : L'objectif est d'améliorer leurs revenus et d'augmenter le nombre d'apiculteur et faire d'eux des agents de protection des forêts. Il s'agit d'équiper cinq (05) jeunes de chaque village d'un kit composé de 5 ruches kenyanes, un fut en plastique de 80l, un enfumoir, un lève cadre, une paire de gant, la combinaison, etc. Pour réussir ce projet, il faut former les jeunes à la production apicole et les équiper du matériel de production.

Sous activités :

- Acquisition de kits de matériel de production (composition du kit : 5 ruches kenyanes, 1 fut en plastique de 80l, 1 enfumoir, 1 lève cadre, 1 paire de gant, 1 combinaison, etc.) ;
- Formation des bénéficiaires en techniques d'apiculture moderne ;
- Dotation en kits de matériel de production ;

Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels : Il pourrait avoir des conflits liés au choix des ruchers. Leur choix doit être transparent.

Les bénéficiaires : Les bénéficiaires directs sont les jeunes apiculteurs traditionnels des villages de Mounkuy, Tiokuy, Doudou et de Kékaba. Chaque village désignera 5 jeunes qui auront chacun 5 ruches. Il y aura en tout vingt (20) jeunes apiculteurs qui recevront les ruches. Il y aura d'abord une séance de formation des acteurs puis la dotation en équipement. La formation sera assurée par le fournisseur. Il sera assisté par le STD élevage. Un suivi des bénéficiaires, après formation, sera assuré par le STD élevage.

Moyens financiers : Le budget total de cette activité s'élève à **six millions huit cent mille (6 800 000) Fr CFA**. Il est entièrement financé par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Par l'intermédiaire des COGES et des CVD, les ruchers seront sélectionnés puis dotés en kits et enfin formés pour la production du miel. La mairie va recruter un consultant pour la confection, la formation et la livraison des ruches kényanes. Les services techniques assureront le contrôle technique et la supervision de l'activité afin de s'assurer sa bonne exécution.

A3.4. Appui à la réalisation de foyers améliorés pour la production de dolo dans les villages de Mounkuy, Tiokuy, Doudou et de Kékaba

Contexte : Il existe des femmes productrices de bière de sorgho dans les villages. La production de la bière est une activité qui consomme beaucoup de bois et constitue une des causes de la coupe du bois. Or avec l'avènement des foyers améliorés, cette technologie permet de réduire par 10 la consommation de bois.

Objectif et résultat : L'objectif est de réduire la pression sur les forêts et améliorer les revenus des femmes par la diminution de leurs dépenses en bois, limiter la pression sur les ressources ligneuses de la forêt.

Sous activités :

- Acquisition de ciment ;
- Formation des bénéficiaires en technique de réalisation de foyers améliorés dolo ;
- Dotation en ciment ;

Bénéficiaires : Les bénéficiaires directs sont les femmes productrices de bière de sorgho. Pour chaque village, quinze (15) femmes seront bénéficiaires soit au total 60 femmes pour les 4 villages.

Moyens financiers : Le budget total de cette activité s'élève à **deux millions quatre cent mille (2 400 000) Fr CFA**. Il est entièrement financé par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Pour chaque village, quinze (15) femmes seront bénéficiaires soit au total 60 femmes pour les 4 villages. Chaque femme apporte ses jarres et le projet apporte le ciment et prend en charge le formateur.

A3.5. Réalisation d'un forage positif pastoral d'au moins 3m³/h au parc à vaccination de Mounkuy équipé d'un système d'exhaure solaire

Contexte : Le forage positif pastoral à réaliser sur l'itinéraire de la piste à bétail est une infrastructure complémentaire nécessaire pour l'abreuvement des animaux en transhumance. Il sera réalisé au niveau du parc à vaccination. Le forage pastoral fait partie des infrastructures d'accompagnement de la piste à bétail. Dans les systèmes d'élevages dominants (systèmes pastoraux), la mobilité du cheptel permet à l'éleveur de rapprocher son troupeau des points d'eau et des pâturages.

Objectifs : La réalisation d'un forage positif pastoral au parc à vaccination de Monkuy sur l'itinéraire de la piste à bétail vise à faciliter l'abreuvement des animaux en transhumance et facilite l'administration des soins au bétail.

Risques et impacts environnementaux et sociaux : il pourrait avec des conflits liés à l'utilisation des infrastructures pastorales. Le forage peut être une source de pollution de l'environnement dû à l'accumulation des déchets. Certaines personnes pourraient vouloir s'accaparer du forage pour en faire leur propriété à la fin du projet.

Sous activités : On retient :

- Implantation géophysique,
- Foration dans les formations d'altération,
- Fourniture et pose de tuyauterie,
- Fourniture et pose de massif filtrant de gravier calibré
- Mise en place d'un parker,
- Fourniture et pose d'un bouchon de pied,
- Essai de pompage selon la méthode CIEH,
- Analyse physico-chimique,
- Equipement en 4 plaque solaire au moins de 250 w

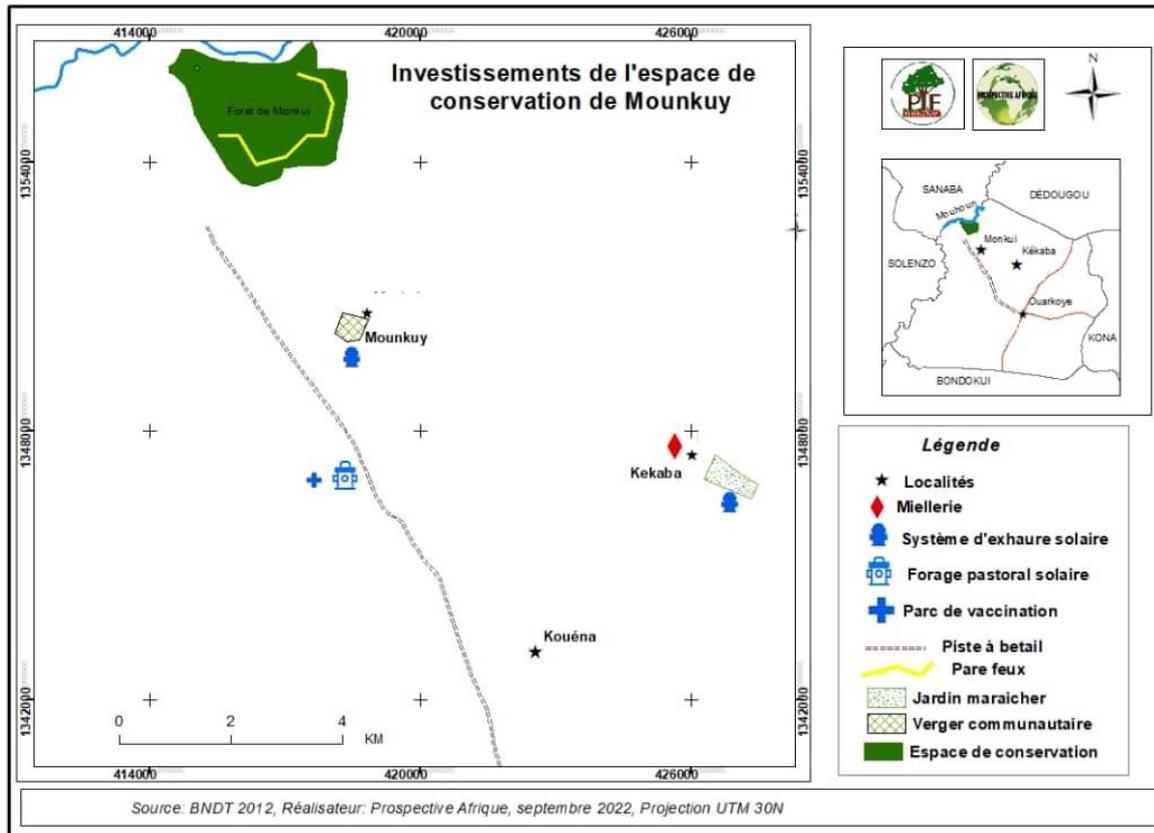
- Construction de 3 abreuvoirs distantes les uns des autres.
- Fourniture et pose de la pompe immergée de 3m³/h
- Equipement d'un château d'eau de 5000l.
- Suivi contrôle à pied d'œuvre des travaux

Les bénéficiaires directs : on pourrait dénombrer les transhumants (avec un cheptel qui se compte en des milliers de tête) et les éleveurs du village et des villages environnants.

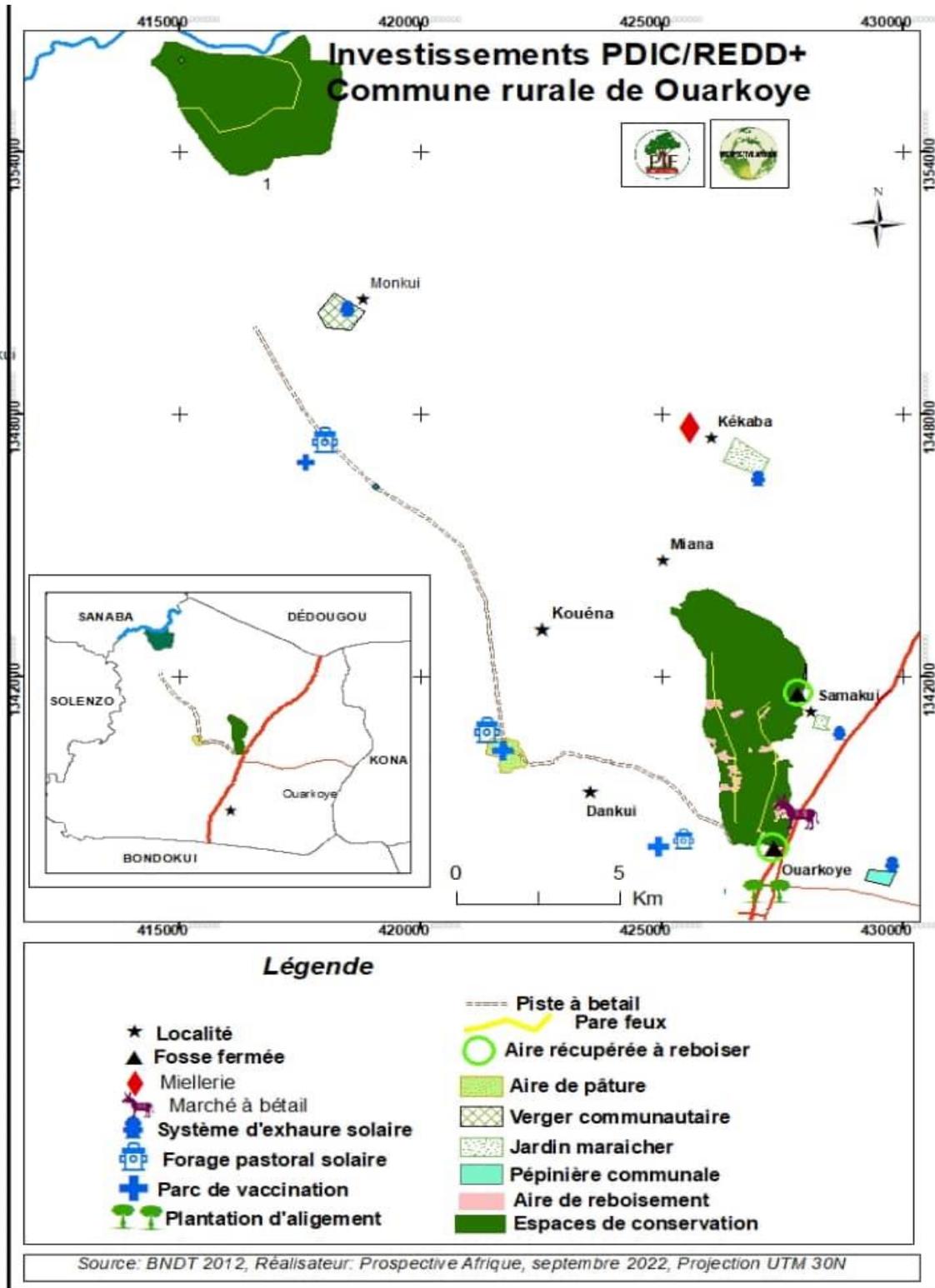
Moyens financiers : Le forage pastoral tel que décrit va couter la somme **dix millions neuf cent soixante-douze mille cinq cents (10 972 500) Fr CFA**. Cette somme sera financée par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Pour l'atteinte de ce résultat, la mairie va recruter une entreprise qualifiée pour la réalisation de l'investissement et un contrôleur des travaux.

Le budget global des investissements de l'espace de conservation 2 s'élève à soixante-dix-neuf million cinq cent quatre-vingt mille (79 580 000) Francs CFA.



Carte 6 : Investissement de l'espace de conservation de Mounkuy



Carte 7: Investissements des deux espaces de conservation

4.1.4. Budget des activités retenues par espace de conservation

4.1.4.1. Espace de conservation 1 : Forêt communale de Ouarkoye

Tableau 3: Budget des activités ordinaires de EC1

Types d'activités	Activités/sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Type 1	A1.1 Reboisement d'une surface dégradée de 16ha dans la forêt communale de Ouarkoye				
	A1.1.1 Matérialiser les limites de la forêt avec des panneaux	Plaque	12	150 000	1 800 000
	A1.1.2 Acquérir des plants et leur transport sur les sites	Trou	1600	450	720 000
	A1.1.3 Acquérir des grilles de protection individuelle	Plant	1600	3 500	5 600 000
	A1.1. 4 Faire du piquetage	Piquet	1600	50	80 000
	A1. 1. 5 Faire la trouaison		1600	100	160 000
	A1.6 Faire la mise en terre des plants et des grilles de protections individuelles	plant	1600	200	320 000
	A17 Acquisition de petit matériel de trouaison (Kit = 1 pioches, 1 barre à mine, 1 pelle, etc.)	Kit	50	10 000	500 000
	A1.7 Suivi du STD environnement (1 pers/jr x 10 jrs x 10000Fr/jr)	suivi	10	10 000	100 000
	Coût A1.1				9 280 000
		A1.2 La plantation d'alignement de bois d'énergie			

	A1.2.1 Acquérir 1460 plants	plantes	1460	450	657 000
	A1.2.2 Acquérir des grilles de protection individuelle	grille de protection	1460	3 500	5 110 000
	A1.2.3 Faire la trouaison	piquets	1460	100	146 000
	A1.2.4 Faire du piquetage	piquet	1460	50	73 000
	A1.2.5 Faire la mise en terre des plants et des grilles de protections individuelles	trou	1460	200	292 000
	A1.2.6. Suivi du STD environnement (1 pers/jr x 10 jrs x 10000Fr/jr)	suivi	10	10 000	100 000
	Coût total A.1.2				6 378 000
	A.1.3 Réalisation d'un pare feux de 25 km de long et 8 m de large dans la forêt communale				
	A131 Acquisition de matériels (100 coupe - coupe)	coupe coupe	100	2 500	250 000
	A 132 Repas communautaire (300 jeune/jours pdt 14 jours)	Ens	300	7 000	2 100 000
	A 133 Délimitation du pare-feu par les services en charge de l'environnement (3 pers x 5000fr x 10jours)	Forfait	30	5 000	150 000
	A137 Suivi du STD environnement (1 pers/jr x 14 jrs x 10000Fr/jr)	Forfait	14	10 000	140 000
	Coût total A.1.2				2 640 000
	Coût total activités type1				18 298 000
Type 2	A.2.1. La mise en place et la formation du COGES de la forêt communale dans les villages de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy				

...A2.5.1 Assemblées villageoises (6 villages)	Assemblée	6	150 000	900 000
A 2 52 Assemblée communale	Assemblée	1	150 000	150 000
A 2 53 Formation des 6 COGES villageois	Formation	6	150 000	900 000
Coût A2.2				1 950 000
A.2.2 Elaboration de charte foncière locale de la forêt communale de Ouarkoye				
Honoraires du consultant (150000x1x30jr)	Homme/mois	30	150 000	4 500 000
Assemblées générales villageoises (6 AGVx150000)	AGV	6	150 000	900 000
Atelier de restitution et de validation	Atelier	1	500 000	500 000
Coût total A2.3				5 900 000
A2.3. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) de la piste à bétail passant par Ouarkoye, Dankuy, Koéna et Mounkuy				
A2.5.1 Assemblées villageoises (4 villages)	Assemblée	4	150 000	600 000
A 2 52 Assemblée communale	Assemblée	1	350 000	350 000
A 2 53 Formation des 4 COGES villageois	Formation	4	150 000	600 000
Total A25				1 550 000
A. 2. 4. Elaboration de cahier de charge de la piste à bétail de 20km allant de Ouarkoye à Mounkuy				
Honoraires du consultant	FF	1	900 000	900 000
Atelier de restitution et de validation	atelier	1	300 000	300 000

Coût total A2.7				1 200 000
A.2.5 La mise en place et la formation du comité de gestion du jardin maraicher de Samakuy				
Assemblée villageoise	Assemblée	1	150 000	150 000
Formation du COGES	Forfait	1	150 000	150 000
Total A2. 5.				300 000
A. 2. 6. Elaboration du cahier de charge du jardin maraicher de Samakuy				
Honoraires du consultant	FF	1	900 000	900 000
Atelier de restitution et de validation	atelier	1	300 000	300 000
Coût total A2.7				1 200 000
A. 2. 7. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral N°2 de Ouarkoye				
Assemblée villageoise	Assemblée	1	150 000	150 000
Formation du COGES	Forfait	1	150 000	150 000
Total A2, 18				300 000
A2.8. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral de Dankuy				
Assemblée villageoise	Assemblée	1	150 000	150 000
Formation des COGES	Formation	1	150 000	150 000
Total A.2.8				300 000
A. 2. 9. Elaboration du cahier de charge du forage pastoral du parc de vaccination N°2 de Ouarkoye				
Honoraires du consultant	FF	1	900 000	900 000
Atelier de restitution et de validation	atelier	1	300 000	300 000

Total A.2.8				1 200 000
A. 2. 10. Elaboration du cahier de charge du forage pastoral de Dankuy				
Honoraires du consultant	FF	1	900 000	900 000
Atelier de restitution et de validation	atelier	1	300 000	300 000
Total A.2.8				1 200 000
Coût total activités type 2				15 100 000
A3.1 La réalisation d'un jardin maraicher de 3ha à Samakuy équipé d'un système d'exhaure solaire				
A3.1.1 Réalisation d'un forage à gros débit (5m ³ /h minimum) équipé d'un château d'eau de 10 m ³ , d'une pompe et de plaques solaire, y compris réseau de réfolement	forage	1	11 200 000	11 200 000
A3.1.2 La réalisation d'une clôture grillagée	ml	800	6 500	5 200 000
A3.1.3 Aménagement du jardin avec douze (12) bassins y compris tuyauterie pour réseau de distribution et de raccordement aux bassins	jardin	1	4 700 000	4 700 000
A 3 1 6. Suivi contrôle des travaux 5% (forage +clôture grillagée et aménagement)	forfait	5%	21 100 000	1 055 000
A3.1.4 Dotation des semences et du matériel d'exploitation	Ens.	1	1 000 000	1 000 000
A3,1,5 Suivi du STD agriculture (1 pers/jr x 5 jrs x 10000Fr/jr)	forfait	5	10 000	50 000
Coût total A.3.1				23 205 000

A. 3. 2. Formation en technique d'apiculture moderne et dotation en matériel de production du miel au profit de 5 jeunes dans chaque village de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy				
A.3.2.1 Acquisition de ruche kényane et des accessoires d'exploitation de miel et formation (3 ruches, 1 fut en plastique de 80l, 1 enfumoir, 1 lève cadre, 1 paire de gant, 1 combinaison, etc.)	Kit	30	250 000	7 500 000
A 3 2 2. Formation en techniques d'apiculture moderne	Session	1	1 500 000	1 500 000
A4,1,2 Suivi des services techniques départementaux (Forfait: 1 pers x 10 jours x 10000Fr, communication, + carburant)	Forfait	10	10 000	100 000
Cout total A.3.4				9 100 000
A.3.3 Appui à la réalisation de foyers améliorés pour la production de dolo dans les villages de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy				
A.3. 3.1 Appui à la réalisation de 90 foyers améliorés (Acquisition de ciment et formation)	Foyer	90	35 000	3 150 000
A,3 3,2 Suivi contrôle des travaux (Forfait : 1 pers x 10 jours x 5000Fr, communication, + carburant)	Forfait	10	10 000	100 000
Coût total A.3.5				3 250 000
A. 3. 4. Délimitation/Balisage d'une piste à bétail de 20km reliant Ouarkoye à Monkuy				
A 131 Rencontres d'informations et de sensibilisation des leaders d'opinion des 4 villages traversés ;	Unité	4	150 000	600 000
A132 Négociation et matérialisation des limites,	Sortie	4	200 000	800 000

A133 Une levée topographique (positionnement des balises, délimitation) et l'élaboration de la carte de la piste	Ens.	1	1 000 000	1 000 000
A134 Confection, transport et la pose des balises réalisées en béton armée (hauteur 2m)	Balise	200	70 000	14 000 000
Suivi-contrôle technique à pied d'œuvre pour la confection et la pose des balises	Ff	5%	14 000 000	700 000
A135 Suivi des services techniques (Forfait : 1 pers x 5 jours x 10000Fr, communication, + carburant)	sortie	5	10 000	50 000
Coût total				17 150 000
A. 3. 5. Réalisation d'un forage pastoral d'au moins 3m³/h à proximité du parc de vaccination de Dankuy équipé d'un système d'exhaure solaire				
Implantation géophysique,	Forfait	1	300 000	300 000
Foration dans les formations d'altération,	Forfait	1	2 500 000	2 500 000
Fourniture et pose de crépines en PVC,	Forfait	1	1 000 000	1 000 000
Fourniture et pose de massif filtrant de gravier calibré	Forfait	1	300 000	300 000
Mise en place d'un parker,	Forfait	1	100 000	100 000
Fourniture et pose d'un bouchon de pied,	Forfait	1	50 000	50 000
Essai de pompage selon la méthode CIEH,	Forfait	1	800 000	800 000
Analyse physico-chimique et bactériologique	Forfait	1	300 000	300 000
Acquisition de plaques solaires y compris support	Forfait	4	150 000	600 000
Construction de 3 abreuvoirs distantes les uns des autres.	Forfait	1	500 000	500 000
Fourniture et pose de la pompe immergée de 3m ³ /h	Forfait	1	1 000 000	1 000 000

	Equipement d'un château d'eau de 5m3	Forfait	1	3 000 000	3 000 000
	Suivi contrôle	Forfait	5%	10 450 000	522 500
	Coût total A				10 972 500
	A.3. .6. Réalisation d'un forage positif pastoral d'au moins 3m3/h au parc de vaccination N°2 de Ouarkoye équipé d'un système d'exhaure solaire				
	Implantation géophysique,	Forfait	1	300 000	300 000
	Foration dans les formations d'altération,	Forfait	1	2 500 000	2 500 000
	Fourniture et pose de crépines en PVC,	Forfait	1	1 000 000	1 000 000
	Fourniture et pose de massif filtrant de gravier calibré	Forfait	1	300 000	300 000
	Mise en place d'un parker,	Forfait	1	100 000	100 000
	Fourniture et pose d'un bouchon de pied,	Forfait	1	50 000	50 000
	Essai de pompage selon la méthode CIEH,	Forfait	1	800 000	800 000
	Analyse physico-chimique et bactériologique	Forfait	1	300 000	300 000
	Acquisition de plaques solaires y compris support	Forfait	4	150 000	600 000
	Construction de 3 abreuvoirs distantes les uns des autres.	Forfait	1	500 000	500 000
	Fourniture et pose de la pompe immergée de 3m3/h	Forfait	1	1 000 000	1 000 000
	Equipement d'un château d'eau de 5m3	Forfait	1	3 000 000	3 000 000
	Suivi contrôle	Forfait	5%	10 450 000	522 500
	Coût total A				10 972 500
	Coût total activités type 3				74 650 000
	Coût total activités espace de conservation 1				108 048 000

Tableau 4: Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC 1

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux risques et impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
	A1.1 Reboisement d'une surface dégradée de la forêt communale de Ouarkoye	La pollution du site par les sachets plastiques (pots) Les risques d'accidents lors des travaux de reboisement.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de ramassage systématiques des sachets plastiques et des déchets ; • Acquisition et utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection, bottes • Sensibilisation des populations sur la prévention des risques d'accidents, mesures de sécurité et d'hygiènes 	800 000	Mairie, Services techniques de l'environnement, COGES
	A1.2 La plantation d'alignement de bois d'énergie	Production de déchets (sachets des pots) Pollution des sols par les déchets plastiques Risques d'accidents engendrant de blessures lors des travaux de plantation	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de ramassage systématiques des sachets plastiques et des déchets ; • Sensibilisation des populations sur la prévention des risques d'accidents • Acquisition et utilisation d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection, bottes 	800 000	Mairie, Services techniques de l'environnement, COGES
	A.1.3 Réalisation d'un pare feu de 25 km de long et 8 m de large dans la forêt communale	Risques d'accidents engendrant de blessures lors des travaux ; La pollution du site par les sachets plastiques (eau de boisson) ;	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de ramassage systématiques des sachets plastiques et des déchets ; • Sensibilisation des populations sur la prévention des risques d'accidents • Acquisition et utilisation d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection, bottes 	400 000	Mairie, Services techniques de l'environnement, COGES
	A.3.1. La réalisation d'un jardin maraicher de 3ha à Samakuy équipé	Pollution des sols par des pesticides non homologués ;	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur la gestion des produits phytosanitaires et l'utilisation des bio pesticides, 	400 000	Mairie de Ouarkoye

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux risques et impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
	d'un système d'exhaure solaire				
	A. 3. 2. Formation en technique d'apiculture moderne et dotation en matériel de production du miel au profit de 5 jeunes dans chaque village de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy	- Conflits communautaire lié au choix des ruchers	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation des producteurs à l'utilisation des ruches ; • Bien ciblé les bénéficiaires ; 	PM	Mairie de Ouarkoye COGES
	A.3.3 Appui à la réalisation de foyers améliorés pour la production de dolo dans les villages de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy	- Détournement des appuis, - Conflits communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation des producteurs à l'utilisation des ruches ; • Bien ciblé les bénéficiaires ; 	PM	Mairie de Ouarkoye COGES
	A .3 .4. Réhabilitation de la pépinière communale	La pollution du site par les sachets plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation des pépiniéristes • 	PM	Services techniques de l'environnement
	A. 3. 5. Réalisation d'une piste à bétail	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de rencontre d'échanges avec les chefs de terre et les propriétaires terriens ; 	600 000	Mairie, Services

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux risques et impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
	de 20km reliant Ouarkoye à Monkuy	sur les délimitations	<ul style="list-style-type: none"> • -Sensibiliser les agriculteurs sur la valeur ajoutée d'une piste à bétail ; • -Sensibiliser les éleveurs sur l'utilisation rationnelle de la piste à bétail ; 		techniques de l'élevage, COGES
	A. 3. 6. Réalisation d'un forage pastoral d'au moins 3m3/h à proximité du parc de vaccination de Dankuy équipé d'une pompe immergée et d'un système d'exhaure solaire	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits entre éleveurs, • Pollution du site 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des transhumants et des éleveurs sur la coexistence pacifique ; • Sensibilisation des éleveurs sur les risques de pollution ; 	400 000	Mairie, Services techniques de l'élevage, COGES
Coût estimatif total EC 1				3 400 000	

4.1.4.2. Espace de conservation 2 : Forêt villageoise de Mounkuy

❖ Budget des activités ordinaires

Tableau 5: Budget des activités ordinaires de EC2

Types d'activités	Activités/sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Type 2	A.1.1. Réalisation de pare feux de 25 km et de 8m de largeur dans la forêt villageoise de Monkuy				
	A 131 Acquisition de matériels (100 coupe - coupe)	coupe coupe	100	2 500	250 000
	A 132 Repas communautaire (300 jeune/jours pdt 14 jours)	Ens	300	7 000	2 100 000
	A137 Suivi des services techniques (forfait de 2 semaines de suivi pour 3 représentants : 14 jrsx3pers x 5000fr)	Forfait	14	10 000	140 000
	Coût total A.1.2				2 490 000
	Sous total type 1				2 490 000
	A.2.1. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) du jardin maraicher de Kékaba				
	A2.2.1 Assemblées villageoises et formation du COGES	Assemblée	1	150 000	150 000
	A 2 , 2 ,2 Formation du COGES	formation	1	150 000	150 000
	Coût A2.2				300 000
	A.2.2. Elaboration du cahier de charge du jardin maraicher de Kékaba				
	Honoraires du consultant	FF	1	900 000	900 000
	Atelier de restitution et de validation	atelier	1	300 000	300 000
	Coût total A2.7				1 200 000

A.2.3. La mise en place et la formation du COGES de la forêt villageoise de Mounkuy				
A2.2.1 Assemblées villageoises (4 villages)	Assemblée	4	150 000	600 000
A 2 2 2 Assemblées communale	Assemblée	1	350 000	350 000
A 2 2 3 Formation des 4 COGES villageois	Formation	4	150 000	600 000
Coût A2.2				1 550 000
A.2.4 Elaboration de charte foncière locale de la forêt villageoise de Mounkuy				
Honoraires du consultant (175000x1x30jr)	Homme/mois	30	150 000	4 500 000
Assemblées générales villageoises (4 AGVx150000)	AGV	4	150 000	600 000
Atelier de validation	Atelier	1	500 000	500 000
Coût total A2.3				5 600 000
A.2.5. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) du verger communautaire de Mounkuy				
A2.1.1 Assemblée villageoise et formation du COGES	Assemblée	1	150 000	150 000
A 2 , 2 ,2 Formation du COGES	Formation	1	150 000	150 000
Coût A2.2				300 000
A.2.6. Elaboration du cahier de charge du verger communautaire de Mounkuy				
Honoraires du consultant	ff	1	900 000	900 000
Atelier de restitution et de validation	Atelier	1	300 000	300 000
Coût total A2.7				1 200 000
A2.7. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral de Mounkuy				
Assemblée villageoise et formation	Assemblée	1	150 000	150 000
A 2 2 2 Formation du COGES	Formation	1	150 000	150 000
Total A2, 18				300 000

	A. 2. 8. Elaboration du cahier de charge du forage pastoral de Mounkuy				
	Honoraires du consultant	FF	1	900 000	900 000
	Atelier de restitution et de validation	Atelier	1	300 000	300 000
	Total A.2.8				1 200 000
	Coût total activités type 2				11 650 000
Type 3	A.3.1. La réalisation d'un jardin maraicher de 2.5ha à Kékaba, équipé d'un système d'exhaure solaire				
	A3.1.1 Réalisation d'un forage à gros débit (5m3/h minimum) équipé d'un château d'eau de 10 m3, d'une pompe et de plaques solaire, y compris réseau de refoulement	Forfait	1	11 200 000	11 200 000
	A3.1.2 La réalisation d'une clôture grillagée	ml	700	6 500	4 550 000
	A3.1.3 Aménagement du jardin avec dix (10) bassins y compris tuyauterie pour réseau de distribution et de raccordement aux bassins	Forfait	1	4 700 000	4 700 000
	A 3 1 6. Suivi contrôle des travaux 5% (forage +clôture grillagée et aménagement)	Forfait	5%	21 100 000	1 055 000
	A3.1.4 Dotation des semences et du matériel d'exploitation	Ens.	1	955 000	955 000
	A3,1,5 Suivi du STD agriculture (1 pers/jr x 5 jrs x 10000Fr/jr)	sortie	5	10 000	50 000
	Coût total A.3.1				22 510 000
	A.3.2. La réalisation d'un verger communautaire de 3.5ha à Mounkuy				
	A3.1.1 Réalisation d'un forage à gros débit (5m3/h minimum) équipé d'un château d'eau de 10 m3, d'une pompe et de plaques solaire, y compris réseau de refoulement	Forage	1	11 200 000	11 200 000
	A3.1.2 La réalisation d'une clôture grillagée	ml	800	6 500	5 200 000

A3.1.3 Aménagement du jardin avec douze (12) bassins y compris tuyauterie pour réseau de distribution et de raccordement aux bassins	Jardin	1	4 700 000	4 700 000
A 3 1 6. Suivi contrôle des travaux 5% (forage + clôture grillagée et aménagement)	Forfait	5%	21 100 000	1 055 000
A3.1.4 Dotation des semences et du matériel d'exploitation	Ens.	1	952 500	952 500
A3,1,5 Suivi du STD agriculture (1 pers/jr x 5 jrs x 10000Fr/jr)	sortie	5	10 000	50 000
Coût total A.3.1				23 157 500
A.3.3. Formation en technique d'apiculture moderne et dotation en matériel de production du miel au profit des jeune de Mounkuy, Tiokuy, Doudou et de Kékaba				
A.3.3.1 Acquisition de ruche kényane et des accessoires d'exploitation de miel et formation (3 ruches, 1 fut en plastique de 80l, 1 enfumoir, 1 lève cadre, 1 paire de gant, 1 combinaison, etc.)	Kit	20	250 000	5 000 000
A 3 2 2. Formation en techniques d'apiculture moderne	Session	1	1 500 000	1 500 000
A4.1.5 Suivi des services techniques départementaux (Forfait : 1 pers x 10 jours x 10000Fr, communication, + carburant)	sortie	10	10 000	100 000
Cout total A.3.3				6 600 000
A.3.4 Appui à la réalisation de foyers améliorés pour la production de dolo dans les villages de Mounkuy, Tiokuy, Doudgou et de Kékaba				
A.3. 6.1 Appui à la réalisation de 60 foyers améliorés (Acquisition de ciment et formation)	foyer	60	35 000	2 100 000
A4,1,5 Appuis des services techniques départementaux (Forfait : 1 pers x 10 jours x 10000Fr + communication, + carburant)	sortie	10	10 000	100 000
Coût total A.3.N				2 200 000

A. 3. 5. Réalisation d'un forage positif pastoral d'au moins 3m3/h à proximité du parc de vaccination de Mounkuy, avec exhaure solaire				
Implantation géophysique,	Forfait	1	300 000	300 000
Foration dans les formations d'altération,	Forfait	1	2 500 000	2 500 000
Fourniture et pose de crépines en PVC,	Forfait	1	1 000 000	1 000 000
Fourniture et pose de massif filtrant de gravier calibré	Forfait	1	300 000	300 000
Mise en place d'un parker,	Forfait	1	100 000	100 000
Fourniture et pose d'un bouchon de pied,	Forfait	1	50 000	50 000
Essai de pompage selon la méthode CIEH,	Forfait	1	800 000	800 000
Analyse physico-chimique et bactériologique	Forfait	1	300 000	300 000
Acquisition de plaques solaires y compris support	Forfait	4	150 000	600 000
Construction de 3 abreuvoirs distantes les uns des autres.	Forfait	1	500 000	500 000
Fourniture et pose de la pompe immergée de 3m3/h	Forfait	1	1 000 000	1 000 000
Equipement d'un château d'eau de 5m3	Forfait	1	3 000 000	3 000 000
Suivi contrôle	Forfait	5%	10 450 000	522 500
Coût total A				10 972 500
Coût total activités type 3				65 440 000
Coût total activités espace de conservation 2				79 580 000

Tableau 6: Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC 2

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux risques et impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
1	A.1.1. Réalisation de pare feux de 25 km et de 8m de largeur dans la forêt villageoise de Monkuy	<ul style="list-style-type: none"> • Risques d'accident • Production des déchets (pots en pastiques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de ramassage systématiques des sachets plastiques et des déchets ; • Acquisition et utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection, bottes • Sensibilisation des populations sur la prévention des risques d'accidents, mesures de sécurité et d'hygiènes 	800 000	Mairie, Services techniques de l'environnement, COGES
2	A.2.1. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) du jardin maraicher de Kékaba	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation pour une mise en place participative et inclusive ; 	Pour mémoire	Mairie de Ouarkoye
3	A.2.3. La mise en place et la formation du COGES de la forêt villageoise de Mounkuy	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation pour une mise en place participative et inclusive ; 	Pour mémoire	Mairie de Ouarkoye
4	A.2.5. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) du verger communautaire de Mounkuy	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation pour une mise en place participative et inclusive ; 	Pour mémoire	Mairie de Ouarkoye
5	A2.7. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral de Mounkuy	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation pour une mise en place participative et inclusive ; 	Pour mémoire	Mairie de Ouarkoye

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux risques et impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
6	A.3.1. La réalisation d'un jardin maraîcher de 2.5ha à Kékaba, équipé d'un système d'exhaure solaire	Pollution de l'eau et du site Dégradation du sol avec des pesticides non homologués,	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur la gestion des produits phytosanitaires et l'utilisation des bio pesticides, • Sensibilisation à la gestion rationnelle de l'eau 	600 000	Mairie de Ouarkoye, Service de l'agriculture, COGES
7	A.3.2. La réalisation d'un verger communautaire de 3.5ha à Mounkuy	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation pour une mise en place participative et inclusive ; 	400 000	Mairie de Ouarkoye
8	A.3.3. Formation en technique d'apiculture moderne et dotation en matériel de production du miel au profit des jeunes de Mounkuy, Tiokuy, Doudgou et de Kékaba	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation pour une mise en place participative et inclusive ; 	400 000	Mairie de Ouarkoye
9	A.3.4 Appui à la réalisation de foyers améliorés pour la production de dolo dans les villages de Mounkuy, Tiokuy, Doudgou et de Kékaba	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation pour une mise en place participative et inclusive ; 	400 000	Mairie de Ouarkoye
10	A. 3. 5. Réalisation d'un forage positif pastoral d'au moins 3m ³ /h à proximité du parc de vaccination de Mounkuy, avec exhaure solaire	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits entre éleveurs, • Pollution du site 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des transhumants et des éleveurs sur la coexistence pacifique ; • Sensibilisation des éleveurs sur les risques de pollution ; 	372 000	Mairie, Services techniques de l'élevage, COGES

Tableau 7: Budget récapitulatif

Espaces de conservation	Types d'activités	Coût Total (FCFA)
EC 1 : Forêt communale de Ouarkoye	Type 1	18 298 000
	Type 2	15 100 000
	Type 3	74 650 000
	Mesures de sauvegarde	3 400 000
	Total EC 1	111 448 000
EC2 : Forêt villageoise de Mounkuy	Type 1	2 490 000
	Type 2	11 650 000
	Type 3	65 440 000
	Mesures de sauvegarde	2 972 000
	Total EC 2	82 552 000
Total activités PDIC/REDD+		194 000 000
Frais de fonctionnement (3% du montant alloué au PDIC/REDD+)		6 000 000
Total Général EC 1		200 000 000

4.2. Financement additionnel

4.2.1 « contraintes » auxquelles le PDIC REDD + répond :

Le Projet de développement intégré communal pour la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (PDIC/REDD+) de la commune de Ouarkoye vise à protéger, défendre et valoriser le patrimoine forestier de la commune. Il existe une volonté affichée des populations à protéger leurs forêts. Les contraintes majeures auxquelles le PDIC/REDD + répond sont essentiellement de trois ordres à savoir :

- La diminution de la biomasse dans les terroirs et l'augmentation des émissions carbonées ;
- L'absence d'une réponse appropriée aux facteurs de déforestation ;
- La faiblesse des actions de conservation des ressources naturelles.

En effet, la commune de Ouarkoye est soumise à de nombreux facteurs entraînant la déforestation et la dégradation des ressources naturelles (forêts, terres, eaux, air) et des espaces de conservation (zones sacrées, interdites). Ces principales contraintes auxquelles les PDIC-REDD+ ambitionnent de répondre sont :

- L'expansion des champs de culture dans les espaces de conservation ;
- La divagation des animaux mettant en péril les actions de reforestation ;
- La persistance des feux de brousse entraînant la dégradation du couvert végétal ;
- La réduction de la faune en raison de la destruction de son habitat naturel ;
- L'expansion de l'orpillage traditionnel avec ses corollaires de destruction de la végétation, de pollution du sol, de l'eau et de l'air ;
- La pauvreté de la population entraînant une forte pression sur la zone boisée ;
- La pression anthropique (le système cultural traditionnel transformant de façon continue la végétation en parc arboré) ;
- La dégradation continue de la végétation due aux aléas climatiques et à la pression foncière qui se manifeste par de nouvelles défriches ;
- La coupe abusive du bois, l'utilisation des produits ou intrants chimiques/prohibés et l'exploitation minière.

4.2.2. Description globale du PDIC / REDD +

L'objectif général du PDIC/REDD+ est d'améliorer la séquestration du carbone et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Les objectifs spécifiques se déclinent en trois (03) points qui sont :

1. Renforcer le potentiel de séquestration du carbone de la commune ;

2. Réduire les pressions sur les espaces de conservation ;
3. Améliorer les revenus des citoyens.

Les résultats attendus sont : -

1. Le potentiel de séquestration de carbone s'est renforcé d'au moins 567, 16 ha et sont sécurisé d'ici la fin du projet ;
2. Les pressions sur les espaces de conservation sont réduites par la création de piste à bétail, la mise en place de comité des gestions des forêts et des comités de lutte contre les feux de brousse et la valorisation des PFNL ;
3. Les revenus des citoyens sont améliorés à travers une exploitation rationnelle des forêts et des aménagements hydroagricoles ;
4. L'atteinte de ces résultats passe par la réalisation d'activités connexes et complémentaires dans les espaces de conservation et dans les villages qui les jouxte.

4.2.3 Description détaillée des activités du PDIC REDD +

Espace de conservation (EC) 1 : La forêt communale de Ouarkoye

Activités de type 1 = activités liées à la restauration/préservation des espaces de conservation et qui contribuent directement à la séquestration de carbone

A.1. Fermeture des fosses et reboisement des aires récupérées dans la forêt communale de Ouarkoye

Contexte : La forêt communale de Ouarkoye est dégradée. On y rencontre de grosses fosses créées par les producteurs de briques latéritiques. On peut en dénombrer deux (02) au niveau de Samakuy et de Ouarkoye. Les fosses de Samakuy sont situées du côté Nord-Est de la forêt communale et s'étendent sur une surface d'environ un quart d'hectare (3/4 ha). Les fosses situées à Ouarkoye sont situées du côté Sud-Est et s'étendent sur une surface d'environ un demi hectare (1/2 ha). Certaines fosses sont profondes. Par endroit, elles atteignent 5 à 7 mètres. Une fois ces fosses bouchées, un reboisement des surfaces récupérées (environ 1ha) serait nécessaire.

Les plants sélectionnés pour le reboisement seront choisis parmi les plants retenus par les populations et les services techniques. Ce sont le caïlcédrat, le neem, le karité, le néré, *Acacia nilotica*, *Adansonia digitata*, *Acacia macrostachya*, *Parkia biglobosa*, *Bombax costatum*, *Detarium*, *Tamarindus indica*, *Lannea microcarpa*, le *Ziziphus mauritania* et d'autres plantes encore auprès des pépiniéristes de la commune et du service de l'environnement.

Objectifs et résultats attendus : L'objectif est de boucher ces trous qui peuvent blesser voire tuer les animaux s'ils y tombent. Les fosses doivent être bouchées et les surfaces récupérées

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques d'accident pendant les opérations de fermeture des fosses.

Sous activités : Le recrutement d'un entrepreneur pour la réalisation des opérations de fermeture (remplissage des fosses par la terre et le compactage), le reboisement des surfaces récupérées, le suivi des services technique de l'environnement et du COGES de la forêt communale.

Les bénéficiaires : il y a d'abord les membres du COGES qui sont au nombre de 9 dont au moins 3 femmes 3 jeunes et 3 hommes. Ensuite, les bénéficiaires sont composés des femmes et des jeunes des villages de Ouarkoye, Dankuy, Bekuy, Miana, Samakuy et Koéna qui se chiffre à plus de huit mille (8090) personnes ainsi composées environ 4105 femmes et 3985 hommes et environ 1941 jeunes. Il faut aussi ajouter les transhumants qui sont estimés à environ 350 transhumants et 237 PDI

Moyens financiers : cette activité sera totalement financée par le PGPC/REDD+ à un montant de Huit millions six cent cinquante mille (8 650 000) Fr CFA

Stratégie de mise en œuvre : La mairie va recruter un entrepreneur pour la fermeture des fosses et le compactage de la terre. Les services de l'environnement et le COGES de la forêt communale seront chargés du suivi des travaux.

A1.2. Reboisement des fosses fermées d'environ 2ha dans la forêt communale de Ouarkoye

Contexte : Les plants retenus par les populations et les services techniques pour le reboisement sont : le teck (50 plants), le karité (50 plants), le neem (50 plants), le néré (50 plants). Ces plants seront acquis auprès des pépiniéristes de la commune et du service de l'environnement. En termes d'impacts environnementaux et sociaux, ce reboisement améliorera la séquestration des gaz à effet de serre et les revenus des femmes par la vente des PFNL.

Objectif et résultats : L'objectif du reboisement est d'augmenter le couvert végétal et d'améliorer la séquestration de carbone. Le reboisement permettra de lutter contre la déforestation et la dégradation de la forêt. Elle aura aussi un caractère économique pour les femmes et les jeunes par l'exploitation adéquate des PFNL et du bois mort. Le résultat à atteindre est de reboiser deux (02) hectares de terre récupérée de la forêt avec des plantes productrices de PFNL.

Risques et impacts environnementaux et sociaux : on peut énumérer la pollution du site par les sachets plastiques (pots) et les risques d'accidents lors des travaux de reboisement. Des mesures de sécurité et d'hygiènes seront adoptées à cet effet.

Sous activités : Pour atteindre ces résultats, il faut :

- Identifier les parties dégradées à reboiser ;
- Identifier les sites de production de plants et assurer le suivi de la production ;
- Acquérir des plants et des grilles de protection ;
- Transporter les plants sur site ;
- Acquérir de petit matériel pour la trouaison (pioche, pelle, coupe-coupe) ;
- Faire le Piquetage ;
- Faire la Trouaison ;
- Planter et poser des grilles de protection ;
- Suivre l'activité par le service Départemental de l'Environnement ;
- La matérialisation des limites de la forêt avec des panneaux à raison de deux (02) au niveau de chaque village soit un total de 12 panneaux ;
- L'acquisition de grilles de protection individuelle.

Les bénéficiaires directs : Ce sont les populations des six (06) villages environnants de la forêt communale. Cette population s'élève à plus de 8090 personnes selon le RGPH de 2019. Elle est composée d'environ 3985 hommes et de 4105 femmes et 1941 jeunes. Selon les données de la CONASUR, à la date du 28 février 2023, il y avait 237 personnes déplacées internes à Ouarkoye.

Moyens financiers : Cette activité va mobiliser **la somme de Huit cent quatre-vingt-dixmille (890 000) Francs CFA**. Elle sera entièrement financée par le PGPC/REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : Quatre (04) espèces d'arbres ont été retenus pour un total de deux cent (200) plants qui seront mis en terre à raison de 100 plants par hectares avec un intervalle de 10m par plant. Le reboisement sera entièrement financé par le PGPC/REDD+. Elle sera réalisée sous la direction des services départementaux de l'environnement. Il y aura une mobilisation générale de la jeunesse pour creuser les trous devant recevoir les plants. Chaque village sera mobilisé pour creuser la portion de sa forêt dégradée. Aux dates retenues pour les plantations, la même mobilisation sera faite pour la plantation des plants.

La mise en œuvre de ces activités contribuera à améliorer la séquestration de carbone et à améliorer les conditions de vie des populations grâce aux PFNL. Le budget total est de 9 540 000 FCFA.

Activités de type 2 = activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier :

A.2.1. La mise en place et la formation du COGES de la pépinière communale de Ouarkoye

Objectifs et résultats : L'objectif de la mise en place du COGES est de doter la pépinière communale d'un organe de gestion, de coordination et de suivi des activités qui y seront menées. Le résultat recherché est la protection et la pérennisation de la pépinière communale. Le comité va participer aux cotés des services techniques de l'environnement à la gestion de la pépinière communale.

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de conflit communautaire dans la mise en place des COGES si le processus n'est pas transparent et participatif.

Sous activités : il y a la tenue d'une assemblée villageoise pour la désignation des membres du COGES. Ensuite, il y aura la formation du COGES.

Les bénéficiaires : ils sont composés des femmes et des jeunes des villages de Ouarkoye. Le comité de gestion sera composé de 9 membres dont au moins 3 sont des femmes.

Moyens financiers : La mise en place et la formation des membres du comité seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant **de Trois cent mille (300 000) Fr CFA**. La formation du COGES va porter sur ses rôles et missions. L'organisation de la formation et la prise en charge des participants s'élèvent à 150 000 Fr CFA. La tenue de l'assemblée villageoise de désignation des membres du COGES est de cent cinquante mille (150 000) Fr CFA.

Stratégie de mise en œuvre : Le comité sera désigné suite à une assemblée villageoise dirigée par les autorités communales avec l'appui techniques des services départementaux de l'environnement. La mise en place et la formation auront lieu dans la salle de réunion de la mairie. Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de cahier de charges.

A.2. 2. Elaboration du cahier de charge de la pépinière communale

Définition : L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les droits et les obligations de chaque partie prenante.

Objectifs et résultats attendus : Elaborer un cahier de charge pour la gestion de la pépinière communale

Sous activités : il y a le recrutement d'un consultant, l'atelier de validation du cahier de charge et la prise d'un arrêté de création la pépinière communale.

L'arrêté de création a pour objectif de sécuriser de la pépinière communale dans ses limites et les investissements qui y seront réalisés. Sur la base du PV de délimitation, un arrêté de création de la pépinière communale sera élaboré et soumis à la signature du Maire de la commune ou le PDS. Les services compétents appuieront les communautés dans cette tâche.

Les bénéficiaires directs : ils sont composés des membres du COGES qui comptent 3 femmes, 3 jeunes et 3 hommes soit en tout 9 membres. Ensuite, il y a les arboriculteurs (vergers de mangue, anacarde, tangelo, etc.) qui sont estimés à au moins 300 dans la commune et dont le nombre ne cesse de croître.

Moyens financiers : L'élaboration du cahier de charge va coûter la somme d'un **million deux cent milles (1 200 000) Fr CFA.**

Stratégie de mise en œuvre : Le consultants fera des rencontres de travail avec le COGES et les services techniques de l'environnement. Ensuite, il élaborera le cahier des charges qui sera validé à un atelier. Le service départemental de l'environnement, apportera un appui technique. Un arrêté municipal créant la pépinière communale sera pris par les premières autorités communales.

A2.3.. Mise en place du COGES du marché à bétail entre Ouarkoye et Békuy et formation des membres

Objectifs et résultats : L'objectif de la mise en place du COGES est de doter le marché à bétail d'un organe de gestion, de coordination et de suivi des activités qui y seront menées. Le résultat recherché est la protection et la pérennisation du marché. Le comité va participer aux côtés du service technique de l'élevage à la gestion du marché.

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de conflit communautaire dans la mise en place du COGES si le processus n'est pas transparent et participatif.

Sous activités : il y a la tenue d'une assemblée villageoise pour la désignation des membres du COGES. Ensuite, il y aura la formation du COGES.

Les bénéficiaires : ils sont composés des femmes et des jeunes de Ouarkoye. Le comité de gestion sera composé de 9 membres dont au moins 3 sont des femmes, 3 jeunes et 3 hommes.

Moyens financiers : La mise en place et la formation des membres du comité seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant **de Trois cent mille (300 000) Fr CFA**. La formation du COGES va porter sur ses rôles et missions. L'organisation de la formation et la prise en charge des participants s'élèvent à 150 000 Fr CFA. La tenue de l'assemblée villageoise de désignation des membres du COGES est de cent cinquante mille (150 000) Fr CFA.

Stratégie de mise en œuvre : Le comité sera désigné suite à une assemblée villageoise dirigée par les autorités communales avec l'appui techniques du service départemental de l'élevage. La mise en place et la formation auront lieu dans la salle de réunion de la mairie. Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de cahier de charges.

A2.4 Elaboration du cahier de charge du marché à bétail situé entre Ouarkoye et Bekuy Ouarkoye

Définition : L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les droits et les obligations de chaque partie prenante.

Objectifs et résultats attendus : Elaborer un cahier de charge pour la gestion du marché à bétail.

Sous activités : il y a le recrutement d'un consultant, l'atelier de validation du cahier de charge et la prise d'un arrêté municipal de création la pépinière communale. L'arrêté de création a pour objectif de sécuriser de le marché dans ses limites et les investissements qui y seront réalisés. Sur la base du PV de délimitation, un arrêté de création de la pépinière communale sera élaboré et soumis à la signature du Maire de la commune ou le PDS. Les services compétents appuieront les communautés dans cette tâche.

Les bénéficiaires directs : ils sont composés des membres du COGES qui comptent 3 femmes, 3 jeunes et 3 hommes soit en tout 9 membres. Ensuite, il y a les éleveurs et les transhumants qui sont estimés à plus de 9876 dans la commune et dont le nombre ne cesse de croître. Il faut mentionner que ces éleveurs et transhumants sont à majorité des hommes.

Moyens financiers : L'élaboration du cahier de charge va coûter la somme d'un **million deux cent milles (1 200 000) Fr CFA**.

Stratégie de mise en œuvre : Le consultant fera des rencontres de travail avec le COGES et les services techniques l'élevage, les éleveurs et les marchands de bétails. Ensuite, il élaborera

le cahier des charges qui sera validé à un atelier. Le service départemental de l'élevage, apportera un appui technique. Le marché à bétail sera immatriculé au nom de la commune.

Le budget global des activités des type 2 est de 3 000 000 FCFA.

Activités de type 3 : Ce sont des activités permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts. Il s'agit des (i) Activités liées à l'amélioration des productions agrosylvo-pastorales, (ii) Activités génératrices de revenus et (iii) Activités d'amélioration des conditions de vie des populations.

A.3.1. Réalisation d'un marché à bétail à cheval entre Ouarkoye et Békuy d'au moins 1ha avec un quai d'embarquement et des infrastructures annexes (5 hangars, 1 magasins de stockage, 1 bureau, un forage, etc.)

Le contexte : La forêt communale de Ouarkoye subit des pressions des villages riverains. Certaines personnes venant des villages de Békuy, de Kékaba, de Dankuy et des villages riverains vendent leurs animaux aux abords de la forêt communale et les y mènent en pâturage. Avec le temps, il s'est développé un petit marché à bétail informel qui empiète de plus en plus sur la forêt communale. Cela s'explique par le fait que la commune ne dispose pas d'un marché à bétail.

De même, les marchands de bétails stationnent régulièrement le long de certaines voies dont notamment, la voie sur laquelle il y aura la plantation d'alignement d'arbres. Les remorques pourraient en détruire plusieurs.

La réalisation d'un marché à bétail entre Ouarkoye et Békuy contribuera à protéger la forêt communale et la plantation d'alignement d'arbre dans la commune. Elle constituera une activité génératrice de revenu pour les revendeurs de bétail d'une part et une source de collecte de taxes pour la commune d'autre part.

Risques et impacts environnementaux et sociaux : Il pourrait avoir des conflits si les règles de gestion du marché à bétail ne sont pas respectées. Il pourrait avoir un risque de pollution s'il n'y a pas un système de collecte et de vente de bouse de vache et de traitement des déchets plastiques.

Les objectifs et résultats attendus : L'aménagement d'un marché à bétail vise à réduire l'empiètement de la forêt communale et la pression sur les ressources forestières. Elle contribue à renforcer la préservation de la forêt communale, facilite la collecte des boues de vache pour le compostage et enrichissement en fumier des champs et des périmètres.

Les sous activités se composent de :

- La construction d'une clôture métallique en tube galvanisé sur le périmètre du marché,
- Réalisation de quai d'embarquement,
- Réalisation d'un forage à gros débit (3m³/h minimum) équipé d'un château d'eau de 5 000 litres, d'une pompe et de plaques solaire, y compris réseau de refoulement
- Aménagement de 6 abreuvoirs,
- Recruter un entrepreneur pour la réalisation des travaux,
- Recruter un bureau/consultant pour le suivi contrôle à pied œuvre des travaux
- Réalisation d'un magasin de stockage de 22 tôles,
- Réalisation d'un bureau de 20 tôles
- Toilettes à 2 portes
- Réalisation de deux (02) Hangars

Les bénéficiaires directs: Les principaux bénéficiaires sont les populations éleveurs de Dankuy, Mounkuy, Békuy, Kékaba et les transhumants. Ils sont estimés à environ 9876 éleveurs. Ouarkoye reçoit des transhumants dont le nombre est estimés à environ 350 avec des troupeaux pouvant atteindre plus de cinq mille têtes de bovins et d'ovins. Ensuite, il y a les femmes et les jeunes qui sont les principaux acteurs de collecte et de vente des bouses de vache. Les femmes sont estimées à 10 et les jeunes à 30.

Moyens financiers : Le marché à bétail va coûter la somme de **quarante-sept millions quatre cent deux mille cinq cent (47 402 500) Fr CFA.**

Stratégie de mise en œuvre : La délimitation se fera avec l'appui technique des services de l'élevage et de l'environnement. La mairie va recourir aux services d'un entrepreneur pour la réalisation du marché à bétail.

A3.2. Réhabilitation de la pépinière communale avec un système d'exhaure solaire

Contexte : La commune de Ouarkoye dispose d'une pépinière communale en mauvais état. Il y a un forage à motricité humaine qui a besoin de réparation.

Objectifs et résultats : l'objectif est de doter la commune d'une pépinière communale qui servira de centre de formation des jeunes en arboriculture et en agrumiculture.

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de pollution de l'eau et de l'environnement.

Sous activités :

- Acquisition d'une pompe immergée équipé de plaques solaires
- Réalisation de deux bassins d'eau
- Clôture grillagée de la pépinière d'une superficie d'un demi hectare (1/2ha)
- Acquisition de matériels de production (dabas, arrosoirs, semence forestière, pots,..)
- Réalisation d'un magasin de stockage et d'un hangar
- Recruter un consultant pour la réalisation des travaux
- Suivi conseil des services départementaux de l'environnement
- Suivi contrôle à pied d'œuvre des travaux

Les bénéficiaires : il s'agit des jeunes de la commune désireuse de se former dans l'arboriculture et l'agrumiculture. Ils peuvent être estimés à une cinquantaine chaque année.

Moyens financiers : La réhabilitation de la pépinière sera financée par le PGPC/REDD+ à un montant de **douze millions trois cent trente mille (12 330 000) Fr CFA.**

Stratégie de mise en œuvre : La réhabilitation sera réalisée par un entrepreneur. Le suivi contrôle sera réalisée par un contrôleur et les services de l'environnement.

A3.3. Formation pratique de 25 pépiniéristes sur la production des plants et dotation en matériel de production

Contexte : Avec la création de la pépinière communale, les populations de Ouarkoye disposent désormais d'un cadre approprié pour l'apprentissage et la formation des jeunes dans la réalisation des pépinières pour l'arboriculture et l'agrumiculture. Cette pépinière servira à produire des plants pour le reboisement de la forêt communale et à la plantation d'alignement d'arbres.

Objectifs et résultats : l'objectif est de former au moins 25 jeunes venus de Ouarkoye et des villages environnants dans la production des pépinières. En termes de résultats, au moins 25 jeunes sont formés et aptes à produire des pépinières.

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de tensions ou de conflit communautaire au regard du nombre limité, mais aussi si le processus n'est pas transparent et participatif.

Sous activités : on peut retenir, L'acquisition de petit matériel d'exploitation composé de brouette (1), pelles (5), pots (1000), râtaux (5), pioches et dabas (5), arrosoirs (5),

La semence forestière composée de teck (1/2 Kg), de néré (5Kg), de baobab (5Kg), le Moringa (1/2Kg), l'eucalyptus (1/2Kg), le neem (1/2kg), etc.

La prise en charge des services techniques et le suivi et l'entretien des plants pendant une période d'au moins 10 jours.

Les bénéficiaires : ils sont au nombre de 25 jeunes et viennent de Ouarkoye et des villages environnants. Cinq seront des personnes déplacées internes. Les autres seront des représentants des apiculteurs (10), des carbonisateurs (5) et des représentants des producteurs maraichers (5 femmes et 5 hommes).

Moyens financiers : La formation des pépiniéristes sera réalisée sur financement du PGPC/REDD+ à un montant **de sept cent soixante-quinze mille (775 000) Fr CFA.**

Stratégie de mise en œuvre : L'information de la formation sera donnée dans les villages par l'intermédiaire des CVD et des COGES.

*L'ensemble des activités de type 3 s'élève à un montant total de **cinquante-trois million cinq cent quatre-vingt-cinq mille (53 585 000) francs.***

*Le cout total des réalisations de l'EC1 s'élève à **soixante-six million cent vingt-cinq mille million cent cinquante mille (66 125 000) Fr CFA***

4.2.2. Espace de conservation 2 (EC2) : Forêt villageoise de Mounkuy

4.2.2.1. *Activités de type 2 = activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier*

A2.1 Mise en place du COGES de miellerie de 30 tôles à Kékaba et Formation des membres

Objectifs et résultats : L'objectif de la mise en place du COGES est de doter la miellerie d'un organe de gestion, de coordination et de suivi des activités qui y seront menées. Le résultat recherché est la protection et la pérennisation de la miellerie. Le comité va participer aux cotés du service technique de l'élevage à la gestion du marché.

Risque et impact environnementaux et sociaux : il pourrait avoir des risques de conflit communautaire dans la mise en place du COGES si le processus n'est pas transparent et participatif.

Sous activités : il y a la tenue d'une assemblée villageoise pour la désignation des membres du COGES. Ensuite, il y aura la formation du COGES.

Les bénéficiaires : ils sont composés des femmes et des jeunes de Ouarkoye. Le comité de gestion sera composé de 9 membres dont au moins 3 sont des femmes, 3 jeunes et 3 hommes.

Moyens financiers : La mise en place et la formation des membres du comité seront réalisées sur financement du PGPC/REDD+ à un montant **de Trois cent mille (300 000) Fr CFA.** La

formation du COGES va porter sur ses rôles et missions. L'organisation de la formation et la prise en charge des participants s'élèvent à 150 000 Fr CFA. La tenue de l'assemblée villageoise de désignation des membres du COGES est de cent cinquante mille (150 000) Fr CFA.

Stratégie de mise en œuvre : Le comité sera désigné suite à une assemblée villageoise dirigée par les autorités communales avec l'appui techniques du service départemental de l'élevage. La mise en place et la formation auront lieu dans la salle de réunion de la mairie. Un arrêté municipal créant le comité sera pris par les premières autorités communales. Il est prévu la rédaction de cahier de charges.

A2.2 Elaboration du cahier de charge de miellerie de 30 tôles à Kékaba et son équipement

Définition : L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les droits et les obligations de chaque partie prenante.

Objectifs et résultats attendus : Elaborer un cahier de charge pour la gestion de la miellerie de Kékaba.

Sous activités : il y a le recrutement d'un consultant, l'atelier de validation du cahier de charge et la prise d'un arrêté municipal de création la pépinière communale. L'arrêté de création a pour objectif de sécuriser de le marché dans ses limites et les investissements qui y seront réalisés. Sur la base du PV de délimitation, un arrêté de création de la pépinière communale sera élaboré et soumis à la signature du Maire de la commune ou le PDS. Les services compétents appuieront les communautés dans cette tâche.

Les bénéficiaires directs : ils sont composés des membres du COGES qui comptent 3 femmes, 3 jeunes et 3 hommes soit en tout 9 membres. Ensuite, il y a les 30 apiculteur, tous des jeunes qui ont bénéficié des appuis du PGPC REDD+.

Moyens financiers : L'élaboration du cahier de charge va couter la somme d'un **million deux cent milles (1 200 000) Fr CFA.**

Stratégie de mise en œuvre : Le consultant fera des rencontres de travail avec le COGES et les services techniques de l'élevage et les apiculteurs. Ensuite, il élaborera le cahier des charges qui sera validé à un atelier. Le service départemental de l'élevage, apportera un appui technique. La miellerie sera immatriculée au nom de la commune.

Activités de type 3 = activités indirectement liées à la forêt mais permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts. Il s'agit des (i) Activités liées à l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales, (ii) Activités génératrices de revenus et (iii) Activités d'amélioration des conditions de vie des populations.

A.3.1. Formation de 60 jeunes des villages de Mounkuy, Kékéba, Tiokuy et Doudou à l’embouche bovine, porcine et ovine

Contexte : Plusieurs jeunes s’adonnent à la coupe puis à la vente du bois comme activité génératrice de revenu. Afin de réduire la pression sur les forêts, quinze (15) jeunes de chaque village seront formés à l’embouche bovine, ovine et porcine.

Objectif et résultats attendus : L’objectif poursuivi est la réduction de la pression sur la forêt villageoise de Mounkuy à travers la formation à l’embouche et la dotation de chèvres et de porcs.

Au nombre des **sous activités** on peut énumérer, la conception du manuel de formation et la formation à proprement dite.

Les bénéficiaires directs de la formation sont au nombre de 60 personnes composées de 30 femmes, 30 hommes et de 30 jeunes (à raison de 15 personnes par village) issus des villages de Mounkuy, Kékéba, Tiokuy et Doudou. Au nombre des participants de Mounkuy, 5 carbonisateurs seront conviés.

Moyens financiers : le budget de la formation s’élève à un million deux cent trente mille (1 230 000) Francs. Ce budget sera entièrement financé par le PGPC REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : la formation se tiendra dans la salle de réunion de la mairie de Ouarkoye. La formation va durer trois (03) jours). Cette formation sera assurée par le service départemental de l’élevage.

A.3.2. Formation de 75 jeunes venant des villages de Tiokuy, Mounkuy, Doudou sur les techniques de refoulements des éléphants

Contexte : Les éléphants détruisent considérablement les récoltes des populations des villages de Tiokuy, Mounkuy et Doudou. Courant l’année 2022, les services de l’environnement ont enregistré au moins 120 plaintes suite aux dégâts causés par les éléphants. La perte de récolte constitue une cause de déforestation de la forêt par la coupe et la vente du bois et la carbonisation comme source alternative de revenu.

Objectif et résultats attendus : L’objectif poursuivi est d’empêcher les éléphants de détruire les récoltes et obliger les populations à couper le bois la forêt villageoise.

Au nombre des **sous activités** on peut énumérer, l’acquisition de matériel de formation (5 pneus de voiture usés + piment en poudre) et la formation à proprement dite.

Les bénéficiaires directs de la formation sont au nombre de 75 personnes composées essentiellement de jeunes (à raison de 25 personnes par village) issus des villages de Tiokuy, Mounkuy, Doudou. Au nombre des bénéficiaires, il y aura au moins 5 carbonisateurs.

Moyens financiers : le budget de la formation s'élève à **deux million cent quarante-cinq mille (2 145 000) Francs**. Ce budget sera entièrement financé par le PGPC REDD+.

Stratégie de mise en œuvre : la formation se tiendra dans la salle de réunion de la mairie de Ouarkoye. Elle sera une formation pratique et va se dérouler en deux jours. La formation sera assurée par le service départementale en charge de l'environnement.

A3.3. Formation pratique en production de compost au profit de 50 producteurs maraichers et des cultivateurs de Doudou et Mounkuy à Ouarkoye

Contexte : Plusieurs producteurs ne maîtrisent pas les techniques d'enrichissement des sols. Cela a pour conséquence la création des nouvelles défriches dans la forêt villageoise et dans les espaces boisés.

Objectif et résultat : Il s'agit de contribuer à fertiliser les champs, améliorer les rendements et réduire ainsi de nouvelles défriches au niveau de l'espace de conservation. Ce sera le lieu de sensibiliser au moins cinquante (50) cultivateurs sur les effets néfastes de certains produits chimiques.

Les **sous activités** comprennent la formation pratique des 50 bénéficiaires et la prise en charge des formateurs. Les **bénéficiaires directs** sont au nombre de 50. Ils sont composés de 20 femmes et de 30 hommes soit au moins 25 jeunes. Chaque village désigne 25 représentants dont au moins 5 PDI et 5 carbonisateurs.

La formation sera totalement financée par le PGPC REDD+ de Ouarkoye à hauteur de **cinq millions quatre cent vingt mille (5 420 000) Fr.**

Stratégie de mise en œuvre : la formation sera pratique et aura lieu dans la pépinière communale de Ouarkoye. Elle sera discontinue et va s'étendre sur 30 jours afin de permettre aux bénéficiaires de suivre l'évolution (métamorphose) du compost. Les participants seront répartis en 5 groupes de 10 personnes. Au moins 2 techniques de compostage seront expérimentées. La formation sera assurée par le service départementale en charge de l'agriculture.

A3.4. Formation pratique en production de compost au profit de 50 producteurs maraichers et des cultivateurs de Kékaba et Tiokuy à Kékaba

Contexte : Plusieurs producteurs ne maîtrisent pas les techniques d'enrichissement des sols. Cela a pour conséquence la création des nouvelles défriches dans la forêt villageoise et dans les espaces boisés.

Objectif et résultat : Il s'agit de contribuer à fertiliser les champs, améliorer les rendements et réduire ainsi de nouvelles défriches au niveau de l'espace de conservation. Ce sera le lieu de sensibiliser au moins cinquante (50) cultivateurs sur les effets néfastes de certains produits chimiques. La formation se tiendra au périmètre maraicher de Kékéba financé par le PGPC REDD+.

Les **sous activités** comprennent la formation pratique des 50 bénéficiaires et la prise en charge des formateurs. Les **bénéficiaires directs** sont au nombre de 50 comprenant 30 femmes et 20 hommes dont au moins 30 jeunes. Ils seront composés d'au moins 15 représentants des femmes productrices du périmètre maraicher et de 10 hommes dudit périmètre. Le village de Kékéba abrite des PDI. Il y en aura 5 représentants.

La formation sera totalement financée par le PGPC REDD+ de Ouarkoye à hauteur de **cinq millions quatre cent vingt mille (5 420 000) Fr.**

Stratégie de mise en œuvre : la formation sera pratique et aura lieu dans le périmètre maraicher de Kékéba. Elle sera discontinue et va s'étendre sur 30 jours afin de permettre aux bénéficiaires de suivre l'évolution (métamorphose) du compost. Les participants seront répartis en 5 groupes de 10 personnes. Deux 2 techniques de compostage seront expérimentées.

A.3.5. Construction d'une miellerie de 30 tôles à Kékéba et son équipement

Contexte : La commune de Ouarkoye a déjà bénéficié d'un financement de deux cent cinquante (250) ruches d'un partenaire. Les ruchers sont organisés et vendent leur miel avec des organisations à Nouna et à Dédougou. Dans le cadre du PGPC REDD+ c'est en tout quatre-vingt-dix (90) nouvelles ruches qui seront acquises. Elles viennent accroître les capacités de production de miel de la commune. C'est ce qui explique le besoin d'une miellerie à Kékéba qui compte un grand nombre de ruchers modernes et traditionnels.

Objectif et résultats attendus : L'objectif poursuivi est de créer une miellerie à Kékéba. Cette miellerie va permettre aux ruchers de se professionnaliser dans un secteur qui est en plein essor. La commercialisation du miel est une activité qui génère des revenus et va contribuer à réduire la pression sur philanthropique et amener les ruchers à protéger la forêt et les espaces boisés.

Sous activités : la construction de la miellerie de 20 tôles et son équipement.

L'équipement est composé de matériels inoxydables que sont :

- Egouttoir
- Seau de récolte (seau en plastique avec système d'inviolabilité)
- Bac à désoperculer (matière plastique, hauteur 500mm, largeur 365mm, long 560mm)
- Maturateur de 75 kg avec robinet
- Extracteur duomel manuel 3 cadres
- Fût de stockage de 100litres avec couvercle
- Bidons d'1litre avec bouchons pour le conditionnement de miel

Toutes les ouvertures de la miellerie sont grillagées.

Les bénéficiaires directs sont les ruchers de Ouarkoye bénéficiaires des financements du PGPC REDD+ qui sont au nombre de 30 jeunes des villages de Kékaba, Ouarkoye, Mounkuy, Koéna, Tiokuy, ...

Moyens financiers : Le coût de réalisation de la miellerie d'élève à **six million sept cent cinquante-cinq (6 755 000) Fr.** Il sera entièrement financé par le PGPC REDD+. Ce montant comprend le coût de construction de la miellerie et l'acquisition des équipements.

Stratégie de mise en œuvre : La mairie va recruter un entrepreneur qualifié pour la construction de l'immeuble et l'acquisition des équipements. Elle va aussi recruter un contrôleur de chantier.

A.3.6. Acquisition et dotation de porcins ou d'ovins/caprins (un couple par participants) aux jeunes des villages de Mounkuy, Kékaba, Tiokuy et Doudou

Contexte : A la suite de la formation des 60 jeunes sur l'embouche bovine, porcine et ovine, chaque bénéficiaire repartira avec un couple de mouton ou de porc pour la pratique de l'embouche.

Objectifs et résultats attendus : il s'agit de permettre aux jeunes de pratiquer l'embouche et d'avoir une autre source de revenu que la coupe du bois. Le résultat attendu est que 60 jeunes pratiquent l'embouche au détriment de la coupe du bois.

Après avoir été formé sur l'embouche, il s'agit de la dotation des participants. Cette dotation est composée d'un couple de porc de la race (large white) ou d'un couple mouton métis, d'abreuvoir et de mangeoires.

Les **bénéficiaires directs** sont les 60 personnes participantes à la formation sur l'embouche. Elles proviennent des villages de Mounkuy, Kékaba, Tiokuy et Doudou. Une mention sera faite aux carbonisateurs,

Moyens financiers : Cette dotation sera financée par le PGPC REDD+ d'un montant de **six millions huit cent cinquante mille (6 850 000) Fr.**

Stratégie de mise en œuvre : Après la formation, chaque participant repartira avec son couple de porc ou de chèvre pour embouche. Un suivi sera réalisé par le service départemental de l'élevage. A cette occasion il apportera des conseils aux bénéficiaires pour une réussite du projet. La répartition des moutons et des porcs sera assurée par la mairie de concert avec les formateurs.

Le budget global de l'EC 2 est de vingt-neuf millions trois cent vingt mille (29 320 000) FCFA

4.2.4 Budget des activités retenues par espace de conservation

Tableau 8 : Budget détaillé des activités de l'espace de conservation 1

	Activités /sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Type 1	A.1.1. Fermeture des fosses dans la forêt communale de Ouarkoye				
	A1.1.1 Acquérir au moins 40 voyages de terre de ben 10 roues (Remplissage des fosses par la terre et le compactage) pour les fosses de Samakuy	Voyage de terre	40	85 000	3 400 000
	A1.1.2 Acquérir au moins 60 voyages de terre de ben 10 roues (Remplissage des fosses par la terre et le compactage) pour les fosses de Ouarkoye	Voyage de terre	60	85 000	5 100 000
	A1.1.3. Suivi des services techniques (2pers pdt 15jr x 5000fr)	Ff	30	5 000	150 000
	Coût total A.1.3				8 650 000
	A.1.2 Reboisement des fosses fermées d'environ 2ha dans la forêt communale de Ouarkoye				
	A1.1.2 Acquérir des plants et leur transport sur les sites	trou	200	450	90 000
	A1.1.3 Acquérir des grilles de protection individuelle	plant	200	3 500	700 000
	A1.1. 4 Faire du piquetage	piquet	200	50	10 000
	A1. 1. 5 Faire la trouaison		200	100	20 000
A1.6 Faire la mise en terre des plants et des grilles de protections individuelles	plant	200	200	40 000	

	A17 Acquisition de petit matériel de trouaison (Kit = 1 pioches, 1 barre à mine, 1 pelle, etc.)	PM	0	10 000	-
	A1.7 Suivi du STD environnement (1 pers/jr x 10 jrs x 10000Fr/jr)	Suivi	3	10 000	30 000
	Coût A1.1				890 000
	Coût total activités type1				9 540 000
Type 2	A.2.1. Mise en place et formation du COGES de la pépinière communale				
	Assemblée villageoise	Assemblée	1	150 000	150 000
	Formation des COGES	Formation	1	150 000	150 000
	Total A.2.1				300 000
	A.2.2. Elaboration du cahier de charge de la pépinière communale				
	Honoraires du consultant	Homme/mois	30	30000	900 000
	Atelier de restitution et de validation	Atelier	1	300000	300 000
	Coût total A.2.2				1 200 000
	A2.3.. Mise en place du COGES du marché à bétail entre Ouarkoye et Békuy et formation des membres				
	Mise en place du COGES	Assemblée	1	150 000	150 000
	Formation du COGES	Formation	1	150 000	150 000
	Total A.2.3				300 000
	A2.4 Elaboration du cahier de charge du marché à bétail situé entre Ouarkoye et Bekuy Ouarkoye				
	Honoraires du consultant	Homme/mois	30	30000	900 000
Atelier de restitution et de validation	Atelier	1	300000	300 000	
Coût total A.2.4				1 200 000	

	Coût total activités type 2				3 000 000
Type 3	A.3.1. Réalisation d'un marché à bétail à cheval entre Ouarkoye et Békuy d'au moins 1ha avec un quai d'embarquement et des infrastructures annexes (5 hangars, 1 magasins de stockage, 1 bureau, un forage, etc.)				
	A.3.1.1. La construction d'une clôture métallique en tube galvanisé sur le périmètre du marché,	M	400	32000	12 800 000
	A.3.1.2. Quai d'embarquement	unité	1	1800000	1 800 000
	A.3.1.3. Aménagement de 6 abreuvoirs	unité	6	400000	2 400 000
	A3.1.4. Réalisation d'un forage à gros débit (5m3/h minimum) équipé d'un château d'eau de 5000litres, d'une pompe et de plaques solaire, y compris réseau de refoulement	forage	1	11 500 000	11 500 000
	A.3.1.5. Réalisation d'un magasin de stockage de 30 tôles	magasin	1	5200000	5 200 000
	A.3.1.6. Réalisation d'un bureau de 20 tôles	bureau	1	3000000	3 000 000
	A.3.1.7. Construction d'un bloc de toilette de 2 portes	toilette	1	1 200 000	1 200 000
	A 3.1.8. Construction d'un hangar	hangar	1	1 200 000	1 200 000
	A 3 1 9. Suivi contrôle des travaux (5%)	Forfait	5%	27 600 000	1 380 000
	Sous total A3.1				40 480 000
		A.3.2 Réhabilitation de la pépinière communale d'1 ha à Ouarkoye			
	A3.2.1 Equipement du forage de la pépinière d'un château d'eau de 5 000 litres à exhaure solaire, d'une pompe immergée et de deux (2) bassins d'eau d'au moins 8m3 chacun	Kit	1	4200000	4 200 000

A3.4.2 Réalisation d'une clôture grillagée d'1ha (fer barbelé, longrine fine, corniche de 50, grillage,)	Clôture	1	4 000 000	4 000 000
A3.4.3 Construction d'un magasin de 20 tôles et d'un hangar métallique (4mx7m)	Jardin	1	3000000	3 000 000
A3.4.4 Acquisition de matériels de production (dabas, arrosoirs, semence forestière, pots,...)	Ens.	1	400 000	400 000
A3.4,5 Appuis technique des services de l'environnement (Forfait : 1 pers x 30 jours x 5000Fr + communication, + carburant)	Forfait	30	5 000	150 000
A 3 1 6. Suivi contrôle des travaux (5%)	Forfait	5%	11 600 000	580 000
Coût total A.3.4,				12 330 000
A3. 3. Formation pratique de 25 pépiniéristes sur la production des plants				
Acquisition de petit matériel d'exploitation et de semence (dabas, pioches, arrosoirs, râteaux, etc.)	Forfait	1	150 000	150 000
Acquisition de semence certifiée (neem, moringa, baobab, teck, etc.)	Forfait	1	250 000	250 000
Prise en charge formateur et le suivi et l'entretien des plants pendant une période d'au moins 30 jours (1pers x 15jr x 25000)	Forfait	15	25 000	375 000
Coût total A.3.3				775 000
Coût total activités type 3				53 585 000
Coût total activités espace de conservation 1				66 125 000

Tableau 9: Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC 1

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
1	A.1. Fermeture des fosses et reboisement des aires récupérées dans la forêt communale de Ouarkoye	- Risques d'accidents	<ul style="list-style-type: none"> Information et Sensibilisation aux risques d'accident des populations dans les villages de Dankuy, Mounkuy, Bekuy et Ouarkoye ; 	200 000	Mairie de Ouarkoye
2	A.2.1. La mise en place et la formation du COGES de la pépinière communale	Conflits communautaire	Information et sensibilisation des leaders d'opinion, des CVD et des chef coutumiers	PM	Mairie de Ouarkoye
3	A.2.2. Elaboration de cahier de charge de la pépinière communale	Conflits communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Information et sensibilisation des leaders d'opinion, des CVD et des chef coutumiers 	PM	Mairie de Ouarkoye
4	A.3.1. Réalisation d'un marché à bétail à cheval entre Ouarkoye et Békuy d'au moins 1ha avec un quai d'embarquement et des infrastructures annexes (5 hangars, 1 magasins de stockage, 1 bureau, un forage, etc.)	Conflits communautaires ; Accidents ;	Information et sensibilisation des leaders d'opinion, des CVD et des chefs coutumiers ;	400 000	Mairie de Ouarkoye Service départemental de l'élevage
5	A 3 2 Réhabilitation de la pépinière communale	<ul style="list-style-type: none"> Risques d'accident 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système de ramassage systématiques des sachets plastiques et des déchets ; Acquisition et utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection, bottes 	PM	Mairie, Services techniques de

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> • Production des déchets (pots en plastiques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des populations sur la prévention des risques d'accidents, mesures de sécurité et d'hygiène • Mise en place de poubelles ; 		l'environnement, COGES
6	A3. 3. Formation pratique de 25 pépiniéristes sur la production des plants	<ul style="list-style-type: none"> • Risques d'accident ; • Production des déchets (pots en plastiques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de ramassage systématiques des sachets plastiques et des déchets ; • Acquisition et utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection, bottes • Sensibilisation des populations sur la prévention des risques d'accidents, mesures de sécurité et d'hygiène • Mise en place de poubelles 	PM	Mairie, Services techniques de l'environnement, COGES
Coût estimatif total EC 1				600 000	

Tableau 10: Budget détaillé des activités de l'espace de conservation 2

Types d'activités	Activités/sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Type 2	A2.1 Mise en place du COGES de miellerie de 30 tôles à Kékaba et Formation des membres				
	Mise en place du COGES	Assemblée	1	150 000	150 000
	Formation du COGES	Formation	1	150 000	150 000
	Total A.2.5				300000
	A2.2 Elaboration du cahier de charge de miellerie de 30 tôles à Kékaba et son équipement				
	Honoraires du consultant	Homme/mois	30	30000	900 000
	Atelier de restitution et de validation	Atelier	1	300000	300 000
	Coût total A.2.6				1200000
	Coût total activités type 2				1 500 000
Type 3	A.3.1. Formation de 60 jeunes des villages de Mounkuy, Kékéba, Tiokuy et Doudou à l'embouche bovine, porcine et ovine				
	A.2.1.1. PEC des bénéficiaires (3 jr x 15pers x 4villages)	h/j	180	3 000	540 000
	A.2.1.2. PEC pause-café et repas (3 jr x 15pers x 4villages)	h/j	180	2 500	450 000

A.2.1.3. PEC formateur (2pers x 3jr de formation x 25000)	h/j	6	25 000	150 000
A.2.1.4. Conception du manuel de formation (2pers x 3jr x 25000)	h/j	6	15 000	90 000
Coût total A.2.1				1 230 000
A.3.2. Formation de 75 jeunes venant des villages de Tiokuy, Mounkuy, Doudou sur les techniques de refoulements des éléphants				
A.2.2.1. PEC des bénéficiaires (2 jr x 15pers x 4 villages)	h/j	150	3 000	450 000
A.2.2.2. PEC pause café et repas	h/j	150	2 500	375 000
A.2.2.3. PEC formateur (2pers x 2jr x 25000)	h/j	6	25 000	150 000
A.2.2.4. Acquisition de materiel de formation (5 pneus de voiture usés + piment en poudre)	Forfait	1	45 000	45 000
A.2.2.4 Dotation des participants en équipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection, bottes, masques,	Forfait	75	15 000	1 125 000
Sous total A.2.2				2 145 000
A3.3. Formation pratique en production de compost au profit de 50 producteurs maraichers et des cultivateurs de Doudou et Mounkuy à Ouarkoye				
A.2.3.1 PEC formateur (1pers x 25 jr x 5000fr)	h/j	25	25000	625 000
A.2.3.2. PEC participants (50 pers x 10 jr)	h/j	500	3000	1 500 000
A.2.3.3. PEC pause-café et repas	h/j	500	2500	1 250 000
A.2.3.4. Acquisition de bouge de vache, sel, Burkina phosphate, composte plus, etc.	Ff	1	45000	45 000
A.2.3.5. Acquisition de matériel de formation (bâches, râpeaux, pelles, pioches, daba)	Ff	1	250000	250 000

A.2.3.6. Dotation de matériel pour le compostage en tas au participants (arrosoirs, bâche, Burkina phosphate, etc.)	Ff	50	35000	1 750 000
Sous total A.2.2				5 420 000
A.3.4. Formation pratique en production de compost au profit de 50 producteurs maraichers et des cultivateurs de Kékaba et Tiokuy à Kékaba				
A.2.4.1 PEC formateur (1pers x 25jr x 5000fr)	h/j	25	25000	625 000
A.2.4.2 PEC participants (50pers x 10 jr)	h/j	500	3000	1 500 000
A.2.4.3 PEC pause-café et repas	h/j	500	2500	1 250 000
A.2.4.4 PEC Acquisition de bouge de vache, sel, Burkina phosphate, composte plus, etc.	Ff	1	45000	45 000
A.2.4.5. Acquisition de matériel de formation (bâches, râteliers, pelles, pioches, daba)	Ff	1	250000	250 000
A.2.4.6. Dotation de matériel pour le compostage en tas au participants (arrosoirs, bâche, Burkina phosphate, etc.)	Ff	50	35000	1 750 000
Sous total A.2.4				5 420 000
A.3.5. Construction d'une miellerie de 30 tôles à Kékaba et son équipement				
A.3.1.1. Egouttoir	unité	1	350 000	350 000
A.3.1.2. Seau de récolte (seau en plastique avec système d'inviolabilité)	unité	10	2 500	25 000
A.3.1.3 Bac à désoperculer (matière plastique, hauteur 500mm, largeur 365mm, long 560mm)	unité	1	460 000	460 000

A.3.1.4 Maturateur de 75 kg avec robinet	unité	1	525 000	525 000
A.3.1.5 Extracteur duomel manuel 3 cadres	unité	1	850 000	850 000
A.3.1.6. Fus de stockage de 100litre avec couvercle	unité	5	25 000	125 000
A.3.1.7. Bidons d'1litre avec bouchons pour le conditionnement de miel	unité	50	200	10 000
A.3.1.8. Construction d'une miellerie de 30 tôles	unité	1	4 200 000	4 200 000
A.3.1.9. Suivi contrôle des travaux (5%)	Forfait	5%	4 200 000	210 000
Sous total A.3.1				6 755 000
A.3.6. Acquisition et dotation de porcins et d'ovin (un couple par participants) aux jeunes des villages de Mounkuy, Kékaba, Tiokuy et Doudou				
A.3.2.1 Acquisition de 30 couples de mouton	unité	60	45000	2 700 000
A.3.2.2 Acquisition de kit mangeoires et d'abreuvoir pour ovins	unité	30	20000	600 000
A.3.2.3 Acquisition de 30 couples de porcs	unité	60	45000	2 700 000
A.3.2.4 Acquisition de mangeoires et d'abreuvoir pour porcins	unité	30	20000	600 000
A.3.2.5 Suivi des services techniques de l'élevage	Ff	50	5000	250 000
Sous total A.3.2				6 850 000
Sous total A3				27 820 000
Coût total activités espace de conservation 2				29 320 000

Tableau 11: Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de l'EC 2

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
1	A.2.1. Formation de 60 jeunes des villages de Mounkuy, Kékéba, Tiokuy et Doudou à l'embouche bovine, porcine et ovine	- Risques de conflit dans le choix des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Information et Sensibilisation 	100 000	Mairie de Ouarkoye
2	A.2.2. Formation de 75 jeunes venant des villages de Tiokuy, Mounkuy, Doudou sur les techniques de refoulements des éléphants	Risques d'accident pendant la formation (feu et piment)	<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation des participants, • Acquisition d'un extincteur • Acquisition et utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection, bottes, masques, • Sensibilisation des populations sur la prévention des risques d'accidents et mesures de sécurité 	500 000	Mairie de Ouarkoye
3	A2.3. Formation pratique en production de compost au profit de 50 producteurs maraichers et des cultivateurs de Doudou et Mounkuy à Ouarkoye	Risque d'accident Risque de conflit	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des leaders d'opinion, CVD et chef de village ; • Acquisition de gants, 	100 000	Mairie de Ouarkoye
4	A2.4. Formation pratique en production de compost au profit de 50 producteurs maraichers et des cultivateurs de Kékaba et Tiokuy à Kékaba	Risque d'accident Risque de conflit	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des leaders d'opinion, CVD et chef de village ; Acquisition de gants, 	100 000	Mairie de Ouarkoye

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
5	A.3.1. Construction d'une miellerie de 30 tôles à Kékaba et son équipement	Risques d'accident	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des populations sur la prévention des risques d'accidents, mesures de sécurité et d'hygiènes • Acquisition d'une poubelle ; 	75 000	Mairie, Services techniques de l'environnement, COGES
6	A.3.2. Acquisition et dotation de porcins et d'ovin (un couple par participants) aux jeunes des villages de Mounkuy, Kékaba, Tiokuy et Doudou	Risques de conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition et utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) : gants de protection, bottes • Sensibilisation des populations sur la prévention des risques d'accidents, mesures de sécurité et d'hygiènes 	80 000	Mairie, Services techniques de l'élevage
Coût estimatif total EC 1				955 000	

Tableau 12: Récapitulatif financement additionnel

Espaces de conservation	Types d'activités	Coût Total (FCFA)
EC1 : Forêt communale de Ouarkoye	Type 1	9540000
	Type 2	3000000
	Type 3	53585000
	Mesures de sauvegardes	600 000
	Total EC 1	66 725 000
EC2 : Forêt villageoise de Mounkuy	Type 2	1500000
	Type 3	27820000
	Mesures de sauvegardes	955000
	Total EC 2	30275000
Total activités PDIC/REDD+		97 000 000
Frais de fonctionnement (3% du montant alloué au PDIC/REDD+)		3 000 000
Total Général		100 000 000

5. RESULTATS ATTENDUS

5.1. Financement initial

5.1.1. Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+

Tableau 13: Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+

	Types d'activités	Activités/sous activités	Nombre de bénéficiaires directs attendus	Répartition par sexe		Répartition par autres groupes vulnérables			
				Femmes	Hommes	Jeunes	Transhumants	PDI	Autres
EC1	Type 1	A1.1 Reboisement d'une surface dégradée de 16ha dans la forêt communale de Ouarkoye	8327	3985	4105	2 248	419	237	
		A1.2 La plantation d'alignement de bois d'énergie	1800	916	884	486	0	237	
		A.1.3 Réalisation d'un pare feux de 25 km de long et 8 m de large dans la forêt communale	8327	3985	4105	2 248	419	237	
	Type 2	A.2.1. La mise en place et la formation du COGES de la forêt communale dans les villages de	54	18	36	9	0	0	

	Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy						
	A.2.2. Elaboration de charte foncière locale de la forêt communale de Ouarkoye	8 381	4 264	4 117	2 263	0	237
	A2.3. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) de la piste à bétail passant par Ouarkoye, Dankuy, Koéna et Mounkuy	36	12	24	12		0
	A. 2. 4. Elaboration de cahier de charge de la piste à bétail de 20km allant de Ouarkoye à Mounkuy	11 577	5770	5 807	3 126		237
	A .2. 5 La mise en place et la formation du comité de gestion du jardin maraicher de Samakuy	9	3	3	3		0
	A.2.6. Elaboration du cahier de charge du jardin maraicher de Samakuy	1 650	840	810	250		0

	A.2. 7. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral du parc de vaccination N°2 de Ouarkoye	9	3	3	3		0	
	A.2. 8. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral de Dankuy	9	3	3	3			
	Type 3	A3.1 La réalisation d'un jardin maraicher de 3ha à Samakuy équipé d'un système d'exhaure solaire	1 650	840	810	250		0
		A. 3. 2. Formation en technique d'apiculture moderne et dotation en matériel de production du miel au profit de 5 jeunes dans chaque village de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy	30	0	10	20		
		A.3.3. Appui à la réalisation de foyers améliorés pour la	90	30	-	60		

	production de dolo dans les villages de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna, Bekuy, Mounkuy, Kékaba							
	A. 3. 4. Délimitation/balisage d'une piste à bétail de 20km de Ouarkoye à Mounkuy	575	0	575	287	419		
	A . 3. 5. Réalisation d'un forage pastoral d'au moins 3m3/h à proximité du parc de vaccination de Dankuy équipé d'une pompe immergée et d'un système d'exhaure solaire	575	0	575	287	419		
	A.3. .6. Réalisation d'un forage positif pastoral d'au moins 3m3/h au parc de vaccination N°2 de Ouarkoye équipé d'un système d'exhaure solaire	575	0	575	287	419		
Type 1	A.1. 1. Réalisation de pare feux de 25 km de long et de 8m de	8422	3985	4105	2 274	419	237	

EC2		large dans la forêt villageoise de Mounkuy							
	Type 2	A. 2. 1. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) du jardin maraicher de 2,4ha de Kékaba	9	3	3	3			
		A.2. 2. Elaboration du cahier de charge du jardin maraicher de Kékaba	1 420	845	575	750			
		A.2. 3. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) de la forêt villageoise de Mounkuy	36	12	24	12			
		A.2. 4. Elaboration de charte foncière locale de la forêt villageoise de Mounkuy	5 554	2826	2 728				
		A.2 .5. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) du verger communautaire de Mounkuy	9	3	3	3			

	A.2. 6. Elaboration du cahier de charge du verger communautaire de Mounkuy	3 069	1 562	1 507				
Type 3	A.3. 1. La réalisation d'un jardin maraicher de 2.5ha à Kékaba, équipé d'un système d'exhaure solaire	1 240	850	390	660		65	
	A.3.2. La réalisation d'un verger communautaire de 3.5ha à Mounkuy	3 069	1 562	1 507	700	419	360	450 (les cultivateurs saisonniers)
	A.3. 3. Formation en technique d'apiculture moderne et dotation en matériel de production du miel au profit des jeune de Mounkuy, Tiokuy, Doudou et de Kékaba	20	0	-	20			
	A.3. 4. Appui à la réalisation de foyers améliorés pour la production de dolo dans les villages de Mounkuy, Tiokuy, Doudou et de Kékaba	60	60	-	40			

	A.3.5. Réalisation d'un forage positif pastoral d'au moins 3m3/h au parc à vaccination de Mounkuy équipé de d'un système d'exhaure solaire	5 554	2826	2 728				
--	--	-------	------	-------	--	--	--	--

5.1.1. Résultats attendus en termes de séquestration de carbone et/ou de réduction des émissions suite à la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+

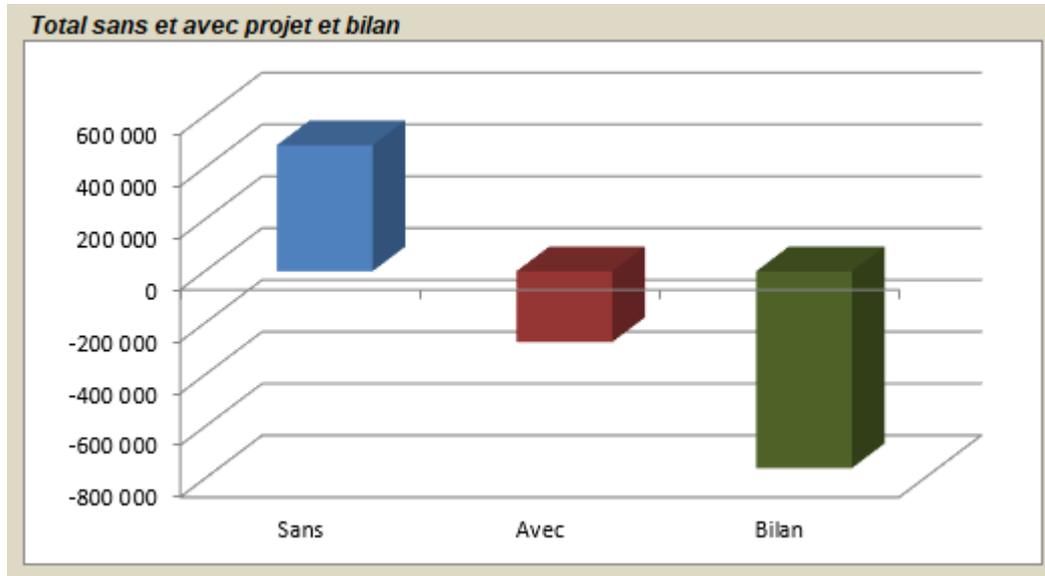


Figure n° 1: Bilan carbone global du PDIC/REDD+ de la commune de Ouarkoye
(Budget initial)

La différence des résultats bruts entre la situation avec et sans-projet est appelé le bilan-carbone du projet. Ce dernier est évalué à un total de -759.435 tCO₂-eq d'émissions évitées, ou la séquestration de carbone, sur toute la durée d'analyse soit 20 ans. Dans l'analyse, la baisse d'émissions est de -181 tCO₂-eq par hectare sur toute la durée ou de -9,1 tCO₂-eq par hectare par an.

Le scénario sans-projet mène à un effet cumulé d'émission de 486.463 tCO₂-eq correspondant à 116 tCO₂-eq par hectare sur toute la période d'analyse (20 ans), soit 5,8 tCO₂-eq par hectare par an. Le scénario avec projet a un impact très positif sur les émissions de GES et sur la séquestration carbone, avec -272.972 tCO₂-eq correspondant à -65 tCO₂-eq par hectare sur toute la période d'analyse (20 ans), soit -3,3 tCO₂-eq par hectare par an.

Tableau 14: Résultats détaillés du bilan carbone de la commune de Ouarkoye

Nom du Projet	Projets de développement intrgré communaux pour la REDD+		Zone climatique	Type de sol dominant	Durée du Projet (en années)	Surface totale (ha)					
	Commune de Ouarkoye										
Continent	Afrique		Tropical (Sec)	Sols à argiles 2:1	20	4193,62					
Composantes du projet	Flux bruts		Bilan	Répartition du bilan par type de GES				Résultats par an			
	Sans Tous les GES en tCO2eq	Avec Tous les GES en tCO2eq		Tous les GES en tCO2eq		CO2	N2O	CH4	Sans	Avec	Bilan
	Positif=émission / négatif=puits			Biomasse	Sol	Autre					
Changements d'Usage	271										
Déforestation	391	13 651	-257 741	-248 377	0		-2 431	-6 933	13 570	683	-12
Boisement	0	-1 711	-1 711	-1 746	0		18	17	0	-86	887
Autres CUT	0	-1 137	-1 137	668	-1 805		0	0	0	-57	-86
Agriculture											
Annuelle	-21	-286	-265	0	-265		0	0	-1	-14	-13
Pérenne	-116	-9	107	0	107		0	0	-6	0	5
Riz	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0

Patûrage & bétail											
Patûrage	6 823	-8 019	-14 843	0	-15 146		158	145	341	-401	-742
Bétail	0	0	0				0	0	0	0	0
Dégradation et gestion Coastal wetlands	205										-24
	135	-276 505	-481 640	-348 054	-80 655		-13 740	-39 191	10 257	-13 825	082
Intrants & Investissements	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Fishery & Aquaculture	3 250	1 044	-2 206			-2 486	-260	0	163	52	-110
	0	0	0			0	0	0	0	0	0
Total	486										-37
	463	-272 972	-759 435	-597 508	-97 765	-2 486	-16 254	-45 962	24 323	-13 649	972
Par hectare	116	-65	-181	-143,1	-23,3	-0,6	-3,9	-11,0			
Par hectare et par an	5,8	-3,3	-9,1	-7,2	-1,2	0,0	-0,2	-0,5	5,8	-3,3	-9,1

Résultats bruts et bilan-carbone par module : La réhabilitation des terres dégradées et la gestion des forêt (-276.505 tCO₂-eq) et l'exploitation de l'aire de pâturage pour les animaux (-8.019 tCO₂-eq) sont les composantes conduisant aux plus fortes séquestrations de carbone. Au contraire, les facteurs principaux de perte de carbone et d'émissions GES sont la déforestation (13.651 tCO₂-eq) et l'utilisation d'engrais et d'autres intrants (1.044 tCO₂-eq).

Les éléments contribuant le plus au bilan-carbone positif du scénario avec-projet, sont la réduction de vitesse de dégradation des terres et gestion des forêt (-481.640 tCO₂-eq) soit 63,42% du bilan-carbone du projet et la réduction de vitesse de déforestation (-257.741 tCO₂-eq) soit 33,94% du bilan-carbone du projet et en troisième position vient l'utilisation des aires de pâture et la piste à bétail (-14.843 tCO₂-eq).

5.1.2. Résultats attendus en termes de Co-Bénéfices

Le PDIC/REDD+ poursuit deux (02) résultats majeurs qui sont le renforcement de la capacité de séquestration des forêts et la réduction de la pauvreté dans la commune de Ouarkoye. Au-delà de ces résultats, le PDIC/REDD+ aura plusieurs autres effets positifs sur les plans environnemental et socio-économique. Il va engendrer des co-bénéfices en matière de gestion des ressources naturelles.

5.1.3.1. Environnement,

Les co-bénéfices du PDIC/REDD+ au plan environnemental sont nombreux et variés. Les principaux co-bénéfices sont :

- a. la récupération des terres dégradées suite aux différents reboisements ;
- b. l'augmentation des superficies forestières par la reconstitution des forêts ;
- c. la lutte contre les feux de brousse ;
- d. la réduction de l'érosion des sols, des vents violents et de l'harmattan et de leurs effets collatéraux négatifs ;
- e. l'enrichissement des sols notamment à l'intérieur des forêts ;
- f. la valorisation des terres cultivables jusque-là inexploitées à travers l'aménagement des périmètres maraîchers ;
- g. l'amélioration de la mobilisation des ressources en eaux souterraines ;
- h. l'amélioration et/ou la conservation de la biodiversité animale et végétale

5.1.3.2.Social et économique

En plus de contribuer à réduire la pauvreté dans la commune de Ouarkoye, le PDIC-REDD+ vise à :

1. Créer des emplois et des revenus pour les jeunes et les femmes qui interviendront dans la mise en œuvre du PDIC qu'ils soient ressortissants de la commune ou non ;
2. Créer des recettes fiscales au profit du budget de l'Etat et de la commune ;
3. Contribuer à améliorer le niveau de vie des bénéficiaires directs ou indirects du projet notamment des femmes et des jeunes ;
4. Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ;
5. Contribuer à responsabiliser les jeunes et les femmes pour une gestion durable des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier ;
6. Réduire les conflits fonciers entre éleveurs et agriculteurs en définissant les espaces réservés aux productions agricoles et ceux réservés aux productions pastorales ;
7. Renforcer les compétences des jeunes et des femmes en matière de maraîchage et de gestion des pâturages ;
8. Renforcer les compétences des jeunes dans la lutte contre les feux de brousse ;
9. Améliorer la qualité de vie par l'accroissement de l'offre en eau potable pour les ménages ;
10. Améliorer la santé des animaux par l'accroissement de l'offre en eau d'abreuvement pour le bétail ;

5.1.3.3.Amélioration de la Gouvernance

Le PDIC/REDD+ améliorera la gouvernance à plusieurs égards.

- a. **Il améliorera la gestion participative et locale des ressources forestières.** En effet, l'implication des populations à la gestion des forêts, qui sont les leurs, constitue un gage pour la réussite de sa préservation. Les populations riveraines des forêts connaissent les acteurs de déforestation et de dégradation et sont en mesure de les emmener à changer de comportement et d'attitude vis-à-vis des forêts.
- b. **La prise en compte du genre** (homme, femme, jeunes, PDI, les personnes vulnérables, transhumants) dans les instances de prise de décision et dans l'élaboration des Chartes foncières locales de gestion des forêts villageoises constitue un gage de développement durable de la commune ;

- c. **Le PDIC améliorera la gestion des investissements d'intérêt communautaire comme les périmètres maraîchers, les parcs à vaccination, les aires de pâturage et les pistes à bétail.** La mise en place des comités de gestion prenant en compte le genre et impliquant les services techniques, les leaders d'opinion et les autorités communales constitue un élan de changement et une volonté de préserver le patrimoine communal.
- d. **Le PDIC va contribuer à l'aménagement durable du territoire communal.** La sécurisation des espaces de conservation va permettre à la commune de déterminer par la suite les limites réelles de ses espaces.
- e. **Le PDIC va améliorer le développement local par l'amélioration de la gouvernance locale qui est désormais participative et de gestion forestière.** Aussi, il y aura une meilleure connaissance de la REDD+ et de ses implications en termes de gouvernance et de développement. La mise en œuvre réussie du PIDC-REDD+ va renforcer la confiance entre les élus locaux et les populations et contribuer à la cohésion sociale dans la commune de Ouarkoye et dans le Burkina Faso en générale.

5.2. Financement additionnel

5.2.1. Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+

Tableau 15: Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+

Types d'activités	Activités/sous activités	Nombre de bénéficiaires directs attendus	Répartition par sexe		Répartition par autres groupes vulnérables			
			Femmes	Hommes	Jeunes	Transhumants	PDI	Autres
Type 1	A.1.1. Fermeture des fosses dans la forêt communale de Ouarkoye	8090	4105	3985	1941	419	237	
	A.1.2 Reboisement des fosses fermées d'environ 2ha dans la forêt communale de Ouarkoye	8090	4105	3985	1941	419	237	
Type 2	A.2.1. Mise en place et formation du COGES de la pépinière communale	9	3	6	3	0	0	0
	A.2.2. Elaboration du cahier de charge de la pépinière communale	309	3	306	280	0	60	
	A.2.3. Mise en place du COGES du marché à bétail entre Ouarkoye et Békuy et formation des membres	9	3	6	3	0	0	0
	A.2.4 Elaboration du cahier de charge du marché à bétail situé entre Ouarkoye et Bekuy Ouarkoye	8090	4105	3985	1941	419	237	
Type 3	A.3.1. Réalisation d'un marché à bétail à cheval entre Ouarkoye et Békuy d'au moins 1ha avec un quai d'embarquement et des infrastructures	8090	4105	3985	1941	419	237	

annexes (5 hangars, 1 magasins de stockage, 1 bureau, un forage, etc.)							
A.3.2 Réhabilitation de la pépinière communale d'1 ha à Ouarkoye	75	00	75	60	0	0	0
A3. 3. Formation pratique de 25 pépiniéristes sur la production des plants	25	25	25	25	0	0	0

5.2.2 Résultats attendus en termes de séquestration de carbone et/ou de réduction des émissions suite à la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+

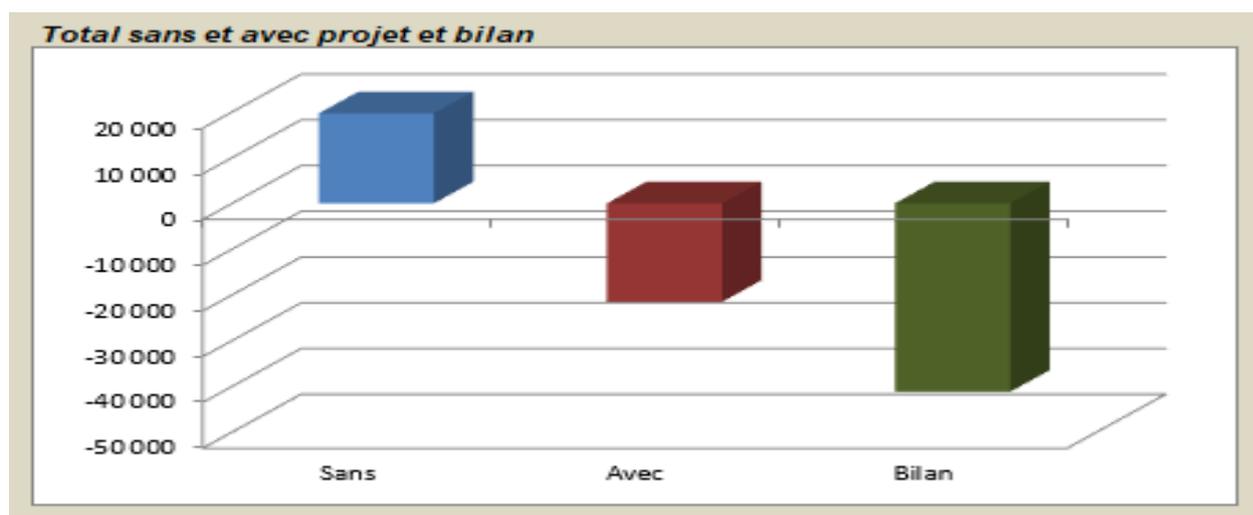


Figure n° 2: Bilan carbone global du PDIC/REDD+ de la commune de Ouarkoye (budget additionnel)

Le bilan-carbone du projet est évalué à un total de -41.201 tCO₂-eq d'émissions évitées, ou la séquestration de carbone, sur toute la durée d'analyse soit 20 ans. Dans l'analyse, la baisse d'émissions est de -142 tCO₂-eq par hectare sur toute la durée ou de -7,1 tCO₂-eq par hectare par an.

Le scénario sans-projet mène à un effet cumulé d'émission de 19.666 tCO₂-eq correspondant à 68 tCO₂-eq par hectare sur toute la période d'analyse (20 ans), soit 3,4 tCO₂-eq par hectare par an. Le scénario avec projet a un impact très positif sur les émissions de GES et sur la séquestration carbone, avec -21.536 tCO₂-eq correspondant à -74 tCO₂-eq par hectare sur toute la période d'analyse (20 ans), soit -3,7tCO₂-eq par hectare par an.

Tableau 16: Résultats détaillés du bilan carbone de la commune de Ouarkoye

Projets de développement intégré communaux pour la REDD+ Commune de Ouarkoye		Zone climatique	Tropical (Sec)		Durée du Projet (en années)	20				
Nom du Projet	Afrique	Type de sol dominant	Sols à argiles 2:1		Surface totale (ha)	289,7				
Composantes du projet	Flux bruts		Répartition du bilan par type de GES				Résultats par an			
	Sans Tous les GES en tCO2eq	Avec Tous les GES en tCO2eq	Tous les GES en tCO2eq		CO2	N2O	CH4	Sans	Avec	Bilan
Changements d'Usage	Positif=émission / négatif=puits		Bilan		Biomasse	Sol	Autre			
Déforestation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Boisement	0	-233	-233	-234	0	1	1	0	-12	-12
Autres CUT	0	-13	-13	8	-21	0	0	0	-1	-1
Agriculture										
Annuelle	-107	-1 432	-1 325	0	-1 325	0	0	-5	-72	-66
Pérenne	-16	-1	14	0	14	0	0	-1	0	1
Riz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Patûrage & bétail											
Patûrage	6 787	-8 161	-14 948	0	-15 146	103	95	339	-408	-747	
Bétail	0	0	0			0	0	0	0	0	
Dégradation et gestion	10										
Coastal wetlands	176	-12 719	-22 896	-16 546	-3 834	-653	-1 862	509	-636	-1 145	
Intrants & Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fishery & Aquaculture	2 825	1 024	-1 802		-2 267	-43	0	141	51	-90	
	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
Total	19										
	666	-21 536	-41 201	-16 773	-20 312	-2 267	-592	-1 766	983	-1 077	-2 060
Par hectare	68	-74	-142	-65,7	-70,1	-7,8	-2,0	-6,1			
Par hectare et par an											
	3,4	-3,7	-7,1	-3,3	-3,5	-0,4	-0,1	-0,3	3,4	-3,7	-7,1

Résultats bruts et bilan-carbone par module : La réhabilitation des terres dégradées et la gestion des forêt (-12.719 tCO₂-eq), l'exploitation de l'aire de pâturage pour les animaux (-8.161 tCO₂-eq) et les cultures annuelles (-1.432 tCO₂-eq) sont les composantes conduisant aux plus fortes séquestrations de carbone. Au contraire, le facteur principal de perte de carbone et d'émissions GES est l'utilisation d'engrais et d'autres intrants (1024 tCO₂-eq).

Deux éléments contribuent le plus au bilan-carbone positif du scénario avec-projet, Ce sont d'une part la réduction de vitesse de dégradation des terres et gestion des forêt (-22896 tCO₂-eq), elle contribue, à elle seule à 55,6% du bilan-carbone du projet et d'autre part l'utilisation de l'aire de pâture et la piste à bétail (-8.161 tCO₂-eq) soit 38% bilan-carbone du projet. Viennent après ces deux éléments la réduction l'utilisation d'engrais et d'autres intrants (-1.802 tCO₂-eq) et les cultures annuelles (-1.325 tCO₂-eq).

5.2.2. Résultats attendus en termes de Co-Bénéfices

Le PDIC/REDD+ poursuit deux (02) résultats majeurs qui sont le renforcement de la capacité de séquestration des forêts et la réduction de la pauvreté dans la commune de Ouarkoye. Au-delà de ces résultats, le PDIC/REDD+ aura plusieurs autres effets positifs sur les plans environnemental et socio-économique. Il va engendrer des Co-bénéfices en matière de gestion des ressources naturelles

5.2.3.1. Environnement,

Les co-bénéfices du PDIC/REDD+ au plan environnemental sont nombreux et variés. Les principaux co-bénéfices sont :

- i. La récupération des terres dégradées suite aux différents reboisements ;
- j. L'augmentation des superficies forestières par la reconstitution des forêts ;
- k. -La lutte contre les feux de brousse ;
- l. La réduction de l'érosion des sols, des vents violents et de l'harmattan et de leurs effets collatéraux négatifs ;
- m. L'enrichissement des sols notamment à l'intérieur des forêts ;
- n. La valorisation des terres cultivables jusque-là inexploitées à travers l'aménagement des périmètres maraîchers ;
- o. L'amélioration de la mobilisation des ressources en eaux souterraines ;
- p. L'amélioration et/ou la conservation de la biodiversité animale et végétale

5.2.3.2.Social et économique

En plus de contribuer à réduire la pauvreté dans la commune de Ouarkoye, le PDIC-REDD+ vise à :

11. Créer des emplois et des revenus pour les jeunes et les femmes qui interviendront dans la mise en œuvre du PDIC qu'ils soient ressortissants de la commune ou non ;
12. Créer des recettes fiscales au profit du budget de l'Etat et de la commune ;
13. Contribuer à améliorer le niveau de vie des bénéficiaires directs ou indirects du projet notamment des femmes et des jeunes ;
14. Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ;
15. Contribuer à responsabiliser les jeunes et les femmes pour une gestion durable des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier ;
16. Réduire les conflits fonciers entre éleveurs et agriculteurs en définissant les espaces réservés aux productions agricoles et ceux réservés aux productions pastorales ;
17. Renforcer les compétences des jeunes et des femmes en matière de maraîchage et de gestion des pâturages ;
18. Renforcer les compétences des jeunes dans la lutte contre les feux de brousse ;
19. Améliorer la qualité de vie par l'accroissement de l'offre en eau potable pour les ménages ;
20. Améliorer la santé des animaux par l'accroissement de l'offre en eau d'abreuvement pour le bétail.

5.2.3.3.Amélioration de la Gouvernance

Le PDIC/REDD+ améliorera la gouvernance à plusieurs égards.

- f. **Il améliorera la gestion participative et locale des ressources forestières.** En effet, l'implication des populations à la gestion des forêts, qui sont les leurs, constitue un gage pour la réussite de sa préservation. Les populations riveraines des forêts connaissent les acteurs de déforestation et de dégradation et sont en mesure de les emmener à changer de comportement et d'attitude vis-à-vis des forêts.
- g. **La prise en compte du genre** (homme, femme, jeunes, PDI, les personnes vulnérables, transhumants) dans les instances de prise de décision et dans l'élaboration des Chartes foncières locales de gestion des forêts villageoises constitue un gage de développement durable de la commune ;

- h. **Le PDIC améliorera la gestion des investissements d'intérêt communautaire comme les périmètres maraîchers, les parcs à vaccination, les aires de pâturage et les pistes à bétail.** La mise en place des comités de gestion prenant en compte le genre et impliquant les services techniques, les leaders d'opinion et les autorités communales constitue un élan de changement et une volonté de préserver le patrimoine communal.
- i. **Le PDIC va contribuer à l'aménagement durable du territoire communal.** La sécurisation des espaces de conservation va permettre à la commune de déterminer par la suite les limites réelles de ses espaces.
- j. **Le PDIC va améliorer le développement local par l'amélioration de la gouvernance locale qui est désormais participative et de gestion forestière.** Aussi, il y aura une meilleure connaissance de la REDD+ et de ses implications en termes de gouvernance et de développement. La mise en œuvre réussie du PIDC-REDD+ va renforcer la confiance entre les élus locaux et les populations et contribuer à la cohésion sociale dans la commune de Ouarkoye et dans le Burkina Faso en générale.

6. PRINCIPAUX RISQUES GLOBAUX ET MESURES D'ATTENUATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PDIC/REDD+

6.1. Financement initial

Tableau 17: Principaux risques globaux et mesures d'atténuation du financement initial

Niveau/plan	Risques globaux identifiés	Mesures d'atténuation proposées
Plan environnemental	<p>Les aléas climatiques : on peut retenir les inondations, les vents violents, la sécheresse, les maladies des plantes et les pluies acides.</p> <p>Ces aléas peuvent impacter négativement l'amélioration de la capacité de séquestration des espaces de conservation.</p> <p>Ce risque est moyen</p>	<p>Pour les plantations, il faudra prioriser les espèces locales résistantes aux différents aléas. de dernières minutes ;</p>
Plan Socio-politique	<p>L'instabilité/changements politiques : elle peut résulter des coups d'Etat ou des insurrections populaires. Le risque est que les changements incessants ne créent une lenteur et un déclin de l'engagement des différents acteurs dans la mise en œuvre du projet</p>	<p>Le projet n'étant pas à sa première phase et avec l'impact déjà produit, il est assez facile de convaincre et de lever les éventuels goulots d'étranglements.</p> <p>Des consultations pourront être entreprises pour identifier et traiter les causes profondes.</p>
	<p>Les conflits fonciers : La commune enregistre quelques cas de conflits fonciers liés à la limitation des champs et des empiètements.</p>	<p>Il faut une implication des leaders locaux (chefs de terres, COGES, services techniques) pour éviter les remises en cause des cessions déjà faites.</p> <p>La mise en œuvre des chartes foncières locales et le renforcement des moyens d'existence des</p>

	<p>Les cessions ou délimitations des aires de pâtures, des pistes à bétail et des jardins maraichers pourraient conduire à des remises en cause. Le risque est Moyen.</p>	<p>communautés diminueront l'incidence des conflits fonciers. Les acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du projet sensibiliseront et interviendront en cas de conflits fonciers. Etablir des actes de cession volontaire pour les terres qui ont été cédées volontairement.</p>
	<p>L'insécurité : La commune de Ouarkoye a déjà été victime d'une attaque terroriste en 2022. Il y en a aussi eu dans d'autres localités du pays. Par conséquent, la priorité actuelle du Gouvernement est centrée sur la lutte contre l'insécurité. L'effet combiné de ce risque est considéré comme moyen.</p>	<p>La détérioration de la situation sécuritaire dans la zone du projet, pourrait conduire à une modification du chronogramme des activités, sans que le coût global du projet ne soit affecté, du moins à moyen terme. Par ailleurs, il faudra privilégier également la maîtrise locale dans la mise en œuvre des activités.</p>
Plan institutionnel	<p>L'instabilité institutionnel : est un facteur de risque dans la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+ car les changements de tête dans les structures partenaires et même au niveau des ministères constitueront un frein dans la mise en œuvre du PDIC/REDD+. Ce risque est faible</p>	<p>Mettre un mécanisme de gestion autonome en place</p>
	<p>La non-maîtrise du projet : Le PDIC sera mis en œuvre par la commune avec l'implication des communautés locales. La méconnaissance du mécanisme REDD+ et de la philosophie du PDIC peut semer des doutes dans l'esprit des acteurs de mise en œuvre et les amener à ne pas comprendre la lettre et l'esprit du PDIC. La non-maîtrise du projet peut conduire à exécuter des activités qui ne permettent pas d'atteindre les objectifs du PDIC.</p>	<p>Sensibiliser les acteurs sur le mécanisme REDD+ et l'esprit du PDIC</p>

	<p>Le retard dans l'exécution du projet : Le PDIC a une durée de 24 mois. Le retard dans la passation des marchés, dans le déblocage des fonds et dans l'exécution des marchés peut se révéler très préjudiciable à la bonne exécution du projet. A ces difficultés, il faut ajouter les conditions climatiques qui peuvent rendre difficile l'exécution de certaines activités et raccourcir davantage les délais. Pour les reboisements par exemple, ils devraient être réalisés en saison pluvieuse. Aussi, certains villages sont inaccessibles en saison pluvieuse à l'image de Mounkuy, Miana, Koéna, Kékaba, etc.</p>	<p>Utiliser la procédure de l'entente directe pour la majorité des activités du PDIC</p>
--	---	--

6.2. Financement additionnel

Tableau 18: Principaux risques globaux et mesures d'atténuation du financement additionnel

Niveau/plan	Risques globaux identifiés	Mesures d'atténuation proposées
Plan environnemental	<p>Les aléas climatiques : on peut retenir les inondations, les vents violents, la sécheresse, les maladies des plantes et les pluies acides.</p> <p>Ces aléas peuvent impacter négativement l'amélioration de la capacité de séquestration des espaces de conservation.</p> <p>Ce risque est moyen</p>	<p>Pour les plantations, il faudra prioriser les espèces locales résistantes aux différents aléas. de dernières minutes ;</p>
Plan Socio-politique	<p>L'instabilité/changements politiques : elle peut résulter des coups d'Etat ou des insurrections populaires. Le risque est que les changements incessants ne créent une lenteur et un déclin de l'engagement des différents acteurs dans la mise en œuvre du projet</p>	<p>Le projet n'étant pas à sa première phase et avec l'impact déjà produit, il est assez facile de convaincre et de lever les éventuels goulots d'étranglements.</p> <p>Des consultations pourront être entreprises pour identifier et traiter les causes profondes.</p>
	<p>Les conflits fonciers : La commune enregistre quelques cas de conflits fonciers liés à la limitation des champs et des empiètements.</p> <p>Les cessions ou délimitations des aires de pâtures, des pistes à bétail et des jardins maraichers pourraient conduire à des remises en cause. Le risque est Moyen.</p>	<p>Il faut une implication des leaders locaux (chefs de terres, COGES, services techniques) pour éviter les remises en cause des cessions déjà faites.</p> <p>La mise en œuvre des chartes foncières locales et le renforcement des moyens d'existence des communautés diminueront l'incidence des conflits fonciers.</p> <p>Les acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du projet sensibiliseront et interviendront en cas de conflits fonciers.</p>

		Etablir des actes de cession volontaire pour les terres qui ont été cédées volontairement.
	L'insécurité : La commune de Ouarkoye a déjà été victime d'une attaque terroriste en 2022. Il y en a aussi eu dans d'autres localités du pays. Par conséquent, la priorité actuelle du Gouvernement est centrée sur la lutte contre l'insécurité. L'effet combiné de ce risque est considéré comme moyen .	La détérioration de la situation sécuritaire dans la zone du projet, pourrait conduire à une modification du chronogramme des activités, sans que le coût global du projet ne soit affecté, du moins à moyen terme. Par ailleurs, il faudra privilégier également la maîtrise locale dans la mise en œuvre des activités.
Plan institutionnel	L'instabilité institutionnel : est un facteur de risque dans la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+ car les changements de tête dans les structures partenaires et même au niveau des ministères constitueront un frein dans la mise en œuvre du PDIC/REDD+. Ce risque est faible	Mettre un mécanisme de gestion autonome en place
	La non-maîtrise du projet : Le PDIC sera mis en œuvre par la commune avec l'implication des communautés locales. La méconnaissance du mécanisme REDD+ et de la philosophie du PDIC peut semer des doutes dans l'esprit des acteurs de mise en œuvre et les amener à ne pas comprendre la lettre et l'esprit du PDIC. La non-maitrise du projet peut conduire à exécuter des activités qui ne permettent pas d'atteindre les objectifs du PDIC.	Sensibiliser les acteurs sur le mécanisme REDD+ et l'esprit du PDIC
	Le retard dans l'exécution du projet : Le PDIC a une durée de 24 mois. Le retard dans la passation des marchés, dans le déblocage des fonds et dans l'exécution des marchés peut se révéler très préjudiciable à la bonne	Utiliser la procédure de l'entente directe pour la majorité des activités du PDIC

	<p>exécution du projet. A ces difficultés, il faut ajouter les conditions climatiques qui peuvent rendre difficile l'exécution de certaines activités et raccourcir davantage les délais. Pour les reboisements par exemple, ils devraient être réalisés en saison pluvieuse. Aussi, certains villages sont inaccessibles en saison pluvieuse à l'image de Mounkuy, Miana, Koéna, Kékaba, etc.</p>	
--	--	--

ANNEXES

Annexe 1 : Chronogramme indicatif détaillé et coût de mise en œuvre des activités

1.1.Financement initial

Type	Activités	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An 1	An 2				
Espace de conservation 1 : Forêt communale de Ouarkoye									
Type 1	A1.1 Reboisement d'une surface dégradée de 16ha dans la forêt communale de Ouarkoye	Ha	16			9 265 000	Forêt communale	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A1. 2 La plantation d'alignement de bois d'énergie	Plants	1460			6 488 000	Ville de Ouarkoye	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A.1. 3 Réalisation d'un pare feux de 25 km de long et 8 m de large dans la forêt communale	Km	25			2 710 000	Ouarkoye, Dankuy, Koéna et Mounkuy	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A.2.1. La mise en place et la formation du COGES de la forêt communale dans les villages de Ouarkoye, Miana,	COGES	5			1 950 000	Villages de Ouarkoye, Miana, Samakuy,	Délégation spéciale	PGPC/REDD+

Type 2	Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy					Dankuy, Koéna et Bekuy		
	A.2.2. Elaboration de charte foncière locale de la forêt communale de Ouarkoye	Charte foncière locale	1		6 650 000	Forêt communale de Ouarkoye	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A2.3. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) de la piste à bétail passant par Ouarkoye, Dankuy, Koéna et Mounkuy	COGES	5		1 550 000	Ouarkoye, Dankuy, Koéna et Mounkuy	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A. 2 . 4. Elaboration de cahier de charge de la piste à bétail de 20km allant de Ouarkoye à Mounkuy	Cahier de charge	1		1 500 000	Ouarkoye, Dankuy, Koéna et Mounkuy	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A .2. 5 La mise en place et la formation du comité de gestion du jardin maraicher de Samakuy	COGES	1		300 000	Samakuy	Délégation spéciale	PGPC/REDD+

A.2.6. Elaboration du cahier de charge du jardin maraicher de Samakuy	Cahier de charge	1			1 500 000	Samakuy	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A.2. 7. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral N°2 de Ouarkoye	COGES	1			300 000	Ouarkoye	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A.2. 8. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral de Dankuy	COGES	1			300 000		Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A3.1 La réalisation d'un jardin maraicher de 3ha à Samakuy équipé d'un système d'exhaure solaire	Jardin maraicher	1			22 850 000	Village de Samakuy	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A. 3. 2. Formation en technique d'apiculture moderne et dotation en matériel de production du miel au profit de 5 jeunes dans chaque village de Ouarkoye,	Ruche	150			9 300 000	Village de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy	Délégation spéciale	PGPC/REDD+

Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna et Bekuy								
A.3.3. Appui à la réalisation de foyers améliorés pour la production de dolo dans les villages de Ouarkoye, Miana, Samakuy, Dankuy, Koéna, Bekuy	Foyers améliorés	90			3 450 000	Koéna-Moukuy	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A. 3. 4. Délimitation/balisage d'une piste à bétail de 20km de Ouarkoye à Moukuy	Balise	1			8 850 000	Ouarkoye à Moukuy	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A. 3. 5. Réalisation d'un forage pastoral d'au moins 3m3/h à proximité du parc de vaccination de Dankuy équipé d'une pompe immergée et d'un système d'exhaure solaire	Forage pastoral	1			14 635 000	Parc de vaccination de Dankuy	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A.3. .6. Réalisation d'un forage positif pastoral d'au moins 3m3/h au parc de vaccination N°2 de Ouarkoye	Forage pastoral	1			14 635 000	Parc de vaccination	Délégation spéciale	PGPC/REDD+

équipé d'un système d'exhaure solaire						N°2 de Ouarkoye		
Espace de conservation 2 : Forêt villageoise de Mounkuy								
A.1. 1. Réalisation de pare feux de 25 km de long et de 8m de large dans la forêt villageoise de Mounkuy	Km	25			2 560 000	Forêt villageoise de Mounkuy	Délégation spéciale	
A. 2. 1. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) du jardin maraicher de 2,4ha de Kékaba	COGES	1			300 000	Kékaba	Délégation spéciale	
A.2. 2. Elaboration du cahier de charge du jardin maraicher de Kékaba	Cahier de charge	1			1 500 000	Kékaba	Délégation spéciale	
A.2 . 3. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) de la forêt villageoise de Mounkuy	COGES	4			1 550 000	Mounkuy	Délégation spéciale	
A.2. 4. Elaboration de charte foncière locale de la forêt villageoise de Mounkuy	charte foncière locale	1			6 350 000	Mounkuy	Délégation spéciale	

A.2 .5. La mise en place et la formation du comité de gestion (COGES) du verger communautaire de Mounkuy	COGES	1			300 000	Mounkuy	Délégation spéciale	
A.2. 6. Elaboration du cahier de charge du verger communautaire de Mounkuy	cahier de charge du verger	1			1 500 000	Mounkuy	Délégation spéciale	
A2.7. La mise en place et formation du comité de gestion du forage pastoral de Mounkuy	COGES	1			300 000	Mounkuy	Délégation spéciale	
A.3. 1. La réalisation d'un jardin maraicher de 2.5ha à Kékaba, équipé d'un système d'exhaure solaire	Jardin maraicher	1			21 550 000	Kékaba	Délégation spéciale	
A.3.2. La réalisation d'un verger communautaire de 3.5ha à Mounkuy	Verger	1			21 650 000	Mounkuy	Délégation spéciale	
A.3. 3. Formation en technique d'apiculture moderne et dotation en matériel de	Ruches	100			6 800 000	Mounkuy, Tiokuy,	Délégation spéciale	

production du miel au profit des jeune de Mounkuy, Tiokuy, Doudou et de Kékaba						Doudou et de Kékaba		
A.3. 4. Appui à la réalisation de foyers améliorés pour la production de dolo dans les villages de Mounkuy, Tiokuy, Doudou et de Kékaba	foyer	60			2 400 000		Délégation spéciale	
A.3.5. Réalisation d'un forage positif pastoral d'au moins 3m3/h au parc à vaccination de Mounkuy équipé de d'un système d'exhaure solaire	Forage	1			14 635 000		Délégation spéciale	
Budget total financement initial								

1.2. Financement additionnel

Type	Activités	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An 1				
Espace de conservation 1 : Forêt villageoise de Mounkuy								
Type 1	A.1.1. Fermeture des fosses dans la forêt communale de Ouarkoye	Fosses	2		8 650 000	Forêt communale	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A.1.2 Reboisement des fosses fermées d'environ 2ha dans la forêt communale de Ouarkoye	Plants	200		890 000	Forêt communale	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A.2.1. Mise en place et formation du COGES de la pépinière communale	COGES	1		300 000	Mairie de Ouarkoye	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
Type 2	A.2.2. Elaboration du cahier de charge de la pépinière communale	Cahier de charge	1		1 200 000	Pépinière communale	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A2.3. Mise en place du COGES du marché à bétail entre Ouarkoye et Békuy et formation des membres	COGES	1		300 000	Mairie de Ouarkoye	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A. 2. 4. Elaboration du cahier de charge du marché à bétail situé entre Ouarkoye et Bekuy Ouarkoye	Cahier de charge	1		1 200 000	Mairie de Ouarkoye	Délégation spéciale	PGPC/REDD+

Type 3	A.3.1. Réalisation d'un marché à bétail à cheval entre Ouarkoye et Békuy d'au moins 1ha avec un quai d'embarquement et des infrastructures annexes (5 hangars, 1 magasins de stockage, 1 bureau, un forage, etc.)	Marché à bétail	1		40 480 000	Entre Ouarkoye et Békuy	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A.3.2 Réhabilitation de la pépinière communale d'1 ha à Ouarkoye	Pépinière	1		12 330 000	Ouarkoye	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
	A3. 3. Formation pratique de 25 pépiniéristes sur la production des plants	Formation	1		775 000	Pépinière communale	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
Budget total financement additionnel					66 125 000			
Espace de conservation 2 Forêt villageoise de Mounkuy								
A2.1 Mise en place du COGES de miellerie de 30 tôles à Kékaba et Formation des membres		COGES	1		300 000	Kékaba	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A2.2 Elaboration du cahier de charge de miellerie de 30 tôles à Kékaba et son équipement		Cahier de charge	1		1 200 000	Kékaba	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A.3.1. Formation de 60 jeunes des villages de Mounkuy, Kékéba, Tiokuy et Doudou à l'embouche bovine, porcine et ovine		Formation	1		1 230 000	Mairie de Ouarkoye	Délégation spéciale	PGPC/REDD+

A.3.2. Formation de 75 jeunes venant des villages de Tiokuy, Mounkuy, Doudou sur les techniques de refoulements des éléphants	Formation	1		2 145 000	Mairie de Ouarkoye	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A3.3. Formation pratique en production de compost au profit de 50 producteurs maraichers et des cultivateurs de Doudou et Mounkuy à Ouarkoye	Formation	1		5 420 000	Mairie de Ouarkoye	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A.3.4. Formation pratique en production de compost au profit de 50 producteurs maraichers et des cultivateurs de Kékaba et Tiokuy à Kékaba	Formation	1		5 420 000	Jardin maraicher de Kékaba	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A.3.5. Construction d'une miellerie de 30 tôles à Kékaba et son équipement	Miellerie	1		6 755 000	Kékaba	Délégation spéciale	PGPC/REDD+
A.3.6. Acquisition et dotation de porcins ou d'ovins/caprins (un couple par participants) aux jeunes des villages de Mounkuy, Kékaba, Tiokuy et Doudou	Couple de porcins ou ovins/caprins	60		6 850 000	Mounkuy, Kékaba, Tiokuy et Doudou	Délégation spéciale	PGPC/REDD+

Annexe 2 : Résultats issus de l'outil Ex Act

2.1. Financement initial

Evolution par mode d'usage/catégorie (hectare)

Evolutions par mode d'usage / catégorie (en hectare, ha)		Etat initial	Sans le projet	Avec le projet
Forêt/Boisement		1 988	1 888	2 006
Agriculture	Annuelle	0	0	0
	Pérenne	18	18	0
	Riz	0	0	0
Patûrage		200	300	400
Autres terres	Dégradées	0	0	0
	Autres	200	200	0
Terres humides		0	0	0
Surface totale (ha)		2 406	2 406	2 406

Matrice des évolutions sans le projet

Sols minéraux (ha)		FIN							Total pour le début
		Forêt/Boisement	Agriculture			Patûrage	Autres terres		
DEBUT	Forêt/Boisement	1888	0	0	0	100,06	0	0	1988
	Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0
	Patûrage	0	0	0	0	200	0	0	200
	Autres terres	0	0	0	0	0	0	0	0
	Forêt/Boisement	0	0	0	0	0	0	0	0
	Agriculture	0	0	17,5	0	0	0	0	17,5
	Autres terres	0	0	0	0	0	0	200,06	200,06
Total à la fin		1888	0	17,5	0	300,06	0	200,06	2405,62

Matrice des évolutions avec le projet

Mineral soils (ha)		FIN							Total pour le début
		Forêt/Boisement	Agriculture			Patûrage	Other Land		
DEBUT	Forêt/Boisement	1988	0	0	0	0	0	0	1988
	Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0
	Patûrage	0	0	0	0	200	0	0	200
	Autres terres	0	0	0	0	0	0	0	0
	Forêt/Boisement	0	0	0	0	0	0	0	0
	Agriculture	18	0	0	0	0	0	0	17,5
	Autres terres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total à la fin		2005,56	0	0	0	400,06	0	0	2405,62

2.2. Financement additionnel

Evolutions par mode d'usage/catégorie (hectare)

Evolutions par mode d'usage / catégorie (en hectare, ha)		Etat initial	Sans le projet	Avec le projet
Forêt/Boisement		85	85	87
Agriculture	Annuelle	0	0	0
	Pérenne	2	2	0
	Riz	0	0	0
Patûrage		200	200	202
Autres terres	Dégradées	0	0	0
	Autres	2	2	0
Terres humides		0	0	0
Surface totale (ha)		290	290	290

Matrice des évolutions sans le projet

Sols minéraux (ha)		FIN							Total pour le début
		Forêt/Boisement	Agriculture			Patûrage	Autres terres		
			Annuelle	Pérenne	Riz		Dégradées	Autres	
DEBUT	Forêt/Boisement	85	0	0	0	0	0	0	85
	Agriculture Annuelle	0	0	0	0	0	0	0	0
	Agriculture Pérenne	0	0	2,35	0	0	0	0	2,35
	Agriculture Riz	0	0	0	0	0	0	0	0
	Patûrage	0	0	0	0	200	0	0	200
	Autres terres Dégradées	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres terres Autres	0	0	0	0	0	0	2,35	2,35	
Total à la fin		85	0	2,35	0	200	0	2,35	289,7

Matrice des évolutions avec le projet

Mineral soils (ha)		FIN							Total pour le début
		Forêt/Boisement	Agriculture			Patûrage	Other Land		
			Annuelle	Pérenne	Riz		Dégradées	Autres	
DEBUT	Forêt/Boisement	85	0	0	0	0	0	0	85
	Annuelle	0	0	0	0	0	0	0	0
	Agriculture Pérenne	2	0	0	0	0	0	0	2,35
	Riz	0	0	0	0	0	0	0	0
	Patûrage	0	0	0	0	200	0	0	200
	Autres terres Dégradées	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	2,35	0	0	2,35
Total à la fin		87,35	0	0	0	202,35	0	0	289,7

Annexe 3 : Coordonnées des investissements du PDIC/REDD+

3.1. Investissements ponctuels

N°	Village	Investissement	X	Y
Financement initial				
1	Ouarkoye	Forage pastoral	425777	1337105
2	Dankui/Koro	Forage pastoral	421370	1340787
3	Moukuy	Forage pastoral	418027	1347420

3.2. Investissements polygonaux

N°	Village	Investissement	X	Y
Financement initial				
1	Ouarkoye	Reboisement de la forêt communale	426545	1339580
			427894	1341620
			427976	1342028
			428013	1341737
			427164	1340324
			427380	1340054
			426437	1339011
			426341	1340657
			426019	1341367
			427087	1338389
			426507	1339871
			426317	1340162
			426086	1340497
			427414	1338910
2	Dankuy	Aire de pâture	421817	1340237
3	Moukuy	Aire de pâture de Koéna- Moukuy	418104	1346585
4	Ouarkoye	Pépinière communale	427349	1337539
5	Samakuy	Jardin maraicher	428124	1337539
6	Samakuy	Jardin maraicher	428250	1340950
7	Moukuy	Verger communautaire	418424	1350414

4.2. Investissements linéaires

N°	Village	Investissement	X	Y
Financement initial				
1	Ouarkoye, Dankuy, Koéna, Moukuy	Piste à bétail	418027	1347420
			419080	1346328
			420160	1345576
			421536	1341995
			421689	1340707
			422954	1340244
			426269	1338566
			426447	1338182
Financement additionnel				
1	Ouarkoye	Plantation d'alignement de bois d'énergie	427540	1338089
			426591	1335091
			426600	1336569
			426870	1336570
			427142	1336504
			427049	1337222
			427387	1337197
			427540	1338089
			426364	1335178
			426364	1335179
			426591	1335091
			426673	1334994

Annexe 6 : Outils utilisés lors des investigations terrain (fiches de collecte de données, PV de consultation publique, etc.) y compris quelques photos des séances de consultation publique

Vue du site de Kékaba





Atelier communale d'analyse des notices /sélection des activités



Samakuy : Vue du site du Jardin nutritif de Samakuy



site de réalisation de la pépinière communale de Ouarkoye



Samakui : site du Jardin maraîcher de Samakui



Samakui : échanges sur les réalisations du Jardin



Kékaba : Site retenu pour le PDIC



Ouakoye : Zones dégradées de la forêt communale

Annexe 7 : Listes et contacts des personnes rencontrées

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 089 « ECONOMIE
VERTE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE »

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

14 BP 298 Ouagadougou 14

Tél : (226) 25 37 44 56

Courriel : pifburkina@yahoo.fr



BURKINA
FASO

Unité - Progrès - Justice

08

Région : ..Bouche du..Pouhoun
Province : ..Pouhoun..
Commune : ..OUARKOYE
Village de : ..KEKABA.....

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC
POUR LA REALISATION DE Jardin maraicher de
KEKABA

L'an deux mille huit cent deux et le douze septembre s'est tenue à KEKABA de 15h 10 minutes, une rencontre d'échanges dans le cadre de la réalisation du screening environnemental et social du Jardin maraîcher de Kekaba

Ont participé à cette rencontre/entretien les catégories d'acteurs suivants :

- les services de l'agriculture
- CVD et leaders d'opinion
-
-
-

(Voir liste des personnes rencontrées est jointe en annexe).

Stratégie pour communiquer et mobiliser les parties prenantes y compris les personnes vulnérables pour les consultations (femmes, PDI, éleveurs transhumants, personnes vivantes avec un handicap, jeune etc...)

- Appels téléphoniques; mobilisation des acteurs par le CVD;

*1 Les échanges se sont déroulées autour des points suivants :

Recueil des avis /attentes, préoccupations/craintes /suggestions et recommandations des bénéficiaires

❖ Les principales préoccupations /craintes soulevées au cours de la rencontre (par catégorie d'acteurs y compris les groupes vulnérables) /entretien

- - la répartition des superficies entre jeunes et femmes;
- l'investissement sera-t-il suivi de formation pratique?
- - prise en compte des PDI
-
-
-

¹ Présentation du projet et ses impacts avec un accent mis sur les impacts du sous-projet ;

Processus de sélection consensuelle du site ciblé pour l'investissement ;

Information sur le démarrage de l'activité ;

❖ Les principales suggestions et recommandations faites au cours de la rencontre (par catégorie d'acteurs y compris les groupes vulnérables) sont :

- - Faire un forage à haut débit pour permettre une grande superficie d'exploitation
-
-
-

❖ Difficultés rencontrées (pour mobiliser, conduite des consultations, participation etc...)

- inondation du village et l'accès au site
-
-
-

Les points de discussions ayant été épuisés, l'entretien a pris fin aux environs de 16 h 30 mn.
 Pour le bureau d'étude : Prospective Afrique / Yaméogo et Fias

Fait à Ouakouba. Le 12/09/2022

Ont signé



Profil	Nom/prénom/signature
Pour la Mairie	TRAORE A. Anselme
Pour les bénéficiaires (notable du village)	BONI Dofini
Président CVD	BONI Amidou
Témoin (faire signer le service technique agriculture, élevage, forestier qui a la compétence d'accompagner la gestion de l'investissement)	SANOBO Salimata

Annexe : Liste de présence des personnes présentes lors du screening

Nom & Prénom(s)	Sexe	Profession	Contact téléphonique
BONI Abel	M	Producteur	06 49 34 40

BONI Zakaria	Producten	Π	67686459
SIDIBE Akama	Eleren	Π	-
BONI Aboubafor	Eleie	Π	57989746
BONI Ali	Producten	Π	-

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 039 «ECONOMIE
VERTE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE»

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

14 BP 293 Ouagadougou 14
Tél : (226) 25 37 44 56
Courriel : pifburkina@yahoo.fr



BURKINA
FASO

Unité - Progrès - Justice

Région : ... Boucle de Mouhoun
Province : ... Mouhoun
Commune : ... Ouarkhaya
Village de : ... Ouarkhaya

09

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC
POUR L'IMPLEMENTATION DE Reboisement de la
foret communale de Ouarkhaya

L'an deux mille vingt deux et le 10 septembre s'est tenue
à Ouankoye de 08 h 25 minutes, une rencontre
d'échanges dans le cadre de la réalisation du screening environnemental et social de la
forêt communale de Ouankoye

Ont participé à cette rencontre/entretien les catégories d'acteurs suivants :

- les représentants des services de l'environnement
- CSD et leaders d'opinion
- Chef de terre
- 1^{er} vice président de la délégation spéciale

(Voir liste des personnes rencontrées est jointe en annexe).

Stratégie pour communiquer et mobiliser les parties prenantes y compris les personnes vulnérables pour les consultations (femmes, PDI, éleveurs transhumants, personnes vivantes avec un handicap, jeune etc...)

- Mobilisation des représentants des PDI, des femmes et jeunes, agriculteurs artisans, transhumants par appels téléphoniques du SGM.

*1 Les échanges se sont déroulés autour des points suivants :

Recueil des avis /attentes, préoccupations/craintes /suggestions et recommandations des bénéficiaires

❖ Les principales préoccupations /craintes soulevées au cours de la rencontre (par catégorie d'acteurs y compris les groupes vulnérables) /entretien

• la reforestation des la forêt, les types d'arbres à planter, la pécurisation des plants

1 Présentation du projet et ses impacts avec un accent mis sur les impacts du sous-projet;

Processus de sélection consensuelle du site ciblé pour l'investissement;

Information sur le démarrage de l'activité;

❖ Les principales suggestions et recommandations faites au cours de la rencontre (par catégorie d'acteurs y compris les groupes vulnérables) sont :

- Mettre en place, des et redynamiser les COGES de la forêt de tous les villages environnants de la forêt; Mettre en place et former des comités de lutte contre les feux de brousse, organiser l'accès à la forêt

❖ Difficultés rencontrées (pour mobiliser, conduite des consultations, participation etc...)

- inaccessibilité des forêts villages
-
-
-

Les points de discussions ayant été épuisés, l'entretien a pris fin aux environs de 9 h 10 mn

Pour le bureau d'étude : Prospective Afrique / Yaoundé / G. J. J. J.

Fait à Quarkeye Le 10 / 09 / 2022

Ont signé



Profil	Nom/prénom/signature
Pour la Mairie	TRAORE A Anselme <i>[Signature]</i>
Pour les bénéficiaires (notable du village)	TAMINI Paulin <i>[Signature]</i>
Président CVD	TAMINI T.Z. Theodore <i>[Signature]</i>
Témoin (faire signer le service technique agriculture, élevage, forestier qui a la compétence d'accompagner la gestion de l'investissement)	BAMOUNI Adama <i>[Signature]</i>

Annexe : Liste de présence des personnes présentes lors du screening

Nom & Prénom(s)	Sexe	Profession	Contact téléphonique
Kefando Kergo	M	Encad. F. en retraite	75361517

Tamini Izouyire	M	C.V.D	75147673
Tamini Tz theodore	M	C.V.D	76-28-79-53
Tamini Paulin	M	chef de terre	07396702
Traore A Anselme	M	no PDS	90172139
Bamassi Adame	M	chef S.D.B	76667898

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 089 « ECONOMIE
VERTE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE »

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

14 BP 298 Ouagadougou 14
Tél : (226) 25 37 44 56
Courriel : pifburkina@yahoo.fr



BURKINA
FASO

Unité - Progrès - Justice

Région : ..Boulgoula..du..Touhou
Province : ..Touhou
Commune : ..Ouarkhaye
Village de : ..Ouarkhaye.....

AD

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC
POUR LA REALISATION DE ..Plantation d'alignement
d'arbres le long des routes de Ouarkhaye

L'an deux mille vingt deux et le treize septembre s'est tenue
à Quar Koye de 10 35 minutes, une rencontre
d'échanges dans le cadre de la réalisation du screening environnemental et social du
plantation d'arbre le long des voies de Quar Koye

Ont participé à cette rencontre/entretien les catégories d'acteurs suivants :

- CVO & leader d'opinion
- Service de l'environnement
- 1^{er} Vice président
-
-

(Voir liste des personnes rencontrées est jointe en annexe).

Stratégie pour communiquer et mobiliser les parties prenantes y compris les personnes vulnérables pour les consultations (femmes, PDI, éleveurs transhumants, personnes vivantes avec un handicap, jeune etc...)

*1 Les échanges se sont déroulées autour des points suivants :

Recueil des avis /attentes, préoccupations/craintes /suggestions et recommandations des bénéficiaires

❖ Les principales préoccupations /craintes soulevées au cours de la rencontre (par catégorie d'acteurs y compris les groupes vulnérables) /entretien

- la protection des plants
-
-
-
-
-
-
-

¹ Présentation du projet et ses impacts avec un accent mis sur les impacts du sous-projet ;

Processus de sélection consensuelle du site ciblé pour l'investissement ;

Information sur le démarrage de l'activité ;

❖ Les principales suggestions et recommandations faites au cours de la rencontre (par catégorie d'acteurs y compris les groupes vulnérables) sont :

- planter le caïcéchas, teck, mimier, et écalyptus

❖ Difficultés rencontrées (pour mobiliser, conduite des consultations, participation etc...)

- aucune

Les points de discussions ayant été épuisés, l'entretien a pris fin aux environs de 11. h 00 mn.

Pour le bureau d'étude : *Prospective Afrique Yaméogo et Jiras*

Fait à *Quarkoye* Le *13/09*/2022

Ont signé

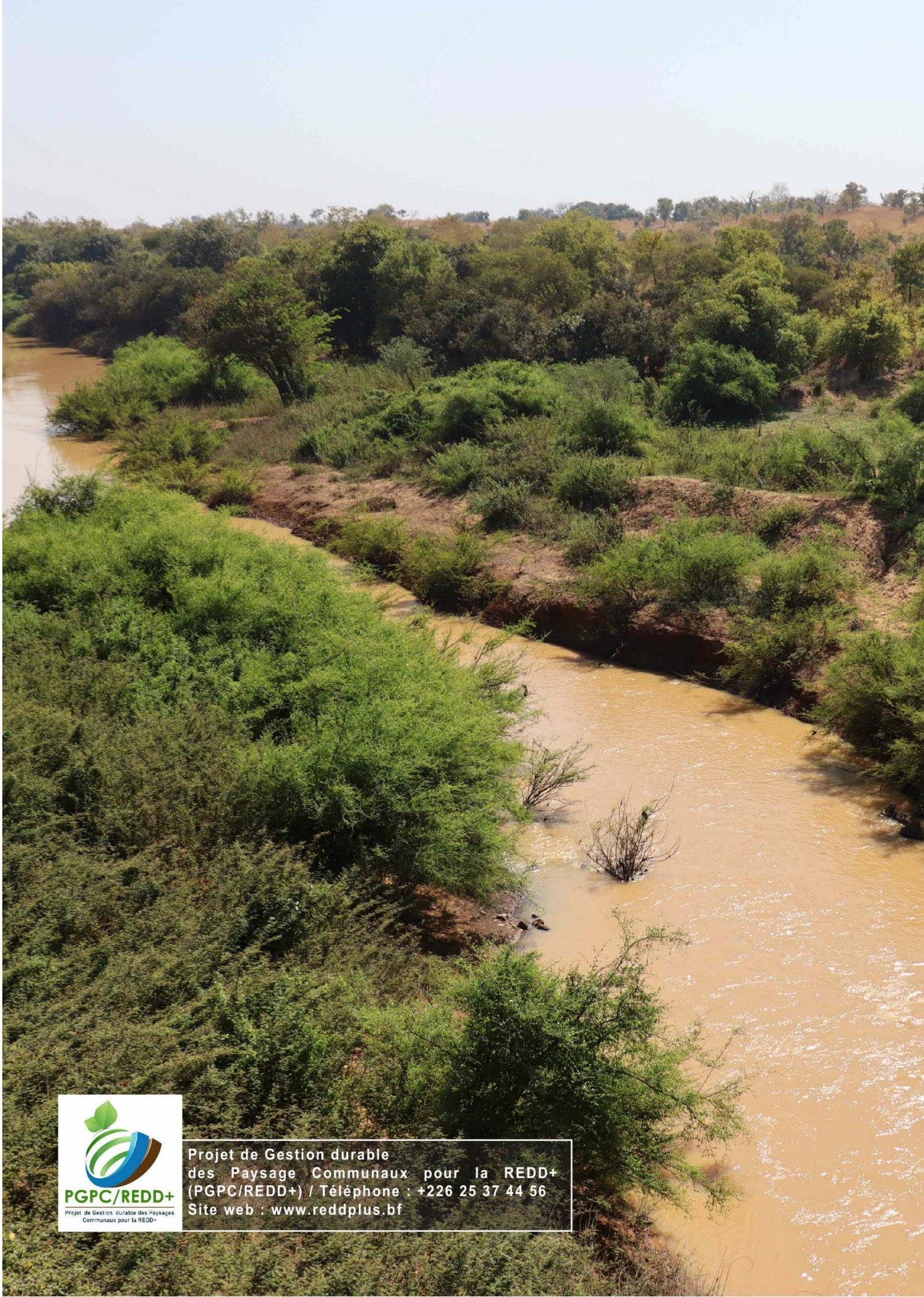


Profil	Nom/prénom/signature
Pour la Mairie	<i>TADAOE A Anselme</i>
Pour les bénéficiaires (notable du village)	<i>TAMINI Paulin</i>
Président-CVD	<i>TAMINI T.Z. Théodore</i>
Témoin (faire signer le service technique agriculture, élevage, forestier qui a la compétence d'accompagner la gestion de l'investissement)	<i>BANOUMI Adama</i>

Annexe : Liste de présence des personnes présentes lors du screening

Nom & Prénom(s)	Sexe	Profession	Contact téléphonique
<i>Kafando Kangra</i>	<i>Masculin</i>	<i>enseignant retraité</i>	<i>753601517</i>

Teodoré A Anselme	07	1 ^{er} vice PDS	70 17 21 309
Tamini Paulin	07	chef de terre	07-39 67 02
Tamini T Z Theodore	07	CVD	76 28 79 53
Bamouni Adama	07	chef de SDE	76 66 78 98



Projet de Gestion durable
des Paysage Communaux pour la REDD+
(PGPC/REDD+) / Téléphone : +226 25 37 44 56
Site web : www.reddplus.bf